

FMS CAHIERS MARISTES
N°26 – Année XX – Mars 2009

Responsable de rédaction :
Commission du Patrimoine

Directeur technique :
F. AMEsaún

Collaborateurs de ce numéro :
FF. Aureliano Brambila
Michael Green
André Lanfrey
Frederick McMahon

Traducteurs :
FF. Aimé Maillat
Gilles Beauregard
Josep Roura

Maquette :
TIPOCROM Srl - Guidonia (Roma)

Rédaction – Administration :
Piazzale Marcellino Champagnat, 2
C.P. 10250 - 00144 ROMA
Tél. : (39) 06 54 51 71
Fax : (39) 06 54 517 217
Courriel: publica@fms.it
Web: www.champagnat.org

Édition :
Institut des Frères Maristes
Maison Générale – Roma

Imprimerie :
CSC GRAFICA Srl - Guidonia (Roma)

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS

- **Cours du patrimoine (5 mois)**
F. Michael GREEN, fms 3
- **Historique de la recherche**
F. André LANFREY, fms 9

ÉTUDES

- **Et aussi de nouvelles tentes**
F. Michael GREEN, fms 25
- **M. Champagnat et la mission Ad Gentes**
F. Aureliano BRAMBILA, fms 47
- **Jean Claude Courveille,
« le leader disparu » (2^e partie)**
F. Frederick McMAHON, fms 101

DOCUMENTS

- **La lettre Allibert**
F. André LANFREY, fms 143
- **La lettre Champagnat à M. Fond**
F. Paul SESTER, fms 147

INFORMATIONS

Cours sur le Patrimoine 2008

F. Michael GREEN, fms

Du 11 février au 20 juin 2008, un cours intensif sur le patrimoine historique et spirituel mariste a été organisé à la Maison générale de Rome. C'était le premier cours de ce type depuis 1993. Il s'agissait d'un projet de la Commission internationale du Patrimoine, lequel était dirigé par deux de ses membres : F. Aureliano Brambila (Directeur du Programme) et F. Michael Green (Supérieur). Le Conseil général, par l'intermédiaire du Comité consultatif du Patrimoine, avait décidé d'offrir ce cours comme l'une des initiatives de l'Année internationale de la Spiritualité mariste. Le cours rassemblait vingt-deux personnes : dix-neuf participants, un aumônier et deux animateurs. Ces gens provenaient de dix-huit pays et ont suivi la session en anglais.



BUTS

Voici les buts de cette session :

- (a) former un nouveau groupe de Maristes (Frères et Laïcs) au patrimoine de l'Institut afin qu'ils puissent aider les autres à approfondir leur connaissance de l'histoire et de la spiritualité maristes dans différentes parties du monde mariste ;
 - (b) entreprendre de nouvelles recherches pour ajouter au corpus de recherches historiques qui existent déjà ;
 - (c) identifier des chercheurs maristes qui pourront succéder à la génération d'écrivains, de chercheurs et d'animateurs actuels.
- Chacun de ces buts a été rempli avec succès.

Structure et contenu

Le programme a duré cinq mois. L'accent a été mis clairement sur l'aspect académique et a requis que les participants fassent beaucoup de lecture, de recherche, d'analyse critique, de rédaction et d'exposition. Les principales étapes du cours étaient :

- (a) Orientation et mise en contexte (le milieu historique, géographique, social et culturel de la France)
- (b) Champagnat révélé par ses lettres (correspondance active et passive)
- (c) Les origines du Projet mariste et la première génération de Frères (un stage de deux semaines en France)
- (d) Les sources historiques d'initiatives maristes contemporaines (par ex. deux documents clés : *L'Eau du Rocher* et *La Mission éducative mariste* ; solidarité, pastorale vocationnelle)
- (e) Champagnat révélé par les écrits des autres (témoins plus ou moins importants, biographies)
- (f) L'évolution de la spiritualité et de la mission maristes
- (g) Documents officiels et juridiques de l'Institut
- (h) Projets de recherche personnelle de chaque participant.

Le programme comprenait des causeries et de la recherche. Chaque matin, il y avait deux ou trois conférences, avec des présentations et des séminaires ; les après-midi, les soirées et les fins de semaine étaient réservés pour la recherche. Certaines sessions en matinée étaient préparées par les participants eux-mêmes, alors que d'autres étaient dirigées par F. Au-

reliano, F. Michael ou d'autres conférenciers invités. En voici la liste :

- Frère Kieran Fenn (L'Écriture)
- Frère Neville Solomon (le contexte français)
- Frère Edward Clisby (lettres reçues par Champagnat et témoins secondaires)
- Père Alois Greiler (La Société de Marie)
- Sœur Vivienne Goldstein (Sœurs Maristes)
- Sœur Margaret Ryan (Sœurs Maristes Missionnaires)
- Frère Pau Fornells (Laïcat mariste)
- Frère Alain Delorme (Les Premiers Frères)
- Frère Peter Rodney (*L'Eau du Rocher*)
- Frère Carlos Martínez Lavín (*La Mission éducative mariste*)
- Frère Dominick Pujia (Solidarité mariste)
- Frère Giovanni Bigotto (Les saints maristes)
- Frère Ernesto Sánchez (La pastorale des vocations)
- Frère Pedro Herreros (La Règle de 1837)
- Frère André Lanfrey (Naissance et évolution de la spiritualité mariste)

Projets de recherche

Une partie importante du cours a été le projet de recherche personnelle réalisé par chaque participant, sous la supervision du F. Aureliano ou du F. Michael. Ce fut l'élément important parce que chacun devait produire une recherche riche et originale. Chaque Frère a complété une dissertation de 15.000 à 50.000 mots, et a dirigé un séminaire sur son travail. Ces travaux feront l'objet d'une prochaine édition des *Cahiers Maristes* pour former un numéro spécial consacré au Cours de 2008 sur le Patrimoine. Pour vous mettre l'eau à la bouche, voici la liste des collaborateurs de ce 27^e numéro des *Cahiers Maristes* ainsi que les titres de leurs recherches.

- | | |
|--------------------------|---|
| F. Henri Bashizi | <i>L'Impact des Frères Maristes sur l'Enseignement en République Démocratique du Congo.</i> |
| F. Herman Boyek | <i>Au carrefour de la spiritualité mariste et mélanésienne.</i> |
| F. Juan F. Castro Lenero | <i>La fondation et les débuts des Frères Maristes en Corée du Sud (1971-2007).</i> |

- F. Colin Chalmers *La Sainte Écriture et une recherche sur l'identité : découvrir l'histoire cachée de l'Institut dans les récits bibliques.*
- F. Ben Consigli *L'intelligence sociale et émotionnelle de saint Marcellin Champagnat.*
- Fr Jean Pierre Destombes *Disciples de Marcellin, Compagnons en chemin.*
- F. Auxensio Dickson *Biographie du Frère Jonas Anaclet Kanyumba Phiri, 1932-1993.*
- F. Augustin Hendlmeier *Débuts de la Province mariste allemande.*
- F. Elias Iwu *Un Frère que vous devez connaître : Frère John Samuel Metuh, 1926-2007.*
- F. Vincent de Paul Kouassi *Le Charisme et la Mission des Frères Maristes en Côte d'Ivoire, Une réflexion personnelle.*
- F. Christopher Maney *« Une tendre affection ». Une question sur l'interprétation, l'inspiration et la motivation.*
- F. Georges Palandre *La Pastorale des Vocations en Centrafrique de 1958 à 2008.*
- F. Godfrey Perera *Père Champagnat, Conseiller et Maître spirituel.*
- F. Niño Pizarro and
F. Demosthenes Calabria *Les Frères Maristes des Écoles : Soixante années aux Philippines.*
- F. Pierre Joseph Rasolomanana *Noviciat spécial pour les Frères francophones d'Afrique, 1994-1996.*
- F. Robert Teoh *La tentative de fusion de la Congrégation de la Mère de Dieu avec les Frères Maristes*

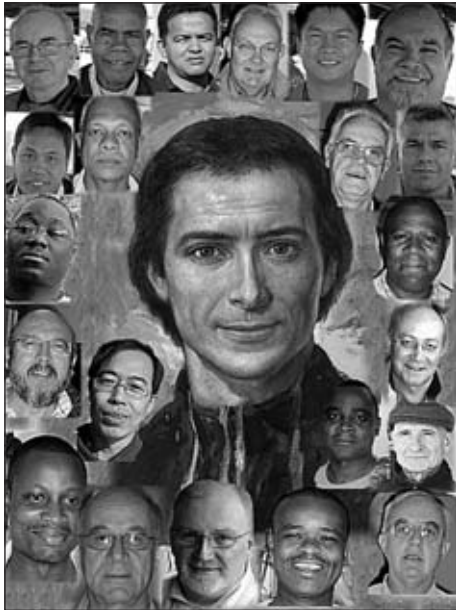
en Chine, entre 1909 et 1912.

F. Benedict Umoh

Option pour les pauvres dans la Province mariste du Nigeria.

F. Peter A Walsh

Les relations entre Marcellin Champagnat et Frère François, telles qu'elles sont développées dans la correspondance de Champagnat à Paris, des Circulaires du Frère François et autres documents maristes.



Vie communautaire

Les participants ont formé une communauté distincte à la Maison générale dans une aile spéciale appelée “La Foresteria”, où le Collège International logeait encore il y a deux ans. Cette communauté du Patrimoine avait son propre horaire quotidien et un réfectoire réservé. L’aumônier, le Père Willy Weemaes, SM, assurait l’Eucharistie quotidienne. Les participants ont grandement apprécié la qualité de la vie communautaire tant sur le plan international que fraternel.

Conclusion et évaluation

Le programme s’est terminé par une cérémonie de remise des diplômes. Elle a eu lieu lors d’une messe spéciale pour laquelle les Frères du Conseil général et de l’Administration générale se sont joints aux participants au cours. Les diplômes ont été remis par le Frère Supérieur général. L’évaluation du cours par les participants révèle que chaque Frère a trouvé le programme bénéfique, stimulant et agréable. Tous les Frères ont produit des idées et des propositions quant à ce qu’ils espèrent réaliser dans leurs provinces et régions.

Historique de la recherche sur le patrimoine spirituel chez les Frères Maristes

Essai sur l'histoire du travail patrimonial de l'Institut

F. André LANFREY, fms

A partir du 1^o janvier 1909 le Bulletin de l'Institut sert de bulletin de liaison à l'Institut. Il donne des nouvelles des œuvres, des travaux sur la spiritualité, l'éducation... Sa table des matières en janvier 1960 (supplément au tome XXIII) comprend les rubriques principales suivantes :

- Religion et vie spirituelle
- Vie religieuse et vocations
- Education et enseignement
- Histoire de l'Institut (beaucoup de statistiques)
- Commémoration du Fondateur

Bien que ce bulletin soit une mine de renseignements importants sur l'Institut, jusque vers 1955 son but est d'informer, de commémorer, d'édifier et non de rechercher au sens scientifique du mot.

I. LES PIONNIERS

Le F. Pierre Zind (Louis Laurent) semble avoir été le premier à travailler selon des règles scientifiques strictes et non dans un but commémoratif ou pastoral. Dans le tome XXI du Bulletin (années 1954-56) il publie, à l'occasion du centenaire de l'édition de la Biographie du P. Champagnat, une « Contribution à une reprise des travaux sur les origines des Petits Frères

de Marie » en trois parties (p. 451, 531, 593)¹. Ces articles sont le point de départ d'une recherche systématique qui aboutira à la thèse monumentale : *Les Nouvelles congrégations de Frères enseignants en France de 1800 à 1830*, publiée en 1969.

Le changement de format du Bulletin avec le Tome XXVI commencé en janvier 1964 semble marquer le début d'une évolution vers un travail plus scientifique sur le patrimoine. C'est dans ce tome que l'on trouve une série d'articles du F. Gabriel Michel sur « Les années obscures » de Champagne (p. 466, 570, 675). La revue sera ensuite marquée par ses articles, ceux du F. Balko, du F. Sester... Le Bulletin s'arrête avec le n° 222, en décembre 1984.

Le Bulletin « FMS » simplement ronéoté et d'une dizaine de pages seulement, a commencé à paraître en 1973 (n° 2 janvier-février 1973). Il comprend de nombreux articles du F. Balko. Il cesse de paraître en mai-juin 1985 avec le n°60, aux pages 896-909 de la collection. Dans une certaine mesure il complète le Bulletin.

Le fait que les deux revues s'arrêtent pratiquement en même temps semble trahir une hésitation de l'institut sur la voie éditoriale à suivre et aussi sur la politique patrimoniale à mener.

La parution du premier *Cahiers Maristes* en juin 1990 semble mettre fin à cette phase d'hésitation. Dans sa présentation datée du 6 juin 1990 (CM n° 1 p. II) le Conseil général assigne à la revue la tâche de « faire connaître la situation des recherches sur nos origines et sur ce qui nous caractérise comme Frères Maristes ». C'est donc l'affirmation claire d'un nouvel esprit concernant notre passé et notre identité qui avait commencé à se manifester en 1955.

2. DÉBUTS D'UNE RECHERCHE COORDONNÉE

Les pionniers de la recherche mariste semblent avoir, dans un premier temps, travaillé en solitaires et sans mandat particulier. C'est sous le généralat du F. Basilio et le F. Gabriel Michel étant secrétaire général, que

¹ La première et la seconde partie commentent les rapports de l'inspecteur Guillard dans ses visites de 1820 et 1822. La troisième évoque la situation de la Société de Marie vers 1824.

le F. Alexandre Balko est nommé officiellement chercheur². A la fin de l'été 1971 il est invité par le Conseil Général à envisager une thèse avec l'aide du P. Coste s.m. Pour s'y préparer il achève une licence de théologie à la Faculté de Lyon et à l'automne 1972 il présente un mémoire : « Le Bienheureux Marcellin Champagnat dans ses instructions et sermons inédits »³ Il a pu profiter de ce temps pour définir son projet : « extraire « la substantifique moelle » des écrits du P. Champagnat pour construire une doctrine fidèle et originale sur le charisme et la personne du Fondateur⁴».

Autre événement important : la création d'une équipe de chercheurs à l'Hermitage dont le F. A. Brambila rappelle la genèse. Le provincial de l'Hermitage ayant exposé à la conférence des provinciaux de 1974 les difficultés à maintenir sa maison provinciale, le F. Basilio décide la prise en charge de cette maison par l'administration générale avec le projet de la convertir en lieu d'études du patrimoine mariste et centre de pèlerinage. L'équipe est constituée en 1976. Le F. Bruno Cortés Ramírez, de la province du Mexique Occidental, en est le premier directeur. Le F. Owen, australien est particulièrement consacré à l'étude du patrimoine. Le F. Brambila lui-même, envoyé à l'Hermitage de 1982 à 1984 y a rencontré les F. Gabriel Michel, Juan María (S. Merino), Alexandre Balko, Jordan (de Nouvelle Zélande)... chargés par le Conseil Général du travail concernant le patrimoine spirituel et intellectuel de l'institut. Mais la fonction d'accueil et les tâches de traduction semblent peu à peu l'emporter sur une recherche qui peine à se coordonner.

La création de cette structure n'a d'ailleurs pas empêché la continuité d'initiatives provinciales ou individuelles plus ou moins reconnues et diffusées. Un assez grand nombre de frères étudiants à Rome ont aussi à cette époque produit des thèses trop oubliées aujourd'hui et dont certaines comme *La Regla del Fundador* du F. Pedro Herreros méritent de figurer comme travaux majeurs du patrimoine ... Il y a eu aussi les chercheurs basés dans les diverses provinces et dont les travaux ont pu être plus ou moins connus voire méconnus (F. Aníbal Cánón Presa⁵, Farrell⁶, Lanfrey⁷...).

² Il semble que des contacts préalables entre le F. Gabriel-Michel et le F. Pierre Zind n'aient pas abouti.

³ A. Balko : « Ma vocation de chercheur », petit texte communiqué au F. Henri Réocreux en septembre 2008.

⁴ Ibid.

⁵ *Cronicas Maristas, I El Fundador*; II *Biografias*, Editorial Luis Vivès Madrid, 1979.

⁶ Keith B. Farrell (Br. Stephen F.M.S.), *Achievement form the depths*, 1984

⁷ Une congrégation enseignante : les Frères Maristes de 1850 à 1904, Lyon, 1979.

Un des résultats de cette ambiance nouvelle et de ces tentatives assez dispersées sera la création du CEPAM car, rentré au Mexique en 1988, le F. A. Brambila, sur la demande du F. José G. Romero son provincial, a commencé à constituer cet organisme de diffusion des sources maristes. A partir de juin 1989 le CEPAM organise des cours de plusieurs semaines auxquels ont participé jusqu'à ce jour plus de 250 frères. Des cours plus légers ont été donnés par le F. Brambila un peu partout dans le monde sauf en Océanie, à des frères, des formateurs, des enseignants laïcs, des pères de famille, des membres des fraternités maristes.... Un site web du CEPAM⁸ existe depuis 1995 environ. Il contient une masse étonnante de documents, en français et espagnol surtout.

Donc, et en simplifiant sans doute beaucoup, vers 1990 les travaux du patrimoine sont assurés par quelques frères en situation officielle ou semi-officielle au sein de trois pôles principaux :

Le premier, constitué par le complexe secrétariat général-archives a pour animateurs:

- Le F. Gabriel Michel, ancien secrétaire général, auteur de nombreux articles et volumes ; grand rassembleur d'archives...
- Le F. Paul Sester, ancien conseiller général et ancien secrétaire général devenu archiviste de la maison générale, créateur et rédacteur en chef des *Cahiers Maristes* (n° 1 en juin 1990) ; assurant la publication des sources (Lettres de Champagnat en 1985 et 1987) ; dirigeant un groupe relativement informel mais efficace de collaborateurs chargés de l'informatisation des sources maristes

Le second pôle paraît lié davantage à la politique patrimoniale de la congrégation. Parmi ses principaux animateurs, le F. Alexandre Balko qui intervient fréquemment auprès de nombreuses sessions de recyclage mariste en divers langues et cherche à renouveler l'image du fondateur véhiculée par le F. Jean-Baptiste. Résidant à Rome jusqu'en 1983 il continue son travail de recherche et d'animation à l'Hermitage. Des recueils de ses conférences et articles ont été publiés au Brésil et en Espagne. Mais, handicapé par des problèmes de santé il ne pourra achever la thèse envisagée en 1972.

Troisième pôle : le CEPAM organisé par le F. Aureliano Brambila rayonnant à partir du Mexique mais davantage axé sur la diffusion et l'initiation à la recherche qu'à la recherche fondamentale.

⁸ www.geocities.com/athens/oracle/3630

3. RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE PATRIMONIALE

La tenue d'une session de 6 mois sur le patrimoine mariste en janvier-juin 1993 dirigée par le F. A. Brambila pour une trentaine de frères semble une étape marquante dans l'histoire du patrimoine même si elle n'est pas suivie d'un grand nombre de vocations de chercheurs maristes

Au début du généralat du F. Benito Arbuès l'intérêt pour le patrimoine ne se dément pas. Le F. André Lanfrey⁹ est préposé à la recherche par le Conseil général. Un séminaire organisé par les Frères Henri Vignau et Gaston Robert se tient à Rome les 20-27 novembre 1997 sur la réflexion et la pratique éducative de Champagnat et des premiers frères. Onze frères y participent. Le *Cahiers Maristes* n° 13 (juillet 1998) contient les actes de ce colloque

Un second séminaire sur la spiritualité apostolique mariste se tient à Rome du 24 août au 2 septembre 2000 sur des sources jusque là inconnues de la spiritualité mariste : les manuscrits des F. François et Jean-Baptiste. Organisé par le F. Henri Vignau il est animé par le F. André Lanfrey. Y participent 10 frères d'Amérique, 7 d'Europe, un d'Afrique et un d'Océanie, ainsi qu'un Père Mariste.

4. INFORMATISATION DES SOURCES ET PUBLICATIONS

Durant cette époque un effort d'édition et de réédition particulièrement important a été réalisé sous la direction du F. Henri Vignau et avec la collaboration du F. Henri Réocreux.

Du F. Gabriel Michel :

- « Pour mieux connaître Marcellin Champagnat », avril 2001, 292 p. de format A4, préface du F. H. Vignau. Il comprend trois parties : Contexte socio-politique de Marcellin Champagnat ; Contexte religieux de Marcellin Champagnat ; un recueil de huit articles plus anciens.
- « Champagnat au jour le jour », avril 2001, 370 p., préface du F. Henri Vignau, Vaste chronologie allant de 1789 à 1840.

⁹ Contacté par l'administration générale précédente.

- « Les années obscures de Marcellin Champagnat ou la Révolution à Marlhès, Loire, 1789-1800 », 180 p. 2000.

Du F. Pierre Zind, :

- « Sur les traces de Marcellin Champagnat, t. 1, février 2001, 265 p. préface du F. Henri Vignau, indiquant que ce recueil comporte les articles du F. Zind rédigés entre 1955 et 1988.
- « Sur les traces de Marcellin Champagnat, t. 2, février 2001, 236 p., « extraits de Les nouvelles congrégations de Frères Enseignants en France de 1800 à 1830 »

Du F. Alexandre Balko :

- « Repensons à nos origines », recueil de 43 articles , 249 p.

Du F. André Lanfrey :

- « Une congrégation enseignante : Les Frères Maristes de 1850 à 1904, 1997, 210 p. + XXV annexes
- « Elaboration de la pensée éducative mariste, ses sources, son influence (1824-1868) 2000, 61 p. servant d'introduction à « Apostolat d'un Frère Mariste », traité d'éducation rédigé par le F. Jean-Baptiste Furet après 1850 à partir des instructions du Fondateur et de divers auteurs pédagogiques (Rome, 2000, 259 p.)

Cet effort éditorial semble avoir croisé d'autres initiatives issues de la maison générale. Par exemple paraissent :

- Les « Miscellanées Champagnat », recueil de textes de F. Louis-Laurent (Zind Pierre) », 278 p. sous la responsabilité de la commission des publications, janvier 1996 .
- Les deux ouvrages du F. Gabriel Michel : « Marcellin Champagnat et la reconnaissance légale des Frères Maristes », 269 p. suivi de « F. François et la reconnaissance légale des Frères Maristes (1840-1851) » (112 p.)¹⁰
- « L'Apostolat d'un Frère Mariste » sans date et présenté par le F. Paul Sester (268 p. + appendice) a été publié avant l'édition produite par le F. Vignau. Il existe en outre une 3^o version de l'ouvrage intégrant l'introduction du F. André Lanfrey.(Rome, février 1998, 285 p.).
- Le F. Agustín Carazo , ancien postulateur général, publie à Rome en 1991 les « Témoignages sur Marcellin Champagnat » tirés de l'enquête diocésaine sur le procès de béatification de M. Champagnat (271 p. + 140 p.).

¹⁰ Sans date et sans mention d'éditeur ils semblent avoir été publiés un peu plus tôt.

En plus de ces rééditions permettant une consultation facile de travaux souvent dispersés dans le temps et dans des revues difficiles d'accès, des travaux nouveaux ont été publiés :

F. André Lanfrey :

- « Introduction à la Vie de M.J.B. Champagnat, publiée en cahier A4 en 1998, 176 p. ; republiée en format livre en 2000, à Rome, 246 p.
- « Un chaînon manquant de la spiritualité mariste. Les manuscrits d'instructions des F. François et Jean-Baptiste », Rome, 2000, 158 p.
- « Essai sur les origines de la spiritualité mariste », Rome, septembre 2001, 188 p. Traduction anglaise par le F. Jeff. Crowe

L'effort d'informatisation des sources initié par le F. Paul Sester a aussi entraîné la publication d'un grand nombre de cahiers :

Du F. François :

Trois Carnets d'instructions dont un nombre important remonte au P. Champagnat

- n° 1 (AFM 5101.307) 204 p. avant-propos probablement du F. Paul Sester, sans date.
- n° 2 (AFM. 5101.308), 342 p., sans présentation ni date.
- n°3 (AFM. 5101.309), 165 p., présentation par le F. Paul Sester, mars 1998

Lettres personnelles du F. François :

- Tome 1 : « Lettres personnelles 1841-1852, Rome 1996, 308 p. + table. Présentation par le F. P. Sester
- Tome 2 : « Lettres personnelles », Rome 1996, 369 p. + table, présentation du F. P. Sester.

« Lettres administratives » volume 1 (1837-1845), 263 p. sans date, ni table, ni présentation.

« Carnets de retraite » : en fait les notes spirituelles prises par le F. François

- n° 1 (AFM 5101.302) (1819- 1831), 90 p. avec table. Sans présentation ni date de publication
- n° 2 (AFM 5101.303) (1832-1850), 158 p. avec tables Sans présentation ni date.

- N° 3 (AFM. 5101.304) (1850-1871), 282 p. avec tables, Sans présentation ni date

« Notes »

- n° 1 (AFM 5101.310), (1852-1880) 243 p. présentation par le F. P. Sester, janvier 1998. (Le F. François intitule ce cahier « Comparaisons »)
- N° 2 (AFM.5101.311), (1860-1880) 101 p. avec table et- index, présentation par le F. P. Sester, sans date.

Autres Cahiers :

- « Projets d'instructions », (AFM 5101.306), 172 p. avec table, sans présentation ni date de publication
- « Citations » (5101.312), 97 p. avec table, présentation par le F. P. Sester, Rome, mai 1998
- « Ecrits divers. Règles de bienséance et catéchisme marial » (AFM 5101.313), 85 p. présentation par le F. Paul Sester.

Du F. Jean-Baptiste :

Nous avons déjà parlé de « L'Apostolat d'un Frère Mariste ». Ont été en outre publiés :

- « Ecrits 3 » recueil d'instructions (AFM 5201.23) 152 p. présentation par le F Paul Sester, avril 1998.
- « Ecrits 4 » second recueil d'instructions (AFM 5201.24), 185 p. présentation par le F. Paul Sester, Rome, mai 1998
- « Sujets d'examen (de conscience) » (AFM 5201.22), 94 p. présentation par le F. Paul Sester, Rome, 28 janvier 1998
- « Méditations sur les grandes vérités » (AFM. 5201.21), 207 p., sans présentation ni date.

Du F. Avit :

Sont parus à Rome en 1993 les trois volumes des « Annales de l'institut ». Quant aux « Annales des maisons » elles ont été depuis publiées par les soins du F. P. Sester et de son équipe de rédacteurs en 12 volumes

Autres sources :

- « Guide des écoles », Rome juin 2001, présentation par le F. Henri Vignau
- « Deuxième chapitre général des Petits Frères de Marie (1852-1854) », Rome, septembre 2001, présentation par le F. Henri Vignau

- « Constitutions et règles du gouvernement », Rome, octobre 2001, sans présentation.
- « Manuel des Frères Directeurs », recueil anonyme de conférences de retraite des F. Jean-Baptiste et Louis-Marie , 83 p.

D'autres sources ont été publiées ailleurs qu'à Rome. Citons pour mémoire l'excellente édition des règles de 1837 et 1852 en français et espagnol par les Edition Edelvivès, les « Cronicas Maristas » (Vie du Fondateur et Biographies des premiers frères) en espagnol par le F. Anibal Canon Presa (1979) ainsi que les « Cartas recibidas » (Lettres reçues par Champagnat) au Brésil par les soins du F. Ivo Strobino¹¹.

Il faut mentionner aussi *Espiritualidad de San Marcellino Champagnat a partir del estudio critico de su biografia* du F. Manuel Mesonero Sánchez (Madrid juin 2003) rédigée en collaboration avec le F. A. Balko¹².

Ces publications papier ne donnent qu'une idée partielle du travail d'informatisation des sources dont le F. Paul Sester dresse un bilan dans le numéro 20 des Cahiers Maristes (juin 2004) sous le titre « Informatisation des sources » qui rappelle le travail des F. Jean-Marie Girard, Jean Rousson, Louis Richard... grâce à qui nous disposons d'un corpus énorme de documents sans cesse augmenté. Sont aujourd'hui à notre disposition en version informatisée les « Origines Maristes » des P. Coste et Lessard, scannées par le F. Louis Richard, les Circulaires des supérieurs, les actes des chapitres généraux, les statistiques de l'institut... Enfin, en 2007, le secrétariat général, par les soins du F. Joseph De Meyer a réalisé un CD de « Documents maristes » tentant de donner une vue d'ensemble des sources et des travaux sur l'institut.

5.COMMISSION ET ÉQUIPE DU PATRIMOINE

A cause même de ses résultats le travail patrimonial a paru nécessiter une meilleure coordination. C'est pourquoi dans sa session du 08/01/2004 le Conseil général approuve la création d'une équipe internationale du patrimoine composée de 6 membres et précise ses fonctions :

¹¹ Edition bilingue français-portugais.

¹² « Ma vocation de chercheur », op. cit.

- Organiser le travail du patrimoine : coordination, animateurs, chercheurs, ressources...
- Organisme de consultation du Conseil Général quant aux décisions à prendre concernant le patrimoine
- Production des *Cahiers Maristes*
- Promouvoir et coordonner la recherche
- Publier les œuvres complètes de Champagnat et les sources provenant des F. François et Jean-Baptiste
- Coordonner les traductions
- Faire une édition informatisée de nos sources
- Actualiser la chronologie et l'histoire mariste

Depuis 2004 l'équipe du patrimoine, renforcée d'un secrétaire en 2006, tient en juin une session annuelle de 5 à 6 jours en lien avec le Conseil général. Depuis 2006 une demi-journée est consacrée en milieu de session à une réunion inter-branches maristes sur le patrimoine. De février à juin 2008 une session patrimoniale dirigée par les F. Brambila et Michaël Green a permis à 19 frères de se former au patrimoine.

Après plus de cinquante ans de recherches sur le patrimoine mariste les résultats sont donc considérables : l'institut dispose désormais de sources abondantes et facilement accessibles ; des travaux de grande valeur ont été publiés, une politique patrimoniale est en place. Le n° 25 des Cahiers Maristes vient de paraître en juin 2008.

6. PROBLÈMES CONCEPTUELS

Néanmoins des difficultés subsistent, au niveau conceptuel d'abord :

Patrimoine spirituel

Le mot « patrimoine » pour désigner les recherches sur notre identité prête à confusion sauf si on lui adjoint l'adjectif « spirituel » et en désignant par cet adjectif tout ce qui relève des choses de l'esprit : pédagogie, psychologie, théologie... et même économie. Le travail accompli depuis 1955 donne d'ailleurs une idée du contenu de cette mission : faire connaître les sources de l'institut et en donner une interprétation renouvelée dans divers domaines disciplinaires.

Sources et origines

Le travail patrimonial bute souvent sur la confusion entre sources et origines car la tentation est grande de considérer que les seules sources dignes d'intérêt sont les documents issus de Champagnat et des premiers frères. En fait : **est source tout ce qui est produit par l'institut à quelque époque que ce soit**. Par exemple « L'eau du rocher » ou les circulaires du F. Sean Sammon sont des sources.

Même si l'étude des sources anciennes est loin d'être achevée nous négligeons trop les sources plus récentes alors que, si l'institut a une origine absolue en 1817 en France, l'arrivée des frères dans tel ou tel pays n'en est pas moins une origine, qui mérite d'être étudiée pour elle-même. Il faudrait donc sortir d'une vision trop archéologique et géocentrée de l'institut et voir la congrégation comme une réalité vivante qui, à travers l'histoire et le temps, se déploie selon des cultures diverses. D'ailleurs un certain nombre d'histoires de l'institut dans tel ou tel pays ou l'histoire de telle ou telle province vont déjà dans ce sens.

Bibliographie

Ce qui est **document sur l'institut** n'est pas une source mais entre dans la bibliographie. Celle-ci peut être très diverse. Elle est constituée d'abord de tous les ouvrages qui peuvent éclairer nos sources quel qu'en soit l'auteur : dictionnaires, atlas, livres d'histoire générale...mais aussi livres de spiritualité ou de dévotion dont l'institut s'est nourri : par exemple « La perfection chrétienne » du jésuite Rodriguez qui a servi de base pour la formation des frères au temps de Champagnat et bien après. Ces livres sont les « instruments de travail » du chercheur

Quant à la bibliographie plus spécifiquement mariste elle comprend d'abord les travaux d'érudition tels que *Les Origines Maristes* ou les *Lettres* du Fondateur qui, non seulement ont mis en ordre les sources mais les ont entourées d'un appareil critique (introductions, index, notes de bas de page, tables...) permettant au chercheur de se retrouver dans le labyrinthe des documents et de les interpréter correctement.

Mais ce travail ne suffit pas : il faut ensuite exploiter ces données par des travaux de portée scientifique c'est-à-dire préoccupés d'une démarche rationnelle et fondée sur les sources, dans quelque discipline que ce soit : histoire, théologie, sociologie... Aujourd'hui un assez grand nombre de

travaux maristes correspondent à cette définition et constituent donc une bibliographie scientifique.

En-dehors d'elle il y a la masse de travaux aux préoccupations diverses : littéraire, commémorative, édifiante, artistique... d'intérêt secondaire mais non négligeable. Par exemple, presque toutes les multiples Vies du P. Champagnat écrites dans diverses langues à diverses époques relèvent de cette catégorie. Il y a aussi les nombreuses revues maristes provinciales, pédagogiques, dévotionnelles...

Classer pour connaître

Un effort est donc à faire dans le travail patrimonial pour savoir comment classer les documents maristes. Et tout chercheur digne de ce nom se doit, quand il entreprend un travail, d'examiner soigneusement ce que les auteurs précédents ont déjà écrit sur le sujet qu'il traite afin de ne pas recommencer un travail déjà fait (cela s'est vu) et aussi de tenir compte de l'acquis de ses prédécesseurs.

7.SUPPORT INFORMATIQUE ET ÉDITION

L'informatisation des sources pose de nouveaux problèmes car, s'il est désormais facile de transcrire et diffuser des recueils de sources, en peu de temps on se retrouve face à des éditions fautives ou diverses versions de la même source dont on ne connaît souvent ni le transcripateur, ni la date de transcription, ni le degré de fidélité à l'original.

La pratique de l'informatique engendre donc « une littérature grise » dont le degré de fiabilité est aléatoire. En outre, la durée de vie d'un cahier photocopié est courte car on ne lui accorde pas une grande attention. C'est au plus un document de travail. Se repose donc, au sujet des supports informatiques et des tirages papier qui en sont faits, le vieux problème des manuscrits médiévaux qui exigent une patiente étude comparative pour déterminer lequel est le plus conforme à l'original. Donc, si les CD de sources sont d'un usage légitime, ils ne peuvent se substituer entièrement au support imprimé car c'est seulement le livre qui peut faire foi après avoir été scrupuleusement comparé à l'original et, s'il s'agit de sources, accompagné d'un appareil critique.

L'aboutissement de l'informatisation ce n'est donc pas la « littérature grise » mais la publication imprimée des sources et des principaux ouvrages de bibliographie. Le travail a déjà été entrepris : les volumes de *Lettres* de Champagnat ont été intégrés à la collection « Fontes Historici Societatis Mariae ». L'ensemble des documents de Champagnat est en cours de publication dans la même collection sous le titre « Origines des Frères Maristes ». Les *Annales de l'institut* du F. Avit et les *Mémoires du F. Sylvestre* ont été de même publiés... Mais il nous manque une collection de livres intermédiaire entre les *Cahiers Maristes* et les *Fontes Historici* ressemblant à la collection « Maristica » des Pères Maristes qui publie les travaux importants de leurs chercheurs

8.COORDONNER LA RECHERCHE AVEC LES AUTRES BRANCHES DE LA SM

Nous n'oublions pas tout ce que la recherche des Frères Maristes doit aux travaux pionniers des P. Coste et Lessard auteurs des *Origines Maristes*. Nous avons cependant bien du mal à nous défaire d'une vision trop étroite de nos origines qui nous empêche de percevoir que l'on ne peut étudier sérieusement les cinquante premières années de notre institut ni notre spiritualité sans bien connaître l'histoire de l'ensemble de la Société. Il nous faut aussi tenir compte du net rapprochement entre les diverses branches traditionnelles de la SM qui nous porte à redécouvrir notre esprit commun. C'est pourquoi nous devons être attentifs à des rencontres régulières avec les autres branches de la SM. qui nous permettent de nous éclairer mutuellement sur l'esprit mariste avec ses différences et ses convergences.

9.LE PROBLÈME LINGUISTIQUE

Pratiquement toutes les sources du XIX^e siècle et la majorité de celles du XX^e de l'institut sont en français.

Un nombre important d'entre elles ont été traduites en espagnol, notamment par le CEPAM. Pour l'anglais le travail de traduction paraît moins avancé mais progresser rapidement. Pour le portugais et d'autres langues

la situation nous est moins connue. En tout cas la disparition rapide du français comme langue internationale et l'impérialisme de l'anglais comme langue de communication universelle posent un problème sérieux car un chercheur mariste non francophone risque d'avoir du mal avec un très grand nombre de sources.

Les traductions ne résolvent que partiellement le problème car leur qualité est souvent aléatoire et on ne peut tout traduire. La moins mauvaise solution est évidemment l'édition bilingue, choisie notamment par le CEPAM, car elle permet de comparer immédiatement le texte original et sa traduction.

L'Afrique, où un nombre important de jeunes frères sont bilingues anglais-français aurait peut-être vocation à servir de pont entre la langue originelle de l'institut et l'anglais, à condition toutefois que le lieu central de formation ne néglige pas trop le français.

10. DES LIEUX DE FORMATION COMME ÉCOLES DE SPIRITUALITÉ

Tout frère n'est pas appelé à devenir un chercheur du patrimoine mariste mais tout frère doit aujourd'hui disposer d'une pensée structurée sur l'identité mariste. Cela signifie qu'une connaissance suffisante du patrimoine mariste et de la méthode permettant de le lire avec discernement devrait faire partie de la formation initiale.

En effet cette formation ne peut être, comme trop souvent autrefois, assimilation d'une pensée toute faite, mais plutôt participation consciente à une tradition en construction permanente : une école de spiritualité.

CONCLUSION

En somme, jusque vers 1955 l'institut a fonctionné essentiellement sur un mode mémoriel : tout ayant été dit aux origines, il fallait sans cesse rappeler et illustrer « l'esprit de l'Institut ». Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'entre 1955 et 2008 l'institut a entrepris une révolution culturelle : ne plus répéter mais réinterpréter l'héritage.

Dans sa circulaire du 25 décembre 1975 sur l'esprit de l'institut le F. Basilio formulait déjà des distinctions éclairantes pour ce travail de longue haleine :

«...il faut distinguer deux notions que l'on confond un peu : l'esprit et le charisme. **L'esprit est plutôt une manière d'être, un air de famille, une atmosphère créant entre des hommes une parenté d'âme. Le charisme, lui, s'adresse à la fois à l'être et à l'agir¹³. [...] « Notre spiritualité [...] c'est la systématisation de notre esprit [...] On arrive à en dégager les lignes fondamentales et l'on peut le constituer en un certain corps de doctrine. L'esprit se transmet en vivant ; la spiritualité peut être explicitée, voire enseignée ».**

Même si, depuis le F. Charles Raphaël qui a introduit la notion de spiritualité dans notre vocabulaire, des efforts importants ont été accomplis, notamment par les frères ayant travaillé au patrimoine et à la formation, pour développer cette « systématisation de notre esprit », l'institut ne fonctionne-t-il pas encore fortement selon l'esprit et le charisme, la spiritualité faisant figure d'ornement de l'édifice plus que de fondement ? Dans quelle mesure aussi le mot « spiritualité », désormais à la mode, ne s'est-il pas tout simplement substitué aux termes « esprit » ou « charisme », comme s'il s'agissait de l'habillement nouveau de notions anciennes ? Et puis, notre tradition plus affective et pragmatique qu'intellectuelle ne répugne-t-elle pas à accepter que la spiritualité soit une « systématisation de notre esprit », c'est-à-dire une construction intellectuelle jugée desséchante ?

Pour nous, les distinctions proposées par le F. Basilio définissent au contraire un programme d'action globale : pas de sérieuse formation mariste, même initiale, sans une claire distinction entre les trois notions d'esprit de charisme et de spiritualité, la fonction de notre commission « du patrimoine spirituel » étant de s'occuper plus précisément de la spiritualité au sens large soit en révélant ses sources soit en les exploitant rationnellement.

¹³ En particulier l'éducation.

Et aussi de nouvelles tentes

F. Michael GREEN, fms

Le prochain Chapitre général prend pour thème “ cœurs nouveaux pour un monde nouveau”. C’est bien. La vitalité et l’efficacité de notre spécificité mariste depuis presque deux siècles a pris sa source dans sa constante ouverture face à la « nouveauté ». C’est pourquoi, les mots « cœur » et « monde », sont tous les deux profondément incarnés et nous poussent irrésistiblement à vivifier la spiritualité et la mission que nous avons reçues de Saint Marcellin. Mais jusqu’où sommes-nous prêts à être « nouveaux » ? Sommes-nous radicalement préparés à laisser nos cœurs changer la nature de l’Institut pour qu’il puisse prendre sa place dans ce monde nouveau ? Ce texte indique que, pour réaliser pleinement le slogan du XXI^e Chapitre général de la manière la plus créative et la plus fidèle aux intuitions et au charisme de Marcellin et répondre ainsi de manière authentique aux besoins d’aujourd’hui, nous devons penser fondamentalement à ce que l’image de la « tente » de l’Institut des frères maristes pourrait et devrait être.

UNE NOUVELLE TENTE

L’image de la tente dans la Sainte Écriture est très riche, et atteint son point culminant dans la métaphore de Jean sur l’incarnation : Jésus qui dresse sa tente au milieu de nous ! Les tentes sont le symbole de la présence de Dieu parmi nous, des lieux de grâce et de sainteté où les gens se rassemblent pour rencontrer Dieu. Dans le monde hébreu, la tente est

à la fois le lieu de rencontre, de rassemblement, de prière, d'hospitalité, de refuge et de sécurité dans le périple à travers le désert. Elle est aussi la demeure du symbole de l'alliance entre Dieu et l'humanité. Pour des générations de frères maristes, notre Institut bien-aimé à aussi été tout cela: notre tente.

Pendant les vingt dernières années et particulièrement depuis le dernier Chapitre, l'Institut a été mis au défi, comme dans cette évocation biblique, « d'élargir l'espace de sa tente »¹⁴. Cet appel est né en réponse au désir grandissant de nombreux laïcs d'être intégrés à la mission, à la spiritualité et même d'une certaine façon, à la structure des frères maristes ; et cela dans le contexte de l'appel de l'Église postconciliaire qui invitait tous les baptisés à assumer de plein droit leur rôle dans sa mission¹⁵. La réalité vivante dans différentes parties du monde mariste est que de nombreux laïcs cherchent maintenant à s'identifier comme « Maristes » dans la tradition de Champagnat. Ils sont attirés par cette manière spécifique de vivre l'Évangile où ils ont rencontré Dieu. Ils cherchent à y développer leur propre spiritualité et à construire autour d'elle leur pratique professionnelle comme éducateurs et apôtres. Dans certaines Provinces, la mission mariste est presque entièrement dans les mains de personnes qui ne sont pas frères maristes. Les écoles, les universités, les services et autres apostolats s'identifient comme maristes sans aucun frère mariste. On a beaucoup écrit et beaucoup promis concernant ces nouvelles vocations de « laïcs maristes », mais quelle relation au quotidien ont ces personnes et les apostolats qu'ils assurent avec l'Institut? Quelles garanties ont leur intégration collective et délibérative à la mission de l'Institut? Quelles sont les lignes de responsabilité? Comment les liens de famille sont-ils maintenus et renforcés? Comment la spiritualité mariste de ces personnes s'enrichit-elle? Quels moyens ont-elles de partager la responsabilité pour l'avenir de la mission mariste dans le monde? Comment participent-elles à la

¹⁴ Cf Isaïe 54,2 et le Message du XX^e Chapitre général 2001, n° 15. Dans les années précédant le XIX^e Chapitre, le Mouvement Champagnat de la Famille Mariste naquit en réponse à cet impératif. En officialisant le Mouvement Champagnat dans la Circulaire du 15 octobre 1991 (Volume XXIX), le frère Charles Howard, S.G., le justifia par la participation croissante des laïcs à la spiritualité et à la mission de l'Institut et de l'Église en général.

¹⁵ Vingt deux ans après la fin du Concile, le Synode sur les laïcs (1987) donna une définition plus large de cet appel, et le Pape Jean Paul II écrivit des paroles fortes dans son exhortation apostolique *Christifideles Laici*, l'année suivante. Les mouvements dans l'Institut les années suivantes étaient en harmonie avec cette volonté du Magistère de l'Église. Au moment de la parution de *Vita Consecrata* en 1996, l'Église soutenait explicitement l'intégration de la mission et de la spiritualité des laïcs avec les Instituts religieux. Voir VC, n° 54

préparation de cet avenir, au discernement et aux décisions à prendre ? Comment pourraient-elles définir leur appartenance ? Dans ce monde nouveau où il y a une plus profonde connaissance de l'Église comme *communio*, quelles sont les structures qui créeront, protégeront et développeront une telle ecclésiologie parmi les disciples de Marcellin ?

Malgré beaucoup de bonne volonté et même des progrès considérables, l'Institut continue sérieusement à chercher des réponses satisfaisantes et adaptées à ces questions et à d'autres demandes qui lui sont faites. Il y a eu et il y a encore de nombreuses initiatives méritantes dans tout l'Institut depuis au moins l'époque du généralat du frère Charles Howard. Aujourd'hui ces initiatives sont surtout suivies par l'important travail et la pensée créative du Bureau du Laïcat qui cherche activement à définir, à former et à accompagner les laïcs maristes. Mais les questions et le malaise demeurent. Et c'est bien qu'ils demeurent car ils nous introduisent plus profondément dans l'essence même de ce que nous cherchons. Il devient peut-être plus clair que le problème essentiel n'est pas que l'espace de la tente soit trop petit, mais que ce n'est pas la bonne tente. Peut-être nous faut-il, tous ensemble, concevoir une nouvelle tente. Peut-être plusieurs tentes, dressées ensemble.

QUI SONT LES MARISTES AUJOURD'HUI?

Qui veut être dans la tente mariste ?¹⁶ Les frères maristes évidemment. Qui encore ? Principalement ceux, bien sûr, qui sont engagés professionnellement ou directement dans la mission mariste : les professeurs, ceux qui s'occupent des jeunes, les catéchistes, les responsables d'œuvres, et d'autres qui travaillent dans divers services dans les écoles et les apostolats maristes. Ces personnes ont été attirées par les possibilités qui leur ont été offertes, surtout pendant les quinze dernières années, personnes qui ont été formées à la spiritualité et à la mission maristes. Dans les apostolats maristes tout le monde n'a pas ressenti cet attrait pour la spiritualité

¹⁶ Faute de pouvoir le formuler autrement, le terme "mariste" se réfère à la tradition de Champagnat sur la spécificité mariste. Nous l'utilisons comme facilité d'expression. Cela ne signifie pas que ce soit l'unique qualificatif de la spiritualité et de la mission maristes. Au contraire, comme il apparaît évident dans le dernier argument de ce texte, il y a plusieurs traditions authentiques de la « spiritualité mariste » qui ont des aspects communs et d'autres qui sont très distincts.

té de notre mission : il y a toujours eu ceux qui ne veulent être qu'employés ou collègues de travail. Ce serait inutile de prétendre le contraire. Et dans certaines Provinces où il n'y a pas eu de stratégie pour promouvoir la spiritualité de Marcellin chez les laïcs, il y a aujourd'hui peu d'expression du sentiment d'appartenance en dehors des frères eux-mêmes, et peu ou pas la conviction qu'une école ou toute autre institution pourrait être mariste si les frères n'y étaient pas. Cependant l'expérience révèle que dans les Provinces où il y a eu des possibilités et la liberté de recruter le personnel enseignant ouvert à l'esprit mariste, à qui l'on a offert des stratégies qui favorisent leur propre affirmation de la spiritualité mariste et de leurs pratiques professionnelles, cet esprit a grandi en eux et autour d'eux.

C'est dans la nature même de la spiritualité de Marcellin que le mot qui a captivé tant de gens soit la **mission**. La spiritualité mariste de Marcellin ne peut être comprise ou vécue que dans un contexte de **mission**, particulièrement l'éducation chrétienne des jeunes. Les personnes qui embrassent la spiritualité mariste spécifique apportée dans la vie de l'Église par Marcellin et les premiers frères, doivent se connecter eux-mêmes, soit directement, soit par des médiations, à cette mission. Pour Marcellin, comme pour tous ceux qui cherchent à être ses disciples, la mission est prioritaire. Notre mission n'est pas un chemin spirituel s'adressant aux membres d'un groupe particulier de prière ou à quelqu'un qui ne serait pas d'abord préoccupé de l'évangélisation des jeunes sous toutes ses formes.

Au-delà des équipes actuelles dans les apostolats maristes, il y en a d'autres qui cherchent à s'identifier à la spiritualité et à la mission maristes. Parmi eux il y a les nombreuses fraternités du *Mouvement Champagnat de la Famille Mariste*, florissant dans la plupart des Provinces. Il y a encore d'autres personnes comme des retraités, d'anciens enseignants, des parents, des anciens élèves et amis ; tous soutiennent la mission d'une manière ou d'une autre, mais peuvent ne pas être impliqués dans un apostolat ou dans un groupe mariste.

Il faut également noter que toutes ces personnes ne sont pas « laïcs », elles se situent hors de la dichotomie « frères » ou « laïcs ». Nous oublions trop souvent les prêtres et les religieuses. Et nos aumôniers et prêtres amis ? Peuvent-ils avoir une place dans notre tente mariste, même s'ils ne sont ni frères, ni laïcs maristes, comme Jean-Marie Vianney qui fut un membre

éminent du Tiers Ordre au début de la fondation ? Et comment les religieuses pourraient-elles se situer ? Doivent-elles appartenir à un autre Institut religieux parce qu'il ne serait pas possible de vivre la vie consacrée comme femme dans la tente de Champagnat ?¹⁷ Cela devient plutôt complexe.

UNE AUTRE TENTE

Pour illustrer ce domaine, revenons à un article provoquant récemment publié par un mariste érudit et historien, le Frère André Lanfrey.¹⁸ L'idée proposée par Lanfrey est qu'en réalité il y a eu deux centres pour la fondation de la Société de Marie dans les années 1820 et 1830 – l'un à Belley et l'autre à l'Hermitage - et que deux expressions distinctes de la Société commencent à émerger dès le départ. Malgré les protestations de Marcellin, l'unité – ou plutôt l'uniformité - de ces deux expressions du *Projet Mariste* était davantage dans le nom que dans la pratique car, dans leur structure et dans leur esprit, les deux expressions étaient fondamentalement différentes.¹⁹ Colin en était sans doute plus conscient que Champagnat, et il eut finalement la sagesse d'encourager les frères de Champagnat à suivre leur propre projet.²⁰ Bien que Belley et l'Hermitage aient été impliqués tous les deux dans la formation et l'apostolat des prêtres et des frères, la compréhension des rôles respectifs dans le projet mariste prit deux voies différentes dans chacun des lieux, deux voies orientées par les

¹⁷ Un exemple dans ce domaine a été la fondation du petit groupe de « Petites Sœurs » en Amérique centrale, comme religieuses qui partagent le charisme de St Marcellin, mais différentes des deux Instituts de sœurs maristes existants. . Leurs relations avec les frères maristes consistent uniquement en une association informelle et personnelle.

¹⁸ Lanfrey A., *Unité et Diversité dans la Société de Marie : mysticisme, histoire et droit canon*, 2008. Cahiers maristes n° 24, pp. 27-34

¹⁹ Dans la cause de canonisation, Marcellin était désigné comme « co-fondateur » de la Société de Marie et donc reconnu comme tel. Son recrutement dans le diocèse de Lyon comme prêtre pour la Société de Marie, sa formation dans la première génération de prêtres maristes, sa nomination à l'Hermitage dans la maison des frères comme supérieur des prêtres et des frères à Lyon, tout cela lui donna un rôle pourtant uniquement attribué à Colin.

²⁰ Ce fut l'initiative de Colin qui précipita l'élection du frère François comme Directeur général en 1839 ; Colin qui encouragea Cholleton – prêtre chargé des frères en 1840 – à exercer ses responsabilités, et ce fut Colin qui prit la parole au Chapitre général en 1852 (4 juin, chronologie de l'Institut) sur la question d'une séparation. Sa visite au Chapitre des frères fut très brève – deux journées. Deux mois plus tard cependant, il s'assura la présidence pour la durée du Chapitre général des sœurs maristes, signe évident d'une relation et d'une compréhension tout à fait différentes.

intuitions différentes de Colin et de Champagnat.²¹ La plupart de nos lecteurs sont bien au courant des divergences entre les deux fondateurs en ce qui concerne la place des frères : Colin les voyait en auxiliaires de la branche des prêtres qu'il considérait comme membres principaux de la Société, alors que pour Champagnat les frères avaient leur importance comme enseignants et c'était pour lui un apostolat comparable à celui des prêtres.²² Finalement, devant le besoin urgent de jeunes prêtres en 1839, on décida qu'il y aurait deux groupes de frères.

Ces divergences et leurs résultats sont bien connus. Ce qui est bien moins compris, c'est qu'il y avait aussi des pratiques différentes entre Belley et l'Hermitage quant au rôle et aux statuts des prêtres. Tandis que Belley était surtout centré sur la mission des prêtres – sa structure et ses objectifs – avec des frères coadjuteurs pour les aider, à l'Hermitage c'était les prêtres qui étaient au service des frères comme aumôniers et directeurs spirituels. Il y eut des prêtres qui prirent part au débat sur la place spécifique des frères, mais il y eut aussi des prêtres qui débattaient de la place des prêtres dans la Société. Déjà en 1826, Étienne Terraillon avait affirmé son point de vue : il laissa Champagnat pour une mission de prédicateur, car sa vision mariste n'était pas de vivre dans la communauté des frères comme aumônier : il s'était engagé à être prêtre missionnaire local. Au début de 1830, il y eut encore chez les aumôniers de l'Hermitage un différend initié par Colin²³ et soutenu par Séon qui incitait ses confrères prêtres à se retirer d'une situation où ils vivaient complètement immergés

²¹ Peut-être que l'expression la plus évidente de la conception de la Société de Marie qui se développait à l'Hermitage dans la deuxième moitié de la décennie 1820, se trouve dans les « Statuts de la Société de Marie » récemment découverts, et envoyés par Champagnat à l'évêque Devie en décembre 1836, mais écrits probablement avant juillet 1830. Le frère André Lanfrey a reçu ce document de l'archiviste des frères de la Sainte Famille de Belley et en a rédigé un commentaire - voir Lanfrey A. : Un nouveau Document, les Statuts de la Société de Marie à l'Hermitage, 2005. Cahiers Maristes n° 20, pp. 76-83. Ces Statuts envisagent une Société composée d'un petit nombre de prêtres aumôniers vivant dans une grande communauté de frères-enseignants, les prêtres ayant un rôle d'autorité spirituelle, et les frères, le rôle d'autorité temporelle et de gestion d'école. Lanfrey juge ce document avec d'autres de 1825-1830, comme révélateur d'une différence entre les prêtres maristes représentés par Champagnat et Pompallier, d'une part, et Colin d'autre part. Le point de vue de Colin a prévalu dès le début de l'année 1830 avec son élection comme Supérieur principal, puis par le déplacement des prêtres de Lyon à Valbenoîte. Il est donc très significatif que Champagnat n'ait envoyé ces Statuts à Mgr Devie qu'en 1836.

Lanfrey A. *Unité et Diversité dans la Société de Marie : mysticisme, histoire et Droit Canon*, 2008. Cahiers maristes, n° 24, pp. 27-34

²² Voir Avis, leçons, sentences, ch. 41 ; circulaire de 1837, ligne 20. Ainsi, il semble que Marcellin ait été influencé par Jean-Baptiste de la Salle qui avait déclaré que cette fonction enseignante pouvait être considérée comme un « ministère » dans l'Église.

²³ Voir les lettres de Colin à Champagnat de novembre et décembre 1831. O.M. Docs 239, 241, 242, 246.

en minorité dans la communauté des frères, pour aller former une communauté de prêtres à Valbenoîte. D'autre part, des prêtres comme Servant et Forest, qui avaient été formés par Champagnat, estimaient beaucoup cette expérience communautaire à l'Hermitage et le style de prêtre représenté par Champagnat.²⁴

Un autre prêtre, Matricon, est resté longtemps aumônier à l'Hermitage sans aucun rôle d'autorité ou de direction. Lanfrey prétend, donc, qu'il est plus raisonnable de considérer deux Sociétés de Marie en formation, toutes deux authentiques, et différentes réalisations du rêve de Fourvière.

Selon le Père Colin, Champagnat n'a « jamais compris » la place des frères dans la Société de Marie.²⁵ Ce sont des paroles fortes et sans doute vraies. Il dit cependant que Marcellin n'a jamais compris la place des frères dans la société de Marie qui a été fondée à Belley : la fondation de Colin. Il est aussi vrai de dire que Colin n'a jamais compris le rôle des frères dans la Société de Marie fondée à l'Hermitage. Les deux fondateurs étaient aussi en désaccord sur la place des prêtres.²⁶

Les attitudes qui ont finalement prévalu concernant les frères dans la Société de Marie étaient tout à fait incompréhensibles. Alors que la plupart des prêtres et des frères avaient à peu près la même origine, les prêtres étaient au début considérés plus instruits et habituellement plus intellectuels. Jusqu'en 1850, les frères avaient peu d'instruction et n'étaient pas

²⁴ Voir les lettres de Champagnat, 15 déc 1836 (AFM, lettres OCE 622.51, p.236 ; 29 mai 1841 (APM z203

²⁵ Cela est explicitement dit dans sa lettre à Champagnat du 22 février 1839 concernant la demande de Colin à Champagnat d'envoyer des frères à Bordeaux pour être sacristains du sanctuaire marial. Le désaccord de Champagnat avec cette proposition est évident lorsque Colin expose par écrit le rôle essentiellement auxiliaire des frères dans la Société. Voyez plutôt les Mémoires du frère Sylvestre (fin du chapitre 6) où il décrit que selon le père Colin, « les pères et les frères ont des objectifs complètement différents », qu'il faut une « Règle différente » et des « Supérieurs différents », et que Colin a dit plus tard à Mayet (OM doc. 844) que les frères enseignants ne faisaient pas partie de ses plans : « les frères enseignants n'avaient jamais existé devant Dieu dans mon plan originel de la Société ; s'ils ont été ensuite admis, c'est par gentillesse et gratitude pour les services qu'ils nous rendaient », et surtout à la demande de Champagnat et de ses frères. Les prêtres, les sœurs et le tiers ordre faisaient partie du plan originel et aussi les frères auxiliaires sous le nom de Frères Josephs ».

²⁶ L'actuel historien mariste, Alois Greiler, SM, pense que Colin et Champagnat avaient leur propre idée d'une congrégation religieuse avant de connaître le projet Mariste de Courveille, et que leurs vues étaient essentiellement différentes. Ce ne fut qu'après la disparition de Courveille et après avoir mûri leur rêve respectif que, le temps aidant, l'on aperçut clairement leur différence. L'hypothèse du P. Greiler s'appuie certainement sur l'opinion qu'exprima Colin concernant les frères en 1840 et en 1850, après la mort de Champagnat. Il est intéressant de réfléchir à ce que Marcellin aurait choisi de faire avec ses frères s'il avait été vivant dans ces décennies.

encouragés à acquérir des connaissances au-delà de celles qui étaient nécessaires à l'enseignement des jeunes enfants.²⁷ Il est sûr que leur formation théologique était primaire et, dans la plupart des cas, ils manquaient aussi d'instruction scolaire. Il n'est pas surprenant alors, qu'il y ait eu une différence sociale entre les prêtres et les frères. Inévitablement émergea dans la Société de Marie une culture cléricale qui fut solidement établie dès la deuxième génération de prêtres maristes.²⁸

En rappelant ces différences de vision et d'intuition entre Champagnat et Colin, il faut dire en même temps que chacun des deux fondateurs, - comme aussi Jeanne-Marie Chavoïn et bien sûr Jean Claude Courveille avant sa sortie après 1826 - n'avaient jamais imaginé le projet mariste sans toutes ses branches. Chacun d'eux s'était extrêmement intéressé aux autres branches, y avait activement contribué et sincèrement participé à leur construction.²⁹ Si nous incluons les différentes fondations faites par Courveille, il y a eu bon nombre de graines maristes semées dans les quinze premières années. Vers 1840, trois avaient pris racine et étaient florissantes - celles de Colin, de Champagnat et de Chavoïn - alors que le Tiers Ordre commençait à se développer à Lyon.

Au moins jusqu'à la mort de Champagnat, tous les fondateurs se trouvaient mutuellement engagés dans un vaste projet commun. Bien qu'ils n'aient finalement pas été d'accord sur l'ampleur et le rôle de l'interaction des branches, ils sont restés, dans ces premières décennies, engagés dans une vision mariste qui les rassemblait tous dans chaque diocèse du monde : « Tout le monde mariste ». Le projet mariste était plus vaste que la somme de ses branches. Il aurait été inconcevable pour Champagnat, par exemple, d'imaginer une communauté comme celle de l'Hermitage sans la présence d'aumôniers complètement intégrés³⁰ ou sans le travail des

²⁷ Même le frère Jean-Baptiste, cultivé et érudit, que Marcellin décrivait comme un obsédé des études, décourageait ses frères de poursuivre des études. Il avait en cela la même idée que frère François et frère Louis Marie.

²⁸ Ce fut évident dès que le débat sur la place des frères eut lieu, à la retraite des prêtres en 1839. Et la décision s'imposa dans les deux décennies suivantes.

²⁹ Le livre du frère Frederick McMahon en 1993, *Voyageurs d'espérance*, raconte avec justesse comment l'histoire de la fondation mariste a été entremêlée, surtout entre 1820 et 1850.

³⁰ Les lettres de Champagnat à Cattet, à Gardette, à Barou et à Mgr de Pins en 1827 et 1828, demandant que des prêtres soient envoyés à l'Hermitage, en sont un exemple frappant. Il n'était pas étrange pour le fondateur de penser que des prêtres y soient affectés. En cette année 1828, il y eut plus de 3 000 ordonnés en France : la diminution du nombre des prêtres dans la période post-révolutionnaire était terminée. Le besoin le plus urgent pour Marcellin était la diminution de maîtres chrétiens engagés ?

sœurs complémentaire de celui des frères. Il n'est pas possible de comprendre les nuances spécifiques des différentes branches sans comprendre leur caractère mariste commun.

Avec l'évolution historique, les Maristes ont dû se développer en Instituts séparés et suivre leur propre route. Il y a bien eu quelques actions d'association et de collaboration, plus particulièrement entre les pères maristes et les sœurs maristes, mais elles ont davantage été des expressions de dépendance que qu'interdépendance. Depuis 1960, le concept de « Famille Mariste », dynamisé par le Frère Basilio Rueda,³¹ a connu un grand rapprochement et même des tentatives de partage de communautés, de formation et d'apostolat. Il est cependant admis que même si ces relations entre branches sont aujourd'hui plus cordiales que jamais, et si la plupart des blessures et incompréhensions d'autrefois sont maintenant guéries, il n'y a jamais eu depuis 1840 une réalisation complète du rêve mariste qui intègre toutes les branches dans une collaboration authentique et suivie. Même au temps des missions d'Océanie entre 1838 et 1870, il y a eu des problèmes d'incompréhension, de préjugés et d'exclusion dans les branches maristes.

Il y a eu l'espoir que dans différents sites pourrait être envisagée une unité de structure ou une association plus formellement juridique. La meilleure réponse qui fut donnée est peut-être celle de Craig Larkin, SM, en 2001 quand il a dit à une assemblée commune des Chapitres généraux des quatre Instituts maristes que les différentes branches sont nées d'une même famille, mais maintenant elles étaient comme des enfants adultes qui ont leur propre famille.³² Alors qu'elles devraient partager un même héritage et entretenir des liens familiaux chaleureux, chaque branche a son propre esprit, ses propres adeptes et sa propre façon d'exprimer sa spiritualité mariste.

Cette situation actuelle est la logique et inévitable suite du passé. Dès le début, il n'y a pas eu de vision commune de la Société de Marie. L'usage du même langage et des mêmes expressions, par exemple « l'attitude

³¹ Le Frère Basilio Rueda a soigneusement montré les différences spécifiques entre le charisme de Colin et celui de Champagnat. Voyez, par exemple, sa distinction entre l'importance que donne Colin aux « attitudes apostoliques » de Marie en contraste avec l'attrait de Champagnat pour la « personne de Marie ». Circulaire Vol XXVI, n° 3 « L'esprit de l'Institut », (25.12.1975).

³² Larkin, C., Marie dans l'Église, une vision Mariste : Comment l'intuition des premiers maristes est pour nous aujourd'hui source d'inspiration ? Conférence adressée à une assemblée des Chapitres généraux des pères maristes, des frères maristes, des sœurs maristes et des sœurs maristes missionnaires. Rome, 12 septembre 2001, p.12.

de Marie » ou le mot « mariste » n'a pas toujours eu exactement le même sens.³³ Le sens du mot nous semble évident, mais en réalité, il y a toujours eu plusieurs tentes maristes.

Nous n'avons rien à craindre d'une expression aussi pluraliste de la spiritualité mariste ou même des divers propriétaires de ce nom. De nombreux groupes se réclament du vocable « franciscain » ou « bénédictin » ou encore « ignacien » sans penser qu'il leur appartient en propre ou qu'ils en sont la version authentique. Des époques différentes, des cultures différentes et des états de vie différents ont inventé des expressions variées des grandes spiritualités de l'Église. Ni le nom, ni l'expérience vécue de la tradition spirituelle ne sont la propriété d'un seul groupe, mais ils sont partagés par beaucoup, de manières différentes dans des circonstances particulières, mais toujours pour la mission d'un seul Évangile.

REDESSINER LA TENTE MARISTE

L'histoire mariste et les premières intuitions qui habitent Marcellin ont amené à une expression distincte de la Société de Marie à l'Hermitage. Comment ces intuitions charismatiques des années 1820 et 1830 peuvent-elles avoir une incidence sur nos prises de décisions aujourd'hui, au moment où nous cherchons à être créatifs et fidèles à ce charisme pour répondre aux besoins du monde contemporain ? Revenons aux propos du Frère André. En s'appuyant sur ses analyses historiques et sur son observation de la situation actuelle, Lanfrey lance l'idée fascinante que peut-être le temps est venu pour la « Société de Marie de l'Hermitage » de dépasser ses structures actuelles pour inclure dans son monde juridique tous les états de vie que compte l'Église – hommes et femmes, religieux et laïcs, clercs et non clercs.

La proposition de Lanfrey est profonde et opportune. Elle est d'abord profonde parce qu'elle nous rappelle la vision mariste des origines : un arbre à plusieurs branches. Pour être une légitime expression des intuitions de la fondation de la Société de Marie, on pourrait avancer qu'un groupe doit avoir une place pour les prêtres, pour les sœurs, les frères et

³³ De nouveau, la circulaire du Frère Basilio est instructive sur ce point.

les laïcs. Le temps est loin – s’il a vraiment existé bien au-delà de 1825 – où nous pouvions parler des pères maristes, des sœurs maristes, des frères maristes, des sœurs maristes missionnaires et des différents groupes de laïcs maristes comme des branches d’un seul arbre. Ce sont des branches d’arbres différents. Même génie peut-être, mais différentes espèces. Les arbres sont différents parce que presque deux cents ans et des milliers de gens ont conduit au développement de leur spiritualité particulière. Comme il y a les nombreuses expressions variées de la spiritualité bénédictine, ou dominicaine ou augustinienne, ou franciscaine, il y a maintenant plusieurs écoles de spiritualité mariste. Bien qu’il y ait d’évidents points communs, il y a aussi de subtiles mais réelles différences. Tous ceux qui s’estiment Maristes ne se trouveraient pas toujours à l’aise dans chacun des Instituts maristes ou dans chacun des mouvements des divers laïcs qui leur sont associés. On se sent plus à l’aise dans une spiritualité personnelle, dans une tente spirituelle personnelle.

Il nous revient donc de relire les propos de Marcellin à ses camarades séminaristes de Saint-Irénée : « Il nous faut des frères ! » Marcellin s’exprimait dans le contexte d’un projet plus large ; il pensait à y inclure des prêtres, des sœurs et des laïcs. Son intention était tout simplement missionnaire : ces enfants ruraux et abandonnés avaient besoin de bons enseignants chrétiens. Cette fondation de Champagnat – et sa mission spécifique d’éducation chrétienne des jeunes - a maintenant développé sa propre spiritualité mariste, et nous devons ajouter aux propos de Champagnat en 1814 : « ... mais pas seulement des frères ». Avoir seulement des frères ne serait pas fidèle au vaste projet mariste que Marcellin a porté jusqu’à sa mort³⁴. Les intuitions de Marcellin ne s’alignaient pas seulement sur le rêve des origines maristes, mais se trouvaient en cohérence avec les plus grandes traditions spirituelles de l’Église qui, pendant des siècles, avaient organisé des structures particulières et des voies spirituelles pour inclure les femmes et les hommes, les laïcs et les religieux, les clercs et les non clercs. Sans ces structures, il leur est impossible d’exercer pleinement leur fonction dans l’Église. Le charisme seul ne suffit pas à soutenir

³⁴ L’immense attention que, dans son Testament spirituel, Marcellin donne à l’unité des Petits Frères de Marie avec toute la Société de Marie atteste de sa pensée sur ce point. Déjà, cependant, Colin et d’autres prêtres de la Société renforçaient l’idée que « les frères maristes de l’Hermitage » étaient un groupe inutile pour l’avenir de la Société de Marie. Colin avait encouragé Marcellin à prévoir de faire passer ses frères sous le contrôle diocésain après sa mort. A la retraite des prêtres maristes de 1839, lorsqu’on a décidé formellement la séparation entre des frères coadjuteurs et les frères enseignants, contre la volonté de Marcellin, on peut voir, avec le recul, un tournant dans l’évolution de la mission et de la spiritualité maristes.

un mouvement ; il faut aussi des structures juridiques pour réguler l'interconnexion entre les différentes réalités ecclésiales. On peut en voir un exemple dans les relations problématiques et quelque peu ambiguës entre les diocèses et les frères maristes dans des pays où le nombre des religieux diminue ou lorsque ceux-ci cessent une activité particulière : un diocèse peut reconnaître qu'un Institut a le droit de nommer un frère comme directeur d'une école diocésaine qui lui a été confiée, mais ne pas reconnaître la nomination d'un laïc parce qu'il ne relève pas du Droit Canon, et ne pas reconnaître non plus le droit juridique pour un Institut de nommer un laïc. De même, l'Institut n'a pas le droit de nommer un prêtre qui se réclame de la spiritualité de Marcellin. Cela soulève des questions sur les limites des Constitutions et Statuts des Instituts et plus fondamentalement encore le besoin de nouvelles associations.

Une seconde réponse à la proposition de Lanfrey, c'est qu'elle est opportune. Elle est opportune parce qu'elle ouvre une voie nouvelle et radicale pour lancer à tous les baptisés les appels de Vatican II à la mission. Pour notre Institut, nous le sentons par la manière dont les laïcs cherchent de plus en plus à s'identifier à la mission mariste auprès des jeunes. Même lorsque ces laïcs sont en position de totale responsabilité dans des œuvres maristes et peut-être très engagés pour la cause mariste, le fait d'être « laïcs » signifie dans nos structures canoniques actuelles, qu'ils ne peuvent qu'avoir le statut « d'associés ». Cette situation représente une expression plutôt anachronique et faussée de l'Église. Il est bon de souligner que la grande majorité des nouveaux mouvements d'Église qui connaissent actuellement un grand essor, sont laïcs. Mais ils ne sont que rarement exclusivement laïcs. C'est important. Ils sont beaucoup plus ouverts : (a) ils accueillent un vaste éventail de laïcs, mais (b) ils ont habituellement des moyens d'engagements profonds et permanents, et (c) ils sont accompagnés de prêtres pour les sacrements et l'orientation pastorale. C'est l'esprit actuel de la *communio*: pas un état de vie, mais tous ensemble, chacun vivant son rôle spécifique au service de la vie spirituelle et de la mission d'évangélisation de l'Église, en lien les uns avec les autres.

Le dernier point – le nouvel essor de l'Église largement mais pas exclusivement laïc – est un aspect important de l'intemporalité de la proposition de Lanfrey. La possibilité d'inclure des prêtres, d'une manière ou d'une autre, répond à un besoin majeur de notre temps, au moins dans de nombreux pays où la mission mariste est implantée. Le besoin est ce-

lui-ci : il n'y a pas de prêtres ! Ou il n'y en pas assez qui puissent exercer un service effectif dans les communautés et les œuvres maristes. Une communauté catholique authentique vit de prière et de sacrements célébrés par un prêtre ordonné. La réalité dans beaucoup de communautés de frères maristes est que l'Eucharistie quotidienne, voire hebdomadaire, a disparu des agendas communautaires, et la présence du prêtre, la célébration des sacrements avec les élèves de nos écoles sont de plus en plus rares, non seulement dans les pays occidentaux développés où les vocations sacerdotales se font rares. Il y a un besoin de prêtres, un besoin souvent plus urgent que celui d'enseignants maristes engagés dans nos écoles.

Le sacerdoce est une question épineuse pour les frères maristes. La question de l'ordination a été beaucoup débattue dans l'Institut au siècle dernier, si bien qu'elle est devenue un sujet de discussion à plusieurs Chapitres généraux successifs. En 1946, en 1958 et en 1967³⁵, elle a été soulevée, mais reportée au Chapitre suivant avant d'être rejetée au Chapitre de 1976³⁶. Finalement, en se prononçant contre des membres ordonnés, même dans un nombre limité de Provinces, les capitulants épargnèrent à l'Institut des complications canoniques qu'une adoption aurait provoquées, sans parler de la culture cléricale qu'ils risquaient d'introduire au moins

³⁵ Les délibérations sur ce sujet au Chapitre de 1967 ont donné une grande importance à une déclaration explicite de *Perfectae Caritas* (Décret sur l'Adaptation et le Renouveau de la Vie Religieuse promulgué à la fin de la 3^e session de Vatican II, le 28 octobre 1965. On lisait : « Le sacré Synode déclare que rien ne peut empêcher les membres de communautés religieuses de Frères d'être admis aux ordres sacrés par décision de leur Chapitre général pour faire face aux besoins du ministère sacerdotal dans leurs propres maisons, pourvu que la caractère laïc de la communauté n'en soit pas altéré. (paragraphe 10) A bon nombre de capitulants ce texte a semblé fait sur mesure pour la situation des frères maristes, leur offrant clairement une réponse aux besoins qu'ils rencontraient, et sans changer le caractère essentiel de l'Institut.

³⁶ En séance 9 du XIV^e Chapitre général (1946), la Commission qui étudiait la question la rejeta comme contraire aux Constitutions. Le XV^e Chapitre général (1958) reçut un grand nombre de propositions en faveur de l'introduction de la prêtrise ou pour la création d'un Institut séparé dont le but serait l'aumônerie des frères maristes. En séance 29 du Chapitre, la question fut plus profondément étudiée, puis renvoyée au nouveau Conseil général pour approfondissement. Pendant le mandat de ce Conseil général, eut lieu Vatican II. Au XVI^e Chapitre général (1967-1968) la question fut examinée dans la 6^e session plénière (14 septembre 1967), avec examen de plusieurs options et renvoyée à une sous-commission. Au cours de plusieurs débats sérieux et prolongés au long des sessions plénières en novembre 1968 (voir la 49^e, 50^e, 60^e, 67-68^e, 71^e), il y eut une analyse approfondie de sujets, tels que la nature du baptême, l'identité du frère et le concept du sacerdoce lui-même. Il fut décidé que le Conseil général ferait une étude complémentaire qu'il présenterait au prochain Chapitre. Cette étude fut faite et présentée au XVII^e Chapitre général de 1976 où eurent encore lieu des débats approfondis pendant des semaines, concernant la nature du sacerdoce, le caractère laïc et le charisme de l'Institut, l'opportunité du moment, les besoins de la mission et d'autres implications positives et négatives que l'introduction du sacerdoce pourrait engendrer (voir le rapport de l'Assemblée générale du 29 septembre et les discussions et décisions du 15 octobre). Finalement, la question est restée ouverte et laissée à un autre Chapitre, mais n'a plus été évoquée.

dans certaines parties du monde. De nombreux capitulants avaient une raison encore plus importante de ne pas accepter l'ordination dans l'Institut : la conviction que l'image du sacerdoce et des ministères ordonnés devaient changer dans l'Église. Parmi les arguments que les capitulants avaient sur la doctrine actuelle, il y avait « le changement ontologique », l'impact de l'ordination dans un homme, son irrévocabilité et sa place hiérarchique dans l'Église. Pour chacune de ces raisons, ils jugèrent le sacerdoce en contradiction avec la nature même de la vie des frères maristes ; c'était le mauvais moment pour réaliser ce changement.

Depuis, on a espéré dans certaines parties de l'Église la naissance d'une nouvelle image du sacerdoce ou au moins la reconnaissance que le manque de prêtres et le scandaleux manque d'eucharistie pour le peuple de Dieu pouvait conduire l'Église à donner à des laïcs choisis par l'Évêque l'autorisation temporaire de présider le sacrement de l'Eucharistie en l'absence de prêtres, de la même façon qu'un laïc peut administrer le sacrement du Baptême ou qu'un homme et une femme peuvent se donner la sacrement de mariage quand il n'y a pas de prêtre. La chance de ce changement paraît de moins en moins probable. Un demi-siècle après le Concile, après l'extinction des dernières lueurs des fulgurantes promesses de réformes, il paraît clair que la froide réalité est qu'il y a un modèle de sacerdoce qui s'est imposé dans les Églises de l'est et de l'ouest pendant dix-neuf siècles et qui n'est pas prêt de changer de sitôt. Ni schisme, ni réforme n'apporteront un changement rapide, et il est impensable que Marcellin puisse sourire dans le ciel en voyant ses disciples revendiquer une telle option.

Imbu de réalisme et fidèle à l'Église le mouvement mariste se doit, conformément à son charisme d'origine, d'accepter que le sacerdoce est le sacerdoce, et de chercher plutôt des voies nouvelles pour que des prêtres puissent être admis dans notre tente mariste comme aumôniers et guides spirituels de nos communautés et de nos apostolats. En tenant compte des précautions légitimes pour ne pas détruire la nature de frères laïcs, nous pouvons chercher d'autres structures canoniques pour affronter le problème. La raison d'essayer de telles démarches réside d'abord dans le fait que c'est un besoin urgent pour la mission mariste d'évangélisation et d'éducation chrétienne des jeunes et pour les communautés impliquées.

MAIS COMMENT EST-CE POSSIBLE?

Un Institut mariste qui réunit des frères, des prêtres, des sœurs et des laïcs et établit des relations non hiérarchiques, indépendantes, complémentaires ? Comment est-ce possible ? La réaction instinctive de certains est peut être de renoncer. En rejetant la proposition du Père Colin en 1833, le cardinal Castracane se mit à rire à l'idée que tous ces états de vie - prêtres, religieux et religieuses et laïcs - pouvaient vivre ensemble dans ce qu'il appelait « voiture à volants multiples ». Ce n'est pas viable, dit-il³⁷. Les Maristes, cependant, voyaient autrement parce qu'ils avaient une intuition différente de l'Église, une intuition mariale : non hiérarchique, ouverte, sans prétention, complémentaire, simple et marquée par l'esprit de famille³⁸. Nous avons encore aujourd'hui le même défi.

Y aurait-il des sujets importants et des obstacles à affronter ? Bien sûr. Mais cela ne devrait pas nous empêcher d'essayer de les attaquer et de penser de façon créative et innovatrice à des moyens de concrétiser ce rêve. Y a-t-il le même niveau de disponibilité ou de besoin dans tout le monde mariste ? Non. Par exemple, l'exercice du sacerdoce – son statut et sa culture – varie beaucoup selon les différentes cultures dans lesquelles est implantée la mission de Champagnat aujourd'hui, donc, les niveaux et les styles d'engagement des laïcs dans la mission mariste, surtout par l'éventail des manières de s'identifier à la spiritualité de la mission de Marcellin, et dans leur sentiment d'appartenance. Un autre exemple, la vie religieuse féminine est en train de mourir dans certains endroits, mais dans d'autres il y a une relative abondance de vocations religieuses. Il y a donc aujourd'hui différents rôles pour les religieux et les religieuses, et tout dépend dans quels secteurs de l'Église ils se trouvent. Les contributions de la vie religieuse à l'essor des jeunes Églises ne sont pas les mêmes que dans les Églises plus anciennes.

³⁷ Voir le rapport du Cardinal Castracane sur le projet de la Société de Marie, 31 janvier 1834. OM, Doc. 304.

³⁸ L'intuition mariste originale du XIX^e siècle correspond parfaitement au concept de l'Église mariale du XX^e siècle présenté par Hans Urs von Balthasar – un concept tant célébré par le pape Jean Paul II. Marie est proposée comme l'archétype de l'Église. Craig Larkin, SM, a développé les idées de Hans Urs von Balthasar et les considère dans un contexte mariste moderne, prenant son icône traditionnelle de l'Ascension avec son ecclésiologie patristique. Il est important de noter avec le Père Larkin que « l'Église mariale » n'est pas opposée à l'institution hiérarchique pétrinienne mais la désigne. Elle n'exclut pas non plus la dimension évangélique de Paul, ou la dimension mystique de Jean. Ces quatre pôles de l'Église représentés ici dans l'icône de l'Ascension sont tous indispensables pour une ecclésiologie complète. La contribution mariste, conclut Larkin, c'est de jouer le rôle de Marie.

IDENTITÉ, INTÉGRITÉ, COMPLÉMENTARITÉ

Dans quelque secteur de l'Église que ce soit, la restructuration visant à réunir divers états de vie dans la tente mariste ferait émerger une autre question qui a été débattue dans notre Institut depuis longtemps : celle de l'identité du frère dans la mission mariste au sens large. Avec l'arrivée de nombreux laïcs dans nos œuvres et plus particulièrement depuis qu'ils ont été invités, après la circulaire de 1991 et le Chapitre général de 1993, à se considérer pleinement « Maristes », la vieille identité énigmatique a pris un mauvais coup pour beaucoup de frères. Le problème a été amplifié par l'initiative de certaines Provinces où, non seulement on partage l'apostolat des frères avec les laïcs, mais on vit ensemble en communauté. Dans de telles situations, certains se demandent : « Où est l'intégrité de la vie d'un frère ? » et « Où est son identité spécifique dans la mission ? » On a longuement écrit ces dernières décennies pour répondre à de telles questions.

Selon certains, le concept de « communautés mixtes » (laïcs et frères vivant ensemble) est un oxymore (apparemment contradictoire). Ce n'est ni chair ni poisson. Ou bien les laïcs seront considérés comme quasi-religieux, ou bien les religieux donnent leur accord pour que leur vie religieuse ne soit pas différente de celle des laïcs avec qui ils vivent, sauf dans leur vie individuelle privée. Mais la vie religieuse, au moins pour les frères maristes, est vécue dans un contexte communautaire, pas privé ou individuel. Ces questions peuvent se poser dans un contexte de « communauté mixte » en ce qui concerne les temps de prière, d'Eucharistie, le partage des repas et les temps de détente, la présence et la relation fraternelle, le logement et le style de vie, et la manière dont chacun des vœux est vécu en communauté. Si les laïcs vivant dans ces communautés sont mariés ou en relation intime, il y a un problème de temps et d'espaces séparés. Les laïcs n'ont pas les vœux de chasteté, de pauvreté ou d'obéissance ; ont-ils la liberté de vivre une vie authentique de laïcs dans de telles situations ? Leur statut de laïcs implique que ce n'est pas leur unique choix de vie ni même le premier (et ce n'est pas toujours ce que veulent leurs épouses et leurs familles) ; de plus cette situation n'est pas toujours durable. Les religieux, au contraire, ont un engagement total de leur volonté, de leurs biens et de leur sexualité pour toute la vie et la vie communautaire.

Il est peut-être bon de rappeler que l'identité spécifique des frères, à la fois « laïcs » et « religieux », est une question qui a préoccupé Marcellin

et après lui les frères François, Louis-Marie et Jean-Baptiste. Pour Marcellin, le problème a surgi à la fin des années 1820 quand il commença à demander la reconnaissance légale de ses frères. Une des raisons qui ont provoqué l'échec de sa démarche, c'est, selon le frère Stephen Farrel, l'insistance à parler de frères qui prononçaient des vœux formels³⁹. S'il s'était contenté de simples promesses ou d'une autre forme d'engagement associatif, sa demande de reconnaissance aurait sans doute été moins irrecevable car elle aurait correspondu aux sensibilités libérales des politiciens de l'époque. Mais Marcellin insistait pour que ses frères soient non seulement engagés comme catéchistes, mais qu'ils vivent pleinement la vie religieuse. Son instruction sur l'habit religieux à cette époque – et son insistance à le leur faire porter pendant les périodes troublées de 1830-1831 – rend bien compte de sa conviction. Pareillement, un des buts de frère Jean-Baptiste en écrivant *La Vie* en 1856, était de montrer que les frères étaient bien un ordre religieux dans la grande tradition monastique de l'Église⁴⁰. C'était d'abord en réaction aux démarches de Colin qui, en 1840 et 1850, avec d'autres, proposait que les frères soient considérés comme une confraternité laïque de religieux enseignants, une sorte de Tiers Ordre de laïcs attachés à la Société de Marie pour diriger des écoles. Non, disaient les frères : ils considéraient qu'ils avaient été fondés comme un ordre religieux au sens classique. Le caractère laïc de l'Institut n'était pas d'être séculier et de vivre « dans le monde », pour reprendre l'expression du temps. Dans la période post-Vatican II, on a pu se demander comment les caractéristiques spécifiques de la vie consacrée, comme le dit « Vita Consacrata », étaient devenues invisibles au point d'être perdues ou oubliées.

La conclusion logique des réflexions évoqués ci-dessus concernant les communautés de frères serait : des communautés de frères, vivant conformément aux idéaux et exigences des Constitutions et Statuts des frères maristes. Ni plus ni moins. Et les laïcs devraient rester laïcs. Ils pourraient être invités, invités de longue durée, d'une communauté de Frères, mais c'est autre chose que de vivre ensemble, et les attentes mutuelles sont ainsi plus faciles à déterminer. Il faut peut-être exiger l'intégrité de la vie religieuse. Cela ne signifie pas que les communautés de frères ne doivent s'ouvrir, être accueillantes et hospitalières, mais seulement pour être des

³⁹ Voir Farrel, *Achievement from the depths*, p.106, frères maristes, Sydney, 1984.

⁴⁰ Cette idée est grandement développée par le frère André Lanfrey dans plusieurs articles, mais surtout dans son livre qui est un commentaire critique de la Vie écrite par frère Jean-Baptiste : Lanfrey A., *Introduction à la vie de M.J.B Champagnat*, frères maristes, Rome, 2000.

lieux où la vie religieuse est vécue et où l'on a mis en place des structures adaptées. Une telle conception évite une organisation où quelques personnes – une communauté religieuse, un couple marié et quelques célibataires par exemple, - peuvent vivre librement dans une sorte de groupe que l'on pourrait appeler « communauté » au sens large. Mais ce n'est pas une communauté conforme à ce qu'en disent nos Constitutions.

Cela est vrai aussi pour les communautés de sœurs. Pour les prêtres la situation est différente suivant qu'ils ont un statut de séculier ou de religieux, mais il faut nous souvenir qu'au temps de l'Hermitage, l'inclusion de religieux prêtres comme membres à part entière de la communauté des frères en qualité d'aumôniers, est bien établie. De même pour les laïcs : leur vocation de laïcs maristes devrait avoir sa spécificité et non apparaître comme un complément ou une pâle copie de la vocation de prêtre ou de religieux.

Pour chacun des états de vie mariste, la *communio* ne signifie pas un style de vie uniforme, amorphe, sans identité. La *communio* est un concept théologique et ecclésial et non un concept social⁴¹. Il faut que chaque état fasse honneur à sa spécificité⁴². Sa contribution réelle à l'ensemble ne se trouvera que dans son témoignage. Pour les laïcs, les religieux et les maristes ordonnés, travailler ensemble dans la mission est une chose ; essayer d'avoir les mêmes modèles de vie et vivre en communauté au même niveau d'attentes mutuelles, est quelque chose de tout différent.

Le grand poète américain Robert Frost, dans « Supprimer les murs », analyse avec perspicacité et ironie les relations entre « les bonnes haies » et « les bons voisins ». Le poème reconnaît la bonne volonté et même les forces qui devraient « abattre un mur », qui voudraient abolir ce qui les divise⁴³. Il observe en même temps que les gens reconstruisent des haies, réinstallent des

⁴¹ Une synopse instructive de cette notion nous est donnée par le cardinal Ratzinger dans une note à l'occasion du vingtième anniversaire de *Communio*, qui nous aide à trouver un résumé théologique international avec Hans Urs von Balthasar et Henri de Lubach en 1972. Voir J. Ratzinger, *Communio* : programme, dans *Communio*, Fall, 1992 (édition américaine).

⁴² La conclusion de l'Assemblée de la Mission mariste à Mendès, Brésil (12 septembre 2007) nous laisse cet appel partagé mais net : nous voulons promouvoir des formes d'association et des chemins d'appartenance au charisme mariste ; laïcs et frères doivent entendre l'appel à vivre leur identité (n° 2, 3). Cette Assemblée est un moment décisif de l'histoire de l'Institut, un lien inextricable entre frères et laïcs pour le futur de la mission mariste. Son appel laisse à l'Institut le défi de réaliser ces nouvelles « formes d'association » et, dans le contexte de ce texte, d'inclure des religieuses et des clercs.

⁴² Frost R., *Abattre les murs*, à Untermeyer, L., (ed 1919). Poète américain moderne, Harcourt, Brace et Howe, New York

⁴³ OM, 282

frontières presque instinctivement. Bien qu'il y ait des obstacles, il y a aussi des questions d'autoprotection et d'intégrité qui interviennent. Frost termine avec ironie : « de bonnes haies font de bons voisins ». En imaginant comment une nouvelle tente pourrait être envisagée, les maristes de Saint Marcellin devraient en tenir compte.

CONCLUSION

Dans le discernement nécessaire et opportun pour trouver la manière de prendre sa place dans un monde toujours nouveau et dans une Église toujours nouvelle, l'Institut est appelé à déterminer de façon créative et exhaustive, qui devrait avoir sa place dans la tente mariste aujourd'hui. Dans de nombreuses parties du monde, les vocations à la vie consacrée se raréfient et beaucoup se demandent si cela va durer. Une partie de la réponse est « non ». Dans d'autres lieux, le mouvement des laïcs maristes est fragile, sa croissance est discrète et peu sûre. Certains se demandent s'il a la force et des racines suffisantes pour progresser. La réponse est encore « non, pas tout seul ». Et pour les deux groupes, l'absence de prêtres diminue leur capacité à être authentiquement et sacramentellement une communauté ecclésiale catholique.

Le courant particulier du rêve mariste que Marcellin a initié à La Valla, et ensuite poursuivi à l'Hermitage, s'est incarné sous plusieurs formes. Notre époque appelle à en construire une nouvelle. Il faut à tous ceux qui répondent à l'appel de la mission aujourd'hui, un charisme et des structures pour vivre leur spiritualité mariste comme Marcellin leur a demandé de la vivre ensemble. Leur « tente », comme pour les anciens israélites, doit être un lieu de grâce et de sainteté, un lieu de rassemblement et de sécurité, où tous peuvent rencontrer le Dieu qui habite parmi eux, et avec qui ils peuvent cheminer ensemble : une tente nouvelle. La difficulté dans l'aventure moderne est que le groupe le plus large sera celui des laïcs. Comment les Maristes de Marcellin appréhendent-ils cette situation ?

RÉFÉRENCES

Abbé W.M. (Ed.), *Perfectae Caritas, le document de Vatican II*, Geoffrey Chapman, Londres, 1966.

Clisby, E., *Lettres d'Océanie. Lettres non publiées des frères d'Océanie : 1836-1875*. Gardées aux archives générales des frères maristes, Rome, 1993.

Coste, J. et Lessard, G., *Origines Maristes*. Société de Marie, Rome, 1967.

Farrell, S., *Achievement from the depths. A critical survey of the life of Marcellin Champagnat, 1789-1840*, frères maristes, Drummoyn NSW, Sydney, 1984.

Frost, R., *Abattre les murs* in Untermeyer, L. (Ed.), *Poète moderne américain*, Harcourt, Brace and Howe, New York, 1919.

Furet, J.-B., *La vie de Marcellin Joseph Benoît Champagnat (1789-1840), Prêtre mariste, Fondateur de la Congrégation des Petits Frères de Marie. Edition du Bicentenaire*, frères maristes, Rome, 1956, 1989..

Furet, J.-B., *Avis, Leçons, Sentences*. (Traduit par Voegtle, L. comme *Écoutez les paroles de votre Père, Opinions, Conférences, Instructions de Marcellin Champagnat*), Frères Maristes, Rome (1868; 1927; 1999).

Howard, C., *Le Mouvement Champagnat de la Famille Mariste, une grâce pour nous tous*, Circulaires des Supérieurs généraux. Vol. XXIX, Institut des frères maristes, Rome, 1991.

Jean-Paul II, Pape, *Christifideles Laici*, Exhortation post synodale. Promulguée le 30 décembre, Librairie Editrice Vaticane, 1988.

Jean-Paul II, Pape, *Vie consacrée. Exhortation post synodale*. Promulguée le 25 mars Librairie Editrice Vaticane, 1996.

Lanfrey, A., *Marcellin Champagnat et les frères maristes, Instituteurs congréganistes au XIX^e siècle*. Éditions Don Bosco, Paris, 1999.

Lanfrey, A., *Introduction a la Vie de M.J.B. Champagnat*, frères maristes, Rome 2000.

Lanfrey, A., *Un nouveau document : Statuts de la Société de Marie de l'Hermitage*. Cahiers Maristes 20, p. 76-93, 2005.

Lanfrey, A., *Unité et diversité dans la Société de Marie, mysticisme, histoire et Droit Canon*, Cahiers Maristes 24, 27-34, 2008.

Larkin, C., *Marie dans l'Église, Intuition mariste* ; adressé à l'Assemblée des Chapitres généraux des pères maristes, des frères maristes, des sœurs maristes, des sœurs maristes missionnaires le 12 Septembre 2001.

Frères maristes, *Actes du Chapitre Général (XIV, XV, XVI, XVII, XIX)*. Archives générales des frères maristes, Rome. (1946; 1958; 1967; 1968; 1975; 1993)

Frères maristes, *Chronologie d'Institut*, frères maristes, Rome, 1975.

Frères maristes, *Message du XX^e Chapitre général*, Institut des frères maristes, Rome, 2001.

Frères maristes, *Message de l'Assemblée mariste sur la Mission à Mendès*, Brésil (12 Septembre 2007), frères maristes, Rome

McMahon, F., *Voyageurs d'espérance, Histoire de Marcellin Champagnat et des fondateurs de la Société de Marie*, frères maristes, Rome, 1993.

McMahon, F., *Marists in the Making: A study of the personal and spiritual development of Jean-Claude Colin, SM, and Marcellin Champagnat, SM, and the relationship of these Marists*. Texte non publié et soumis aux Cahiers Maristes, 2006.

Ratzinger, J., *Communio: Un programme en Communio*, 1992 (Edition américaine.).

Rueda, B., *L'Esprit de l'Institut*. Circulaires de Supérieurs généraux, Vol XXVI, frères maristes, Rome, 1975.

Sester, P. et Borne, R., *Les lettres de Marcellin Champagnat, fondateur des Petits Frères de Marie (Vol. I et II)*, Trad. Voegtler, L., frères maristes, Rome (1991, 1992).

Tamet, F., (Frère Sylvestre), Green, M. – Ed., *Les mémoires du petit Frère Sylvestre. (Nouvelle édition)*, frères maristes, Sydney. (1887; 2008)

Von Balthasar, H.U. *Exploration théologique I: Le Verbe fait chair*, Ignatius Press, San Francisco, 1989.

Von Balthasar, H.U. *Qui est l'Église? Explorations théologiques II: Épouse du Verbe*, Ignatius Press, San Francisco, 1991.

Marcellin Champagnat, membre de la Société de Marie, et la Mission ad Gentes

F. Aureliano BRAMBILA, fms

Lorsque Jean-Claude Colin présente à Rome sa demande d'approbation de la Société de Marie dans toutes ses branches, il exprime comme finalité apostolique de celles-ci, la dimension missionnaire ad gentes.

23 août 1833. – SUPPLIQUE DES ASPIRANTS MARISTES⁴⁴ au Pape Grégoire XVI, qui devait accompagner les règles de la Société. *Original écrit à la main par Claude Bret et signé par les intéressés. ACR ; édité en « Ant. Textus », fasc. 1, pp. 59-61.*

Très Saint Père en Christ et Souverain Pontife Grégoire XVI.

Beatissime Pater

Très Saint Père,

[1] Novæ Societatis Religiosorum sub nomine B. Mariæ instituendæ initia et progressus, jam breviter per litteras die decima quinta Aprilis anni currentis datas, Sanctitati Vestræ exponere ausi sumus. Nunc per divinam misericordiam ad pedes Sanctitatis Vestræ feliciter adducti, illius judicio humiliter submittimus has quidem adhuc inconditas regulas, ejusdem Societatis: cujus fi-

[1] Déjà, dans une lettre datée du 15 avril dernier, nous avons pris la liberté d'informer votre Sainteté des débuts et du développement d'une nouvelle société de religieux qui a été établie sous le nom de la Bienheureuse Marie. Maintenant que par la grâce de Dieu nous avons été favorablement appelés aux pieds de votre Sainteté, nous soumettons bien humblement à votre jugement les règles de cette société, aussi imparfaites soient-elles. Leur but est

⁴⁴ OM, 282

<p>nis est fiduciam in Mariam Virginem inter fideles fovere, ejusdem Dei Genitricis cultum undique propagare, et pro viribus concurrere, ut homines cognoscant et diligant hanc augustissimam Cœlorum Reginam, per quam, ut ait B. Bernardus, Deus totum nos habere voluit: ille est scopus, quo tendit minima illa institutio, de qua loquimur. Sub auspiciis B. Mariæ auxiliantis cupimus nos et omnia nostra impendere modis omnibus in salutem animarum ad majorerem Dei gloriam.</p>	<p>de maintenir la confiance en la Vierge Marie parmi les fidèles, répandre partout le culte de la Mère de Dieu et faire ensemble tout ce qui est possible pour que les hommes connaissent et aiment l'auguste Reine du ciel, par laquelle, comme saint Bernard le dit, Dieu veuille que nous ayons toute chose. Tel est le but poursuivi par le très humble institut auquel nous nous référons. Sous la protection de la Bienheureuse Marie, notre Secours, nous désirons chaque jour consacrer nous-mêmes et toutes nos ressources à sauver les âmes pour la plus grande gloire de Dieu.</p>
<p>[2] Ut hunc finem assequi possimus, nos peccatores, omni humano auxilio destitutos, eodem animi consilio conjunxit misericors Deus, et jam in diœcesibus Lugdunensi et Bellicensi, faventibus locorum Ordinariis, divina miseratione coadunavit consocios, ut huic operi incumbere incipiamus, modo societatem benigne aspiciat et approbet Sedes Apostolica, cui in perpetuum totis visceribus adhæremus, obedientiamque promittimus, et sine cujus beneplacito ultra progredi nolumus.</p>	<p>[2] Afin de réaliser ce but, le Dieu de miséricorde a rassemblé les pécheurs que nous sommes, dépourvus de tout secours humain, dans ce même projet dans les diocèses de Lyon et de Belley. Avec l'encouragement des Ordinaires et par la miséricorde divine, Il a rassemblé des compagnons pour que nous puissions entreprendre cette tâche, pourvu que le Siège apostolique regarde avec bienveillance et approuve cette société. Nous adhérons à jamais et de tout notre être au Saint-Siège auquel nous promettons obéissance, et nous ne procéderons pas davantage sans son approbation.</p>
<p>[3] Ideo, Beatissime Pater, ad pedes Sanctitatis Vestræ humiliter provoluti, supplices deprecamur, ut in nos licet indignos et in hanc societatem omnium ejusmodi institutorum minimum, oculos benevolos inclinare dignetur Sanctitas Vestra, et nobis paterno affectu indicare, an illud</p>	<p>[3] Ainsi, très Saint Père, nous nous prosternons humblement aux pieds de votre Sainteté pour la supplier ardemment de bien vouloir jeter ses yeux sur nous, qui sommes assurément indignes, et sur cette société, le plus petit institut de son genre, et de nous manifester votre affection paternelle si ce projet vous est agréable, afin</p>

<p>animi nostri propositum placeat, ut sic auctoritate Apostolica roborati, possimus in voto tutius permanere.</p>	<p>que, fortifiés par votre autorité apostolique, nous puissions persévérer plus fermement dans notre désir.</p>
<p>[4] Non quidem existimamus nos pares aliis Religiosis, qui virtute et scientia præfulgent, et tam fauste et laudabiliter se impendunt in animarum utilitatem: nos vero minimi operarii rogamus tantum, ut nobis liceat matri nostræ Sanctæ Ecclesiæ Romanæ inservire in novissimis locis, et nostra studia primum transferre per Missiones ad pauperes ruris incolas, usquedum divina Providentia ad alia officia præparati, aucto sociorum numero, juvenilem ætatem in collegiis ad scientias et virtutes informare possimus, et salutis evangelium prædicare in quavis mundi plaga, ad quam voluerit nos mittere Sedes Apostolica. Nam ad omnia Apostolorum ministeria paratus esse debet religiosorum sacerdotum ordo, aliorum ejusdem Societatis ordinum Caput, a quo pendent alii inferiores religiosorum ordines, quasi varii rami a suo stipite, ut in regulis indicatum est.</p>	<p>[4] Bien sûr, nous ne nous considérons pas égaux aux autres religieux qui brillent par leur vertu et leur savoir, et qui se dépensent avec succès et de manière admirable au bien des âmes. Pour nous, les moindres des ouvriers, nous sollicitons uniquement d'obtenir la permission de servir notre Mère la Sainte Église Romaine dans les endroits les plus reculés, et d'exercer d'abord notre zèle dans les missions auprès des plus pauvres, jusqu'à ce qu'avec l'aide de la divine Providence nous soyons prêts pour d'autres ministères, et que notre nombre augmentant, nous puissions travailler dans les écoles pour former les jeunes à la vertu, et que nous puissions prêcher la Bonne Nouvelle du salut dans n'importe quelle partie du monde où le Siège apostolique voudra bien nous envoyer. En effet, l'ordre des prêtres religieux doit être prêt pour tout ministère des apôtres, puisqu'il est à la tête des autres ordres de la même société, à enlever ordres religieux subalternes qui forment comme les diverses branches de son tronc, tel qu'il est indiqué dans nos règles.</p>
<p>[5] Duplicem enim alium religiosorum ordinem amplectitur eadem B. Mariæ Societas: ordinem scilicet Fratrum, qui in regula alii nuncupantur fratres Sancti Josephi, ad illius Patriarchæ officia implenda, nempe opera manualia; alii Fratres Maristæ, qui bini vel tres aut plures in parochias mittuntur ad infantes</p>	<p>[5] Cette même Société de la Bienheureuse Marie comprend deux autres ordres de religieux, à savoir un ordre de frères, certains appelés Frères de Saint Joseph, qui accomplissent les tâches de ce Patriarche par le travail manuel, et d'autres qui s'appellent les Frères Maristes, qui sont envoyés dans les paroisses par deux, trois ou davantage pour donner aux enfants,</p>

<p>præsertim pauperes prima sacræ doctrinæ et scientiæ elementa edocendos; et ordinem Sororum religiosarum, quæ intra septa pariter se devovent ad eadem pia officia erga sexum fæmineum. Varii illi tres Religiosorum ordines jam ab annis plurimis existere inceperunt, et proximorum utilitati incumbunt in diocesis Bellicensi, Lugdunensi, Gratianopolitano et Vivariensi, faventibus locorum Episcopis.</p>	<p>surtout les plus pauvres, les fondements de la doctrine religieuse et l'instruction. Le second ordre comprend des religieuses qui se dévouent également à l'intérieur de leur clôture aux mêmes œuvres pieuses auprès de personnes de sexe féminin. Ces trois différents ordres de religieux ont débuté il y a plusieurs années et poursuivent le service de leur prochain dans les diocèses de Belley, Lyon, Grenoble et Viviers, avec l'encouragement des évêques locaux.</p>
<p>[6] Nec etiam laicis in seculo viventibus intercluditur societatis janua: nam non tantum, quas in usu habent aliæ societates in honorem B. Mariæ, pias exercitationes studiose servavimus; sed etiam addidimus Tertii Ordinis exercitia in favorem laicorum utriusque sexus: ut sicut Maria omnium mater est, sic etiam, si favent tempora, illius societatis gratiarum participes evadere, et augmentum pietatis in B. Mariam percipere possint.</p>	<p>[6] Les portes de la société ne sont pas fermées non plus aux laïcs qui vivent dans le monde ; car non seulement avons-nous diligemment conservé les pratiques pieuses que d'autres sociétés accomplissent en l'honneur de la Bienheureuse Marie, mais nous avons aussi ajouté les exercices d'un troisième ordre afin d'accommoder des laïcs des deux sexes. Ainsi, tout comme Marie est la Mère de tous, si les temps nous le permettent, nous pourrions également tous partager les grâces de cette société et croître dans l'amour de la Bienheureuse Marie.</p>
<p>[7] Summum Pastorem Dominum nostrum Jesum Christum obsecramus, ut per infinitam misericordiam suam benedictionis suæ rorem effundat super hanc societatem sub nomine et auspiciis Virginis Immaculatæ nascentem; illamque foveat, augeat, spiritu suo roborat, ut societas non solum fidelibus prosit, sed etiam in ovile reducere valeat tot oves a via salutis miserabiliter errantes.</p>	<p>[7] Nous implorons le Pasteur suprême, Notre Seigneur Jésus Christ, afin que par son infinie miséricorde, Il déverse une rosée de bénédictions sur nous et sur cette société qui naît sous le nom et la protection de la Vierge Immaculée, et qu'Il veuille la protéger, la faire croître, la fortifier par son Esprit, de sorte que cette société puisse non seulement être utile aux fidèles, mais puisse aussi ramener au bercail les nombreuses brebis misérablement égarées sur le chemin du salut.</p>

<p>[8] Post tot tempestates et temporum difficultates jam <i>messis quidem multa est</i>; et calamitatibus fatigatæ, in <i>via perditionis</i> lassatæ, <i>regiones albæ</i> videntur <i>jam ad messem</i>; quapropter enixe rogamus <i>Dominum messis ut mittat operarios</i> virtute et Apostolorum spiritu repletos, qui a semetipsis omnino vacui, auspice Maria, has regiones Christo metant, et aliqua consolatione Ecclesiam Romanam post tot procellas recreent.</p>	<p>[8] Après les nombreuses tempêtes et difficultés de notre temps, la moisson est vraiment abondante. Balayés par les revers, épuisés sur le chemin de la perte, les champs semblent déjà mûrs pour la récolte. Nous implorons donc humblement le Seigneur de la moisson d'envoyer des ouvriers remplis de la valeur et de l'esprit des apôtres et entièrement désintéressés, pour que, sous la protection de Marie, ils moissonnent ces champs pour le Christ et reconfortent l'Église Romaine avec quelque consolation après tant de tempêtes.</p>
<p>[9] O nos felices! si per misericordiam divinam et Dei Genitricis auxilium, illa minima Mariæ Societas ad hoc aliqua ex parte concurrere possit; si Cælorum Regina nos peccatores in servorum devotissimorum numero adscribere velit, et omnipotenti suo apud Deum suffragio corda nostra caritate et studio accendere ad peccatorum conversionem, et puerilem ætatem a communi vitiorum gurgite avertendam. In Domino unice confidentes, hanc gratiam speramus a summa Dei misericordia: nam Deus <i>esurientes implevit bonis</i>, et gratis dantibus gratis abundanter concedit</p>	<p>[9] Oh ! Comme nous sommes heureux si, par la miséricorde divine et l'aide de la Mère de Dieu, notre petite Société de Marie peut contribuer dans une certaine mesure à ceci ! Si la Reine du ciel daigne ajouter les humbles pécheurs que nous sommes au nombre de ses plus dévoués serviteurs, et par son intercession toute-puissante devant Dieu, Elle daigne enflammer nos cœurs avec amour et zèle pour convertir les pécheurs et empêcher les jeunes d'être entraînés dans le commun tourbillon des vices ! Confiant seulement dans le Seigneur, nous espérons cette grâce de la plus grande miséricorde de Dieu, pour <i>qu'Il comble les affamés de bonnes choses</i>, et donne abondamment à ceux qui donnent généreusement.</p>
<p>[10] Nihil erroris timendum putamus, dum populorum pietatem in B. Mariam excitamus; sanctorum enim omnium vestigiis insistimus, cum illam privilegiis cumulatam, inter electos primogenitam laudibus extollamus quam ipse Dei filius Matrem habe-</p>	<p>[10] Nous ne croyons pas errer et nous ne le craignons pas, lorsque nous suscitons l'amour du peuple pour la Bienheureuse Marie, puisque nous marchons dans les pas de tous les saints quand nous exaltons et louons la première née parmi les élus, la comblée de privilèges, celle que le Fils de</p>

<p>re voluit, et unanimi consensu omnes Patres certatim collaudarunt, et cujus potestatem apud Deum omnipotentiam supplicem prædicarunt. Palam igitur dicimus B. Mariam esse Dei Genitricem, omnium creaturarum excellentissimam, gratis et virtutibus ornatissimam, Cæli scalam, peccatorum refugium, spem fidelium, Christianorum auxilium, omnium advocatam et adjutricem apud dilectum filium suum Jesum Christum, a quo tenet quidquid habet, et in quem refunditur quidquid in laudibus Matris proferimus, et qui illam thesaurariam et gratiarum dispensatricem constituit. Hæc sancti Patres dixerunt; hæc proclamat sancta Dei Ecclesia, <i>columna et firmamentum veritatis</i>.</p>	<p>Dieu lui-même a choisie pour mère, et laquelle, dans un accord unanime, tous les Pères louent avidement son pouvoir devant Dieu et appellent son intercession toute-puissante. Nous déclarons donc ouvertement que la Bienheureuse Marie est la Mère de Dieu, surpassant toutes créatures, suprêmement parée de toutes grâces et vertus, l'échelle du ciel, le refuge des pécheurs, l'espoir des fidèles, le secours des Chrétiens, l'avocate et le soutien de tous devant son Fils bien-aimé Jésus Christ, de qui Elle a reçu tout ce qu'Elle possède et à qui est rendu tout ce que nous apportons en louange à sa Mère, et qui fit d'Elle la trésorière et la dispensatrice de grâces. Les Saints Pères ont dit ces choses ; la Sainte Église de Dieu les a proclamées, elle qui est le pilier et le support de la vérité.</p>
<p>[11] Tandem, Beatissime Pater, summe omnium pastor, per Orbem vices gerens Christi, a quo Virgo virginum repulsam nunquam sustinuit, supplices deprecamur per eandem Virginem Dei Genitricem, ut nos, non ponderatis meritis, ad exauditionis gratiam admittat Sanctitas Vestra, divinam voluntatem nobis ostendat, Benedictionemque Apostolicam impertiri dignetur.</p>	<p>[11] Enfin, très Saint Père, suprême Pasteur de tous, Vicaire universel du Christ (lui qui ne refuse rien à la Vierge des vierges), nous implorons humblement votre Sainteté, par la même Vierge Mère de Dieu, ne considérant point nos mérites, de nous accorder audience, de nous indiquer la volonté divine et de daigner nous donner votre bénédiction apostolique.</p>
<p>Bellicii, Die 23a Augusti 1833.</p>	<p>Belley, le 23 août 1833.</p>
<p>Sanctitatis Vestræ Humillimi et obsequentissimi servi, J(oannes) Cl(audius) Colin, Sacerdos; E(tienne) Séon, Sacerdos; Colin, Sacerdos; Bret, Sacerdos; Déclas, Sacerdos; Maître pierre, Sacerdos; Forest, Sacerdos; Jallon, Sa-</p>	<p>Les plus humbles et obéissants serviteurs de votre Sainteté : J(ean) Cl(aude) Colin, prêtre ; E(tienne) Séon, prêtre ; Coin, prêtre ; Bret, prêtre ; Declas, prêtre ; Maître pierre, prêtre ; Forest, prêtre ; Jallon, prêtre ; Deschamps, prêtre ; J(ean) Hum-</p>

<p>cerdos; Deschamps, Sacerdos; J(oannes)Humbert, Sacerdos; A(ntonius)Séon, Sacerdos; Convers, Sacerdos; J(oannes) A(ntonius) Bourdin, Sacerdos; Terrail- lon, Sacerdos; Chanel, Sacerdos; J(oan- n)es B(aptis)ta Fr(ancisc)us Pompallier, Sacerdos; Champagnat, Sacerdos.</p>	<p>bert, prêtre ; A(ntoine) Séon, prêtre ; Convers, prêtre ; J(ean) A(ntoine) Bourdin, prêtre ; Terrail- lon, prêtre ; Chanel, prêtre ; J(ean) B(aptiste) Fr(ançois) Pompallier, prêtre ; Champagnat, prêtre.</p>
	<p>Nous attestons que ceux qui ont signé ci- dessus sont prêtres et appartiennent à la Société de la Bienheureuse Marie. Belley, 26 août 1833.</p> <p style="text-align: right;">Depery, Vic. gén.</p> <p>[Marqué du sceau de Mgr Devie]</p>

28 janvier 1836. – LETTRE DU CARD. SALA⁴⁵ à Mgr de Pins: les efforts de M Colin pour obtenir l’approbation de sa Société ont échoué car le projet envisageait quatre branches ; réduite au seul groupe des prêtres, la Société de Marie pourrait être approuvée ; il faut donc encourager le Supérieur à accepter la mission projetée. *Expédition non autographe en AAL, rayon 12. dossier sur l’approbation des Maristes; minute en ACPF, Scrittura originali, t. 950 (1835). ff. 660 – 661; copie de l’expédition ibid., Oceania, t. 1 (1816-1841), ff. 306-307 (texte B).*

<p>D(omino) Archiepiscopo Amaseno Administratori Apostolico Eccle- siae Lugdunensis. Lugdunum.</p>	<p>À Monsieur l’Archevêque d’Amasie, Admi- nistrateur Apostolique de l’Église de Lyon. À Lyon.</p>
<p>Ill(ustrissi)me et R(everendissi)me D(omi)ne,</p>	<p>Illustriissime et Révérendissime Seigneur,</p>

⁴⁵ OM, 365

[1] Quae datis die 20. Novembris anni proxime elapsi litteris ad E(minentissimum) Sacrae Congregationis Propagandae Fidei Praefectum nunciavit Amplitudo Tua, grata admodum extitere, cum inde certa spes effulserit de Missionibus pro Occidentali Polynesiae regione apprime accurandis. Ad eas enim designari utiliter posse arbitraris non-nullos ex Sacerdotibus, qui titulo Coetus Marialium coaluere, operamque isthic impendunt in Populis erudiendis, conformandisque plane salutarem. Iudicium quidem pendet adhuc de illius Coetus legibus, quae per Sacram hanc meam Congregationem Negotiis, et Consultationibus Episcoporum, et Regularium praepositam examinandae sunt. Verum Te latere haud arbitror, Presbyterum Collinium qua potuit maxima contentione adnissum fuisse, ut Coetus ille titulo, iuribusque Congregationis ab Apostolica Sede donaretur, sed ejus vota in irritum cessere, quod minime opportunum visum fuerit, quatuor diversos, et in diversa officia excogitatos Coetus ea in Societate uno sub Moderatore coallescere. Quod si Societas ab Apostolica Sede adprobanda proponatur ex Ecclesiasticis tantum Viris, qui ad praestitutam per regulas disciplinam in Sacris Missionibus, in Spiritualibus Exercitiis, in Concionibus, et in ceteris Divini Ministerii muneribus obeundis rite collaborent, sententiam Sacrae Congregationis postulatis eorumdem favere nullus dubito.

[1] Ce que votre grandeur a annoncé à l'Éminentissime Préfet de la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la Foi par une lettre du 20 novembre dernier, a plu beaucoup, car cela fait luire l'espoir de s'occuper au plus tôt des missions pour la partie occidentale de la Polynésie. Vous pensez en effet que peuvent être utilement désignés pour cette mission quelques-uns des prêtres qui se sont rassemblés sous le titre de groupe de Marie et qui s'adonnent chez vous à l'œuvre bien salulaire de l'enseignement et de la formation des gens. Une décision est encore à venir, il est vrai, concernant les lois de ce groupe qui doivent être examinées par ma Sacrée Congrégation qui s'occupe des affaires et consultations des évêques et réguliers. Vous n'ignorez pas, je pense, que l'abbé Colin a travaillé très fort pour que ce groupe reçoive du Siège Apostolique le titre et les droits d'une congrégation, mais ses vœux n'ont pas abouti parce qu'il n'a pas paru opportun de rassembler dans cette société sous un seul modérateur quatre groupes différents et formés pour des œuvres différentes. Si l'on proposait à l'approbation du Siège Apostolique une société formée seulement d'ecclésiastiques qui travailleraient ensemble, selon la discipline établie par des règles, à donner des missions, des exercices spirituels, des sermons et à exercer les autres fonctions du divin ministère, je suis sûr que la Sacrée Congrégation donnerait une réponse favorable à leurs demandes.

<p>[2] Ceterum SS. mus Dominus Noster perlubenter adprobavit propositum a Te consilium de memoratis Sacerdotibus in eas plagas mittendis, tuæque in tantam Catholicæ rei utilitatem curæ, et sollicitudini vehementer commendatum voluit, ut licet Pontificium de Cœtus illius legibus placitum nondum editum fuerit, eos tamen pro incenso, quo flagrant Christiani nominis ubique propagandi studio, ad saluberrimam illam expeditionem inflammas, remque, e qua æterna tot Populorum salus prope-ratur, cum Cœtus Moderatore rite conciliare connitaris.</p>	<p>[2]. Par ailleurs, le Très Saint Père a approuvé avec grand plaisir votre dessein d'envoyer les prêtres susdits dans ces régions, et il veut que vous soyez félicité chaleureusement pour votre souci et votre sollicitude pour le bien de la cause catholique, de sorte que, même si le Pape n'a pas encore donné son accord sur les lois de ce groupe, vous les encouragez à entreprendre cette expédition très salutaire, animés comme ils le sont du désir de propager partout le nom chrétien, et pour que vous cherchiez à arranger avec le modérateur du groupe une affaire qui hâtera le salut éternel de tant de peuples.</p>
<p>[3] Hæc habui, quæ pro delato mihi munere Tibi significarem, meamque erga Amplitudinem Tuam singularem observantiam testatus fausta omnia, ac felicia Tibi adprecor ex animo.</p>	<p>[3] Voilà ce que j'ai été chargé de vous transmettre. Avec l'assurance de mon respect singulier pour votre Grandeur, je vous souhaite de tout cœur bonheur et joie.</p>
<p>Amplitudinis Tuæ Romæ 28. Januarii 1836 Addictis(sim)us Servus(J(osephus)A(ntonius)Card(inal)is Sala Præfectus S(acræ) Cong(regatio)nis Episcoporum et Regularium.</p>	<p>De votre Grandeur, Rome, le 28 janvier 1836, le très obéissant serviteur, Joseph Antoine cardinal Sala, préfet de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers.</p>

29 avril 1836 – BREF « OMNIUM GENTES »⁴⁶: approbation « in perpetuum » des prêtres de la Société de Marie, avec faculté d'élire un Supérieur général et d'émettre les vœux simples dont le Supérieur pourra dispenser. *Expédition officielle sur parchemin en APM 411.1, minute aux archives vaticanes, Brevi, a.1836, Gregorii XVI, Aprilis pars 1°, t. 4907, n° 8.*

⁴⁶ OM, 384

GREGORIUS PP. XVI	GRÉGOIRE XVI, PAPE
<p>[1] Omnium gentium salus, cujus causam a Principe Pastorum, et Episcopo animarum accepimus, nos continenter vigiles esse compellit, ut nihil inexpertum relinquamus, quo a solis ortu usque ad occasum laudetur nomen Domini, ac S(anctissima) Catholica Fides, sine qua impossibile est placere Deo, ubique terrarum vigeat, atque refulgeat. Quocirca singulari sane paterni Nostri animi benevolentia eos potissimum ecclesiasticos viros prosequimur, qui in societatem coacti memores institutionis, et vocationis eorum divini verbi præconio, et multiformis gratiæ Dei dispensatione, non desinunt populos exhortari in doctrina sana, atque omni cura, et contentione uberes in vinea Domini fructus virtutis, et honestatis afferre conantur.</p>	<p>[1] Le salut de toutes les nations, dont nous avons reçu la charge du prince des pasteurs et de l'évêque de nos âmes, nous presse de veiller incessamment pour que de l'Orient à l'Occident le nom du Seigneur soit glorifié et que la très sainte foi catholique, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, soit affermie et resplendisse par toute la terre. C'est pourquoi notre cœur paternel couvre d'une bienveillance singulière ces ecclésiastiques d'autant que, réunis en société et fidèles aux fins de leur institution et de leur vocation, ils ne cessent, par la prédication de la parole de Dieu et par la dispensation de la grâce divine sous toutes ses formes, d'exhorter les peuples dans la saine doctrine et consacrent tous leurs soins et tous leurs efforts à produire dans la vigne du Seigneur des fruits abondants de vertu et de sainteté.</p>
<p>[2] Non mediocri certe voluptate affecti fuimus, ubi accepimus, dilectum filium Claudium Collin, et aliquot Presbyteros Diocesis Bellicen(sis) in Gallia multis ab hinc annis novæ religiosorum hominum societatis fundamenta posuisse titulo Societatis Mariæ. Quæ quidem societas eo potissimum spectat, ut Dei gloria, ac S(anctissim)æ illius Genitricis honor augeatur, ac Romana Ecclesia propagetur tum christiana puerorum institutione, tum etiam Missionibus usque in ultimas terrarum Orbis oras.</p>	<p>[2] Ce n'est donc pas sans une vive joie que nous avons appris que notre bien-aimé fils Claude Colin et quelques prêtres du diocèse de Belley, en France, ont, depuis plusieurs années, posé les fondements d'une nouvelle société d'hommes religieux sous le titre de Société de Marie. En effet, cette Société se propose principalement d'accroître la gloire de Dieu et l'honneur de sa très sainte Mère et aussi de propager l'Église romaine soit par l'éducation chrétienne des enfants, soit par les missions jusque sur les plages les plus reculées de la terre.</p>

<p>[3] Jam vero cum ejusmodi Societas in Diocesisibus præsertim Bellicensi, Lugdunensi, et Gratianopolitana divino favente numine fuerit propagata, et aliquot ipsius Societatis Presbyteri ad Catholicam religionem in Insulas Indiæ Australes promovendam a Congregatione de Propaganda Fide missi fuerint, iccirco ejusdem Societatis Presbyteri, quo ilia magis, magisque vigeat, et floreat, supplicum prece a Nobis efflagitarunt, ut non solum Societatem ipsam Auctoritate Nostra Apostolica confirmare velimus, verum etiam veniam tribuamus, qua ejusdem Societatis presbyteri Supremum Moderatorem, seu Præsidentem Generalem, a quo regantur, adlegere, et simplicia vota emittere possint.</p>	<p>[3] Or, comme cette Société, bénie et favorisée de Dieu, s'est étendue surtout dans les diocèses de Belley, de Lyon et de Grenoble et que quelques prêtres de cette Société ont été envoyés par la Congrégation de la Propagande dans les îles australes de l'Inde pour y répandre la religion catholique, et que les prêtres de cette Société, désireux de la voir s'accroître et fleurir de plus en plus, nous ont demandé avec d'humbles supplications de vouloir bien non seulement confirmer cette Société elle-même par notre autorité apostolique, mais encore lui accorder la faculté de se choisir et d'élire un suprême modérateur ou président général qui la gouverne et d'émettre les vœux simples.</p>
<p>[4] nos igitur, quibus nihil potius, nihilque optabilius quam Dei gloriam amplificare, et spirituali omnium populorum bono summopere prospicere, gravissimis Venerabilium Fratrum Archiepiscopi Administratoris Ecclesiæ Lugdunensis, et Episcoporum Bellicensis, et Gratianopolitan(i) acceptis testimoniis, ex quibus perspeximus ex hac Societate plurima bona, et comoda in christianam rempublicam posse redundare, de V(enerabilium) F(ratrum) N(ostorum) S(anctæ) R(omanæ) E(cclesiæ) Cardinalium negotiis, et consultationibus Episcoporum, et Regularium Præpositorum consilio, hujusmodi supplicationibus alacri, libentique animo annuendum censuimus.</p>	<p>[4] Nous donc, qui ne désirons rien tant que d'accroître la gloire de Dieu et de veiller de tout notre pouvoir au bien spirituel de tous les peuples, après avoir reçu, de nos vénérables frères l'archevêque administrateur du diocèse de Lyon et les évêques de Belley et de Grenoble, les témoignages du plus grand poids qui nous ont prouvé que de cette Société pouvaient résulter pour le peuple chrétien des biens et des avantages en grand nombre, de l'avis de nos vénérables fils les cardinaux de la sainte Église romaine qui sont préposés aux affaires et consultations des évêques et des réguliers, nous avons, d'un cœur joyeux et empressé, jugé bon de faire droit à ces supplications.</p>

<p>[5] Quare omnes, et singulos, quibus hæ Litteræ favent, peculiari beneficentia prosequi volentes, et a quibusvis excommunicationis, suspensionis, et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris, ac pœnis quovis modo, vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia, absolventes, ac absolutos fore censentes, Societatem, seu Congregationem Presbyterorum Societatis, de qua habita mentio est, Auctoritate Nostra Apostolica hisce Litteris approbamus, et confirmamus, eademque Auctoritate ejusdem Societatis Presbyteris potestatem facimus, cujus vi Supremum moderatorem, seu Præsidem Generalem eligere, et simplicia vota emittere libere, ac licite possint, et valeant. Eidem vero Supremo Moderatori facultatem tribuimus, cujus ope, illius Societatis Presbyteros a commemoratis simplicibus votis solvere queat. Denique eidem Congregationi negotiis, et consultationibus Episcoporum, et Regularium præpositæ examen regularum ejusdem Societatis reservamus.</p>	<p>[5] C'est pourquoi, nous voulons témoigner une bienveillance particulière à tous ceux que ces lettres favorisent, et à cet effet seulement les absolvant et les tenant pour absous de toutes les excommunications, suspenses, interdits et autres censures ecclésiastiques, sentences et peines, portées de quelque manière que ce soit, si par hasard ils en avaient encouru quelques-unes. En vertu de notre autorité apostolique, par ces lettres, nous approuvons et confirmons la Société ou congrégation des prêtres dont il a été fait mention ci-dessus et en vertu de la même autorité nous accordons aux prêtres de la même Société la faculté de pouvoir librement et licitement élire un suprême modérateur ou président général et émettre les vœux simples. De plus, nous accordons à ce même modérateur suprême la faculté de pouvoir délier des susdits vœux les prêtres de cette Société. Enfin, nous réservons à la Congrégation préposée aux affaires et consultations des évêques et réguliers l'examen des règles de la même Société.</p>
<p>[6] Hæc volumus, concedimus, statuimus, atque mandamus, decernentes, has præsentis Litteras firmas, validas, et efficaces existere, et fore, suosque plenarios, et integros effectus sortiri, et obtinere, et omnibus, ac singulis ad quos spectat, et spectabit in posterum hoc, futurisque temporibus plenissime suffragari, sicque</p>	<p>[6] Ainsi nous le voulons, le concédons, le statuons et l'ordonnons, décrétant que ces présentes lettres aient et conservent leur force, leur vigueur et leur efficacité, qu'elles reçoivent et obtiennent leur effet plein et entier, qu'elles profitent dans leur plénitude, en tout et de toutes manières, pour le temps présent et les âges futurs, à tous et à chacun de ceux à qui il appartient ou ap-</p>

<p>in præmissis per quoscumque Judices Ordinarios, et Delegatos etiam Causarum Palatii Apostolici Auditores, ac S(anctæ) R(omanæ) E(cclesiæ) Cardinales, sublata eis, et eorum cuilibet quavis aliter judicandi, et interpretandi facultate, et auctoritate judicari, et definiri debere, irritumque, et inane, si secus super his a quocumque quavis auctoritate scienter, vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus, quoties opus fuerit, fel(icis) rec(ordationis) Benedicti XIV., Prædecessoris nostri super Divisione Materiarum, aliisque Apostolicis, ac in Universalibus, Provincialibusque, et Synodalibus Conciliis editis generalibus, vel specialibus Constitutionibus, et Ordinationibus, ceterisque contrariis quibuscumque.</p>	<p>partiedra dans la suite, et qu'ainsi il doit être jugé et défini par tous les juges, quels qu'ils soient, ordinaires et délégués, même par les auditeurs des causes du palais apostolique et par les cardinaux de la sainte Église romaine, les privant tous et chacun de tout pouvoir et de toute autorité quelconque de juger et interpréter autrement, déclarant nul et sans effet tout ce qui pourrait être tenté par qui que ce soit, en vertu de quelque autorité que ce soit, avec connaissance ou par ignorance, contrairement à ces lettres. Nous accordons ces faveurs nonobstant, toutes les fois qu'il en sera besoin, les constitutions de Benoît XIV, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, touchant la division des matières, et les autres constitutions et ordonnances apostoliques et celles qui ont été portées dans les conciles universels ou provinciaux ou synodaux, soit générales, soit spéciales, en un mot nonobstant toutes les autres choses contraires, quelles qu'elles soient.</p>
<p>[7] Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XXIX Aprilis MDCCCXXXVI. Pontificatus Nostri Anno Sexto. Pro Domino Card(inal)i De Gregorio. A(ngelus) Picchioni Substitutus.</p>	<p>[7] Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 29 avril 1836, la sixième année de notre pontificat. Pour S.R le cardinal De Gregorio. A. Picchioni, substitut</p>
	<p>[A la suite de la minute :]</p>
<p>[8] Pro Societate Mariana in Gallia. Approbatio in perpetuum Societatis Marianæ in Gallia cum facultate Presbyteris ejusdem Societatis adligendi Moderatorem Generalem, emitendi vota simplicia cum potestate eidem Moderatori solvendi vota. Est</p>	<p>[8] En faveur de la Société de Marie en France. Approbation "in perpetuum" des prêtres de la Société de Marie, avec faculté d'élire un Supérieur général et d'émettre les vœux simples dont le Supérieur pourra dispenser. Décret émanant de la Congrégation des Evêques et des Réguliers.</p>

ex decreto Congregationis Episcoporum et Regularium. Placet M(auro).	Approuvé M(auro)
---	------------------

CHRONOLOGIE DES ENVOIS DE MISSIONNAIRES MARISTES EN OCÉANIE

1836

24 décembre: Les missionnaires s'embarquent au Havre sur le « Delphine ». Ce sont : Mgr Pompallier⁴⁷, les PP. Chanel⁴⁸, Bataillon⁴⁹, Bret⁵⁰ et Servant⁵¹ ;

⁴⁷ POMPALLIER JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS. Premier évêque d'Auckland, Nouvelle-Zélande. Né à Lyon le 11 décembre 1801. Son père est mort en 1802. Sa mère se remarie avec Jean-Marie Solichon. De 1816 à 1826, sa famille habite Vourles. En 1826 il rentre au grand séminaire de Saint Irénée, à Lyon. Il est ordonné prêtre le 13 juin 1829. En septembre de la même année il se trouve à l'Hermitage. C'est un homme très actif. Il a de multiples occupations en plus de l'aide qu'il apporte au P. Champagnat à l'Hermitage. En 1833 il est nommé par le P. Colin aumônier des tertiaires maristes à Lyon. Face au diocèse, il agit en tant que représentant de la Société de Marie. Le P. Cholleton propose au diocèse que Pompallier soit nommé chef de la mission d'Océanie Occidentale à la place du P. Sastre, comme le demandait le Saint-Siège. La proposition est acceptée. Pompallier est consacré évêque à Rome, en 1836. Il est nommé évêque titulaire de Maronée. De retour en France, il se prépare pour la mission qui lui a été confiée. Il visite l'Hermitage et bénit la nouvelle chapelle. Accompagné de 4 pères maristes et de 3 frères maristes, il part pour l'Océanie le 24 décembre 1836. Il arrive à destination le 10 janvier 1838. Après avoir été Vicaire Apostolique, il est nommé premier évêque d'Auckland en 1860. Il rentre en France en 1868. Il va à Rome où il présente sa démission comme évêque. Il retourne en France et meurt le 21 décembre 1871. Ses relations avec le P. Colin furent plutôt tendues, étant donné leurs points de vue différents en ce qui concerne la mission et le personnel de celle-ci. (RB 432). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁴⁸ CHANEL PIERRE. Il est né le 12 juillet 1803 à La Potière (Montrevel), Ain. Il rentre au petit séminaire de Meximieux en 1819. Il commence ses études au grand séminaire de Brou en 1824. Il reçoit l'ordination sacerdotale des mains de Mgr Devie, son évêque, le 15 juillet 1827. Il est envoyé à la paroisse de Crozet. En 1831 il devient aspirant mariste. Il est nommé directeur spirituel du collège de Belley. Le 24 septembre 1836 il fait sa profession religieuse comme prêtre mariste. Le 24 décembre 1836 il s'embarque pour l'Océanie en compagnie de quatre pères et trois frères maristes. Le 12 novembre 1837 il arrive à Futuna avec le Fr. Marie-Nizier. Il est martyrisé le 28 avril 1841. En 1888 il est officiellement reconnu comme martyr par le Pape Léon XIII. Il est déclaré Bienheureux en 1889. Le 12 juin 1954 il est canonisé à Rome. Sa vie est d'une grande finesse mariale. Humble semeur de l'Évangile, il meurt pour que d'autres récoltent des fruits en abondance. (Cf. RB 122). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁴⁹ BATAILLON PIERRE, SM (1810-1877). Vicaire apostolique d'Océanie Centrale. Il est né le 6 janvier 1810 à Saint-Cyr-les-Vignes. Il a étudié à l'école cléricale de Saint-Polycarpe à Lyon. Il entre à L'Argentière à la Toussaint 1827. Il passe au séminaire de Saint-Irénée à l'automne 1832. Il est ordonné prêtre le 19 décembre 1835. Il est nommé vicaire à Saint-Laurent-de-Chamousset. Il fait part au P. Cholleton de son désir de partir pour les missions étrangères ; le 10 mars 1838 il reçoit une lettre de l'Archevêché le convoquant pour les missions d'Océanie Occidentale. Son acceptation supposait l'entrée dans la Société de Marie, qui sera approuvée peu après. Il devait aussi contacter rapidement les aspirants maristes, spécialement le supérieur des maristes de Lyon, le P. Séon, à Valbenoîte. Mais il continue cependant à exercer son ministère à Saint-Laurent jusqu'à la fin de juin et se transfère alors à Valbenoîte, où sa signature apparaît le 24 juillet et le 3 août 1836. A ce moment-là, il

les FF. Marie-Nizier (Delorme)⁵², Michel (Colombon)⁵³ et Joseph-Xavier

est déjà considéré comme membre du premier départ. Il fait sa profession mariste avec les vingt premiers membres le 24 septembre 1836. Il part pour l'Océanie Occidentale le 24 décembre de la même année. Il arrive à l'Île de Wallis le premier novembre 1837. En quelques années il parvient à la convertir, et le 3 décembre 1843, il est consacré évêque par son Coadjuteur, Mgr Douarre, en vertu des brefs du 23 août 1842 qui le nomment évêque d'Enos et Vicaire Apostolique du Vicariat d'Océanie Centrale, institué le jour même. Grande figure missionnaire. Il a connu de sérieuses difficultés avec le P. Colin, puis avec son successeur, le P. Favre. Il était encore vivant au moment du grand débat historique sur les origines de la Société de Marie. Il n'y participera pas vu son éloignement. Il meurt à Wallis le 11 avril 1877 (Coste et Lessard, S.M., pp.194-195, 1967). Le P. Claude Rozier, de son côté, dans son livre « Marie-Françoise Perroton, une figure de proue de la Mission Mariste en Océanie » écrit de Mgr Bataillon : « Mgr Bataillon est un homme autoritaire et peu enclin à la concertation. Il a une conception précise du rôle des sœurs : leur activité doit se limiter à l'ornementation des églises, la lingerie de la sacristie et des missionnaires, et surtout elles doivent vaquer au travail de la terre et à l'élevage des cochons. Le fin du fin de sa pastorale, c'est que les sœurs ne coûtent rien. Il l'avait ordonné brutalement à Wallis, aux deux filles qu'il avait recrutées lui-même en France. Il n'a cure de ce qu'on pensera à Lyon, il n'a même pas prévenu quiconque, il ne consulte jamais. » (Note du Fr. Hugo E. Jiménez Solar).

⁵⁰ BRET CLAUDE. Prêtre mariste. Né à Lyon en 1808. Fils unique. Il est ordonné prêtre le 22 décembre 1832 à Belley. Il est nommé vicaire à Valbenoîte où se trouvent d'autres prêtres, vicaires eux aussi, aspirants à la vie mariste. Il prononce ses vœux avec les dix-neuf premiers pères maristes le 24 septembre 1836. Il accepte l'invitation de Mgr Pompallier pour partir aux missions d'Océanie, malgré le désaccord et les larmes de sa mère. Il s'embarque sur « Le Dauphin » pour la Nouvelle-Zélande, le 24 décembre 1836. Il mourra peu après le début du voyage. Après 19 jours de maladie, il meurt le 20 mars 1837. Lorsque la nouvelle est connue à Lyon, la Société de Marie prend en charge les parents du P. Bret. Sa mère sera reçue quelque temps après dans la maison des sœurs maristes de La Boucle (Lyon), où elle mourra le 1^{er} août 1850. Son père, qui sera hébergé par les pères maristes à Puylata (Lyon), mourra le 31 octobre 1851 (Cf. RB 105). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁵¹ SERVANT CATHERIN. Prêtre mariste. Né le 2 octobre 1808 à Grézieu-le-Marché, Rhône. Il entre au grand séminaire de Saint-Irénée de Lyon en 1829. Il est ordonné prêtre le 22 décembre 1832. Il est aspirant à la vie mariste. Il vivra à l'Hermitage de 1833 à 1836. Il fait sa profession religieuse le 24 septembre 1836. Il s'embarque vers la Polynésie avec les autres missionnaires maristes, le 24 décembre de la même année. En 1842 il part remplacer le P. Chanel à Futuna. Il meurt le 8 janvier 1860 (RB 471). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁵² FRÈRE MARIE-NIZIER. C'est le frère qui écrit la lettre insérée par le P. Champagnat dans une Circulaire. Dans « Lieux de rencontre », on peut lire : Nom : Jean-Marie Delorme. Naissance : 19 juillet 1817, à St Laurent d'Agny. Entrée : 26 août 1833. Noviciat : 8 décembre 1833. Vœux temporaires : 10 décembre 1834. Vœux perpétuels : 10 octobre 1836. Il meurt le 3 février 1874. Particularités : une semaine après avoir fait ses vœux perpétuels, il s'embarque au port du Havre (Chronologie, p. 71) en compagnie entre autres des PP. Chanel et Bataillon et du Fr. Michel. Ils lèvent l'ancre le 24 décembre. Le 8 novembre 1837 le P. Chanel et le Fr. Marie-Nizier débarquent à Futuna (cf. C I p. 298-300). Dans ses écrits, le Fr. Philogone, novembre 1890, rend hommage au Fr. Marie-Nizier en disant qu'il avait mené à bien sa mission d'une manière providentielle. Il a secondé les Pères missionnaires en tant que coadjuteur. Fr. Marie-Nizier participe au travail pastoral. Le P. Chanel a une telle confiance en lui qu'il l'envoie parfois auprès des moribonds qui ont refusé son ministère. Pendant le temps qu'il passe avec lui, le P. Chanel baptise des adultes et des enfants. Le 26 avril 1841, Fr. Marie-Nizier prépare sa sortie vers les Vallées de Sigave, où il doit rester deux jours. Le P. Chanel l'envoie visiter des malades et baptiser des enfants mourants. Il est joyeux de participer au ministère que lui confie le Père ; celui-ci sait d'ailleurs que Fr. Marie Nizier parle bien la langue des indigènes. La confiance que le P. Chanel lui porte le pousse à prendre très au sérieux son rôle de missionnaire catéchiste. Le 28 avril, jour du martyre du P. Chanel, « Matala » sauve Fr. Marie-Nizier en s'opposant au retour de celui-ci. Le 10 mai il arrive à Wallis, et le 9 juin il retourne dans la mission de Futuna avec les pères Servant et Roulleaux. Par deux fois, mai 1843 et janvier 1845, il est immobilisé par la maladie. Il aide à former des chantes pour l'église. À 46 ans, après avoir passé 26 années à Futuna, il doit aller à Samoa, et deux ans plus tard, à Sydney où il passe 2 ans. Il part ensuite pour Londres, où il arrive le 26 janvier 1874. C'est là qu'il meurt le 3 février de la même année. « ... Le sacrifice de sa vie qu'il avait offerte de tout son cœur. Sa mort a été celle d'un saint. » (Paroles du Père Rocher, mariste, annonçant son décès). (RB 369). (Note du Fr. Carlos Hidalgo).

⁵³ FRÈRE MICHEL (COLOMBON Antoine). Il est né le 31 janvier 1812 à Mottier, près de Vienne (Isère). Il entre à l'Hermitage le 30 août 1831. Il prend l'habit le 2 octobre 1831. Le 1^{er} janvier 1832 il prononce ses

(Luzy)⁵⁴ les suivent.

1837

Arrivée à Valparaíso : 29 juin 1837.

Nouveau départ dans un autre bateau vers la Polynésie : 10 août 1837.

13 septembre : arrivée aux îles de l'archipel Gambier.

22 septembre : arrivée à Tahiti.

23 octobre : arrivée à Vavau (Îles Tonga).

Mgr Pompallier découvre que les Îles Wallis n'ont pas encore été évangélisées et décide d'y installer une mission ; il y arrive le 1^{er} novembre. Resteront sur place le P. Bataillon et le Fr. Joseph-Xavier.

Le 8 novembre, sa goélette arrive à l'île Futuna, où débarquent le P. Chanel et le Fr. Marie-Nizier. D'ici, Mgr Pompallier, le P. Servant et le Fr. Michel partent pour Sydney afin de décharger une partie de leurs bagages et établir un dépôt pour les besoins des missionnaires. Ils fêtent Noël 1837 à Sydney ; ils repartent ensuite pour la Nouvelle-Zélande où ils arrivent le 10 janvier 1838, à l'embouchure de la rivière Hokianga, au nord-est de la Nouvelle-Zélande. Ils reçoivent l'hospitalité d'un colon irlandais qui les at-

premiers vœux. Il fait sa profession perpétuelle le 7 avril 1834. Il est envoyé aux missions d'Océanie. Il s'embarque au Havre le 24 décembre 1836. Il est nommé comme compagnon du P. Servant. Ils arrivent à l'endroit désigné (Kororareka) fin 1839. Fr. Michel se consacre aux travaux manuels, surtout la construction, en y mettant toute son énergie. Cependant, comme il l'a confié à un missionnaire protestant, il porte une déception dans son cœur : il aurait préféré se consacrer à la catéchèse et à l'évangélisation plutôt qu'aux travaux manuels. Âgé de quarante ans, il quitte l'Institut et s'établit en Nouvelle-Zélande. Il restera célibataire toute sa vie. Il deviendra un excellent jardinier et cultivateur d'arbres fruitiers. Sa réputation s'étendra dans toute la région. Il sera connu comme « Jimmy the Gardener ». Il meurt le 14 mars 1880 à Reefton, Nouvelle-Zélande (RB 400). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁵⁴ FRÈRE JOSEPH XAVIER (LUZY Jean Marie). Il est né le 2 mars 1807. Originaire de Marboz (Ain). De 1831 à 1833 il passe deux années avec les Pères à Belley. Il prend l'habit probablement à l'Hermitage et fait sa première profession le 26 septembre 1836 (nous disons « probablement » car dans une lettre au Fr. François du 12 mars 1859, il rappelle les beaux jours passés à l'Hermitage). Il part ensuite pour l'Océanie le 24 décembre 1836 avec le premier groupe de pères et de frères. Lors de la traversée, il tombe gravement malade, comme les PP. Servant et Bret. Le frère et le P. Servant se rétablissent, alors que le P. Bret meurt peu avant la traversée de l'équateur. En arrivant à Nallis, le P. Bataillon et le Fr. Luzy restent dans l'île. C'est ainsi que commence la première fondation mariste en Océanie. Fr. Luzy reste longtemps à cet endroit. En 1872 on le retrouve dans la maison des Pères à Villa Maria, Sydney, déjà gravement malade. Il est soigné par Fr. Marie-Nizier qui souffrait lui aussi de sérieuses infirmités. Fr. Luzy meurt à Villa Maria le 16 février 1873. Une année plus tard, c'est le Fr. Marie-Nizier qui mourra à Londres, le 3 février 1874. Cf. « Frère Marie-Nizier », du Fr. Joseph Ronzon ; « Frères et Pères de la Société de Marie sous le généralat de Frère François de 1840-1860 », de Bernard Bourtot, SM. (Note du Fr. Luigi di Giusto).

tendait avec impatience. C'est dans la maison de celui-ci, à Totara, qu'est célébrée la première messe dans ce pays, le 13 janvier 1838 (Biographie de Mgr Pompallier).

1838

2 septembre : on prévoit un nouveau départ de missionnaires pour la Nouvelle-Zélande. Seront du voyage les PP. Epalle⁵⁵, Petit et trois Frères de l'Hermitage : Elie-Régis⁵⁶, Marie-Augustin⁵⁷ et Florentin⁵⁸. (APF I, 558).

1839

15 juin : Fr. Attale⁵⁹ part pour l'Océanie, via Londres, en compagnie des PP. Petit-Jean, Viard, J.B. Comte et Chevron. (APF XI, 464).

⁵⁵ ÉPALLE JEAN-BAPTISTE. Père mariste, martyrisé en Océanie. Dans la Vie du Fondateur, du Fr. Jean-Baptiste Furet, en référence à la catéchèse de Champagnat - qui était séminariste à l'époque - on trouve une note rappelant l'anecdote de cette leçon de catéchisme (la pomme rouge représentant le globe terrestre...). A l'aide de cette ressource pédagogique, Marcellin montrait aux enfants les antipodes de la France où les « sauvages » devaient être évangélisés... Assistait à cette catéchèse un enfant appelé Épalle qui, à cette occasion, aurait entendu l'appel du Seigneur. Il fut par la suite prêtre mariste, évêque et martyr en Océanie. L'anecdote n'est pas rapportée dans l'édition prince de Perisse Frères (Lyon-Paris, 1856-A). Dans l'édition d'EV 1897, elle figure à la page 24. L'anecdote en question a été tirée des Annales du Fr. Avit. (Note du Fr. Joaquín Barón).

⁵⁶ FRÈRE ÉLIE RÉGIS (MARIN Étienne). Il est né le 20 septembre 1809. Entré dans l'Institut le 1^{er} novembre 1835, il prend l'habit le 25 mars 1836. Il fait sa profession temporaire le 10 octobre 1836 et sa profession perpétuelle le 9 octobre 1837. L'Hermitage (études) : 1837. Le 9 septembre 1838, il s'embarque pour l'Océanie en compagnie des frères Marie Augustin et Florentin, et des pères Épalle et Petit. Wangaroa, Nouvelle-Zélande : 1839. Il meurt à Wangaroa, Nouvelle-Zélande, le 24 avril 1872. Références : RB 211. (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁵⁷ Voir note 9.

⁵⁸ FRÈRE FLORENTIN (FRANÇON Jean-Baptiste). Né à La Versanne, Loire, en 1816. En 1838 il s'embarque pour la Nouvelle-Zélande. Il eut de la peine à s'habituer. Dans une lettre au Fr. François (9 mars 1842), il raconte les péripéties d'une vocation missionnaire imposée : « Ce qui m'a extrêmement contrarié et me contrariait toujours, c'est de ne plus porter ma soutane, pas même le dimanche ; de sorte que je l'ai quittée pour toujours en quittant la Société... Je croyais faire ici la classe et le catéchisme, en aidant les pères missionnaires ; mon emploi se réduit à celui de serviteur ; cependant je puis me livrer à mes exercices de règle. Telle est ma position et celle des autres frères ; je ne m'en plaindrais pas si je l'avais parfaitement connue en quittant la France d'où je suis parti, comme vous le savez, plutôt par obéissance que par choix. Aussi, si c'était la volonté de Dieu que je retournerais à l'Hermitage, il n'y aurait que la mort ou l'obéissance qui m'en retirerait... » Fr. Florentin meurt subitement à Villa Maria en 1913. (Note du Fr. Sebastián A. Ferrarini).

⁵⁹ FRÈRE ATTALE (GRIMAUD Jean-Baptiste). Il est né le 11 août 1899 à Saint-Cassien, Isère. Entré dans l'Institut le 30 mai 1838, il prend l'habit le 15 août 1838. Il fait sa profession perpétuelle le 15 mai 1839. Il meurt le 7 août 1847.

12 février : départ pour l'Océanie des FF. Claude-Marie⁶⁰ et Ammon⁶¹ (sorti au cours du voyage) en compagnie des PP. Tripe et Pezant. (APF XII, 267). Est envoyée aux frères missionnaires d'Océanie une lettre signée par les FF. François⁶²,

⁶⁰ FRÈRE CLAUDE-MARIE (BERTRAND Jean-Claude). Missionnaire qui a fait preuve d'un grand dévouement. Il a beaucoup souffert moralement. Né à Saint-Sauveur-en-Rue (Loire) en 1814. Entré dans l'Institut le 11 mai 1835. Il prend l'habit le 27 juillet 1835. Il fait sa profession temporaire le 24 septembre 1835, et sa profession perpétuelle le 10 octobre 1836. Orphelinat de Saint-Chamond : 1839. Il s'embarque pour l'Océanie le 12 février 1840, avec le Fr. Ammon et les pères Tripe et Pezant. Hokianga : 1840 ; Opotiki : 1845 ; Hokianga : 1849 ; Nelson : 1850. Il meurt à Nelson, Nouvelle-Zélande, le 5 novembre 1893. Documents : ch110 (Lettres 281m 318). Références ; RB. Dans une lettre au P. Colin, il disait, en se référant au P. Servant : « Je viens d'éprouver une chose qui m'a bien fait de la peine. J'avais environ une douzaine de livres de piété, plusieurs petits cahiers que j'avais apportés de France et d'autres que j'avais, dans mes moments libres, les dimanches, écrits ici en maori, en apprêtant les repas ou lorsque, le soir, j'avais un moment, je faisais quelque lecture, mais je ne sais pas si le P. Servant craignait que je perdisse mon temps à lire ou à écrire, il m'a pris tous mes livres et cahiers et ne m'en permet l'usage que le dimanche et encore faut-il lui en demander la permission... » (Lettre au P. Colin, 2 janvier 1842). Le Fr. Marie-Nizier a beaucoup fait pour que l'on comprenne que les Frères feraient un plus grand bien dans les missions d'Océanie en ayant des maisons organisées comme en France, plutôt qu'en restant au service des Pères, comme de simples coadjuteurs. (Cf. Ronzon J., Delorme J.-M., 196 - 121). Le Fr. Claude-Marie dit qu'il n'était pas habitué à manier les instruments de travail manuel. Son rêve était d'être catéchiste auprès des indigènes, leur apprenant l'amour de Jésus et de Marie (RB 137). (Note du Fr. Sebastián Ferrarini).

⁶¹ FRÈRE AMMON (DUPERRON Claude), né en 1811 à Chauffailles (Saône-et-Loire). Le 22 septembre 1837 il entre au noviciat de l'Hermitage. Il prend l'habit le 1^{er} janvier 1838 et fait sa profession perpétuelle le 10 octobre 1838. Su la liste des placements de 1839, on le trouve à Lyon. Fort probablement il se préparait pour être envoyé dans les missions. Le 12 février 1840 il s'embarque pour l'Océanie. Il n'arrivera pas à destination, étant donné qu'il quittera l'Institut, descendant dans l'une des escales du trajet ((RB 041). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁶² FRÈRE FRANÇOIS (RIVAT Gabriel). Il naît dans le hameau de Maisonnettes le 12 mars 1808, et il meurt le 22 janvier 1884 à l'Hermitage. Ses parents étaient Jean-Baptiste Rivat et Françoise Boiron, qui s'étaient mariés à La Valla le 12 mai 1789. Frère mariste, premier Supérieur général de l'Institut et successeur de Marcellin Champagnat. Le petit Gabriel arrive à La Valla emmené par sa mère, comme il le dit lui-même dans son carnet personnel : « Donné par ma mère à Marie, au pied de l'autel de la chapelle du Rosaire, dans l'église de La Valla, je suis sorti du monde, un mercredi, le 6 mai 1818 ». Il était alors âgé de 10 ans ; il venait de faire sa première communion le 19 avril. Le 8 septembre 1819, il recevra l'habit mariste. Marcellin Champagnat l'initiera à la connaissance du latin et le poussera plus tard à étudier quelques rudiments de médecine et d'herboristerie. Mis à part ces quelques données, nous ne savons pas grand-chose de ses huit premières années de vie religieuse. Il fait la classe à La Valla, puis il est nommé cuisinier à Marlhes (1820). Il sera chargé de la première classe à Vanosc, puis à Boulieu, jusqu'aux vacances 1826. Le 11 octobre de la même année il fait sa profession perpétuelle. Commence une nouvelle période de sa vie, au service direct du P. Champagnat. Il ne quittera plus les tâches du gouvernement et de l'administration. En 1831 il est officiellement nommé secrétaire du P. Champagnat, ce qui équivalait à être secrétaire de l'Institut naissant. Le 12 octobre 1839 il est élu « Directeur général » par les frères réunis en assemblée, sous la direction des PP. Colin et Champagnat. Son généralat s'étendra sur les vingt années suivantes. Il occupera cette charge jusqu'en 1860, où il présente sa démission. Il sera remplacé par Fr. Louis-Maire. On lui attribue les paroles suivantes, prononcées à cette occasion : « Pour la supériorité, j'ai eu 20 ans de préparation, 20 ans pour opération, aurais-je 20 ans pour réparation ? » En se référant à lui, on dit souvent qu'il était « le portrait vivant du Fondateur ». Il a été l'homme providentiel au moment de la consolidation de l'Institut, après la mort du Fondateur. (RB 224). (Note du Fr. Enrique Alfaro).

Louis-Marie⁶³ et Jean-Marie⁶⁴, leur donnant des nouvelles de la Société de Marie ainsi que des détails sur la mort du vénéré Fondateur. (Avit, 233-234 - C 1, 333-337).

⁶³ FRÈRE LOUIS-MARIE (LABROSSE Pierre-Alexis). 2^o Supérieur général. Né le 2 juin 1810 au hameau de Labrosse, commune de Ranchal, au nord-ouest du département du Rhône. C'est une zone montagnueuse, froide et assez pauvre. Ses parents, agriculteurs, ont eu 13 enfants. Pierre-Alexis est le 4^e ; six de ses frères meurent en bas âge. (Cf. RB Rép. p. 344). Son frère aîné ira au séminaire et deviendra prêtre. Pierre-Alexis le suit deux ans plus tard ; il entre à Verrières en novembre 1824 ; en novembre 1827 il va à l'Argentière pour faire la rhétorique et la philosophie, et en novembre 1829 il entre à Saint-Irénée de Lyon pour étudier la théologie. Il y reste deux ans, mais peu avant de recevoir les « Ordres », il a une crise de vocation. Il est effrayé par la responsabilité sacerdotale (cf. Avit, p. 106). M. Gardette, supérieur du séminaire, traite son cas et l'oriente vers les Frères de Marie. « Il est attiré par le chemin de la vie religieuse » (cf. ch210, Introd. Lettre p. 40). En août 1831, à l'occasion des vacances, il va vivre avec sa famille à Ranchal. M. Gardette lui dit dans une lettre : « Le mieux serait que vous écriviez vous-même à M. Champagnat, qui est le fondateur... » Et il ajoute : « Adressez vos lettres à M. Champagnat, supérieur des Frères de La Valla, près de Saint-Chamond »... (Cf. AAA, p.107). Il existe sûrement quelque lettre du jeune séminariste à Champagnat, mais nous en avons perdu la trace... Le Fondateur lui envoie une lettre de l'Hermitage (29-08-1831). Il y a une difficulté à régler : Alexis est en âge de la conscription militaire : 20-21 ans. Le problème est résolu par MM. Gardette, Cholleton et Pompallier, aidés de quelques laïcs influents. Cela se passe en 1833 (cf. Cahier 4, ch210, Lettre 043/ de 1833). Son maître des novices sera le Fr. Bonaventure, et ses compagnons, de simples paysans, étaient loin de posséder sa préparation intellectuelle et spirituelle... Le jeune Pierre-Alexis doit entreprendre un chemin de simplicité et d'abaissement... Le 1^{er} janvier 1832 il prend l'habit mariste et reçoit le nom de Louis-Marie. C'est le début du noviciat... Le 7 octobre 1832 il fait sa profession pour trois ans, et le lendemain, accompagné par le fondateur, il part à pied pour la Côte-Saint-André (école fondée en 1831). Le frère Louis-Maire sera le titulaire de la 1^e classe (les grands élèves)... Mise à part une brève période où il est appelé à l'Hermitage, Fr. Louis-Marie sera directeur de la Côte-Saint-André jusqu'en 1839... Voyons à la suite les événements les plus importants de sa vie et de sa mission jusqu'à son décès soudain, le 9 décembre 1879. 12-10-1839 : Élu Assistant général du Fr. François, S.G., avec le Fr. Jean-Baptiste (absent). 18-05-1840 : Appelé par le Fondateur mourant pour « rédiger » son testament spirituel aux frères. Chapitre 1860 : suite à la démission de Fr. François, il est élu « Vicaire général » et, en fait, c'est lui qui gouverne... (1^e circulaire). Chapitre 1863 : Élu Supérieur général... Il soutient fortement la nouvelle Maison Mère à Saint-Genis-Laval, et travaille d'arrache-pied en vue de l'approbation de l'Institut par le Saint-Siège (9 janvier 1863). Cinq voyages à Rome (1858, avec Fr. François, 1862 F ; 1862 M-J ; 1869 et 1875). Ses 32 circulaires occupent les volumes III, IV, V et une partie du VI, de CSG. D'importants apports dans le domaine de la formation... Trois biographies : 1^o) Vie du Fr. Louis-Marie (1810-1879), par un Frère de cet Institut (Emmanuel Vitte, Lyon - Paris, 1907), 299 pages ; 2^o) Nos Supérieurs, auteur anonyme - (St.-Genis-Laval, 1953) – p. 73 à 140. 3^o) La vie d'un grand réalisateur - le Rév. Fr. Louis-Marie, par Frère Ignace, Mariste, (Éditions Marie-Médiatrice - Genval, Belgique- 1955), 135 pages. (Cf. RB, Répertoires, pp. 344-348).

⁶⁴ FRÈRE JEAN-MARIE (BONNET Jean-Claude). Né le 14 septembre 1807 à Saint-Sauveur-en-Rue, Loire. Orphelin à 5 ans. Il entre à l'Hermitage le 2 septembre 1826. Il revêt l'habit mariste le 2 décembre. Il fait sa première profession à la fin de la retraite de 1827. Envoyé comme enseignant à Charlieu. En 1832 il se trouve à l'Hermitage comme professeur au scolasticat. Il passe le brevet en 1833. En 1836 le P. Champagnat le nomme directeur de l'Hermitage et économiste de l'Institut. Étant donné ses nombreuses qualités : réfléchi, constant, compréhensif, aimable, on lui confiera la tâche difficile de gouverner le secteur de Saint-Paul-Trois-Châteaux immédiatement après la fusion (1842). Cependant, cette charge le fera beaucoup souffrir. Le centralisme de l'Institut mariste naissant l'aidera dans certaines choses, mais le desservira dans beaucoup d'autres. Il a peu d'espace pour prendre des décisions. Ceci gênera Mazelier qui préférerait un régime de provinces autonomes, mais non indépendantes. En 1849 il est appelé à l'Hermitage. En 1852 il est nommé directeur à Gonfaron. C'est le début de la troisième étape de sa vie. L'école était petite et située dans un environnement hostile. Étant donné la laïcisation, il dut la déclarer école privée en 1871. Les entrées, surtout à partir de 1878, sont très minces. La com-

8 décembre : les FF. Pierre-Marie⁶⁵, Justin⁶⁶, Basile⁶⁷, Emery⁶⁸, Colomb⁶⁹ et Euloge⁷⁰, de l'Hermitage, quittent Londres pour la Nouvelle-Zélande, en compagnie des pères maristes (APF XIII, 88 - C I, 50).

**Mentalité, attitudes et décisions de Marcellin par rapport
aux missions, à partir de sa correspondance active et passive.**

munauté et son directeur vivent dans une grande pauvreté, mais l'école n'est pas fermée pour autant. Les progrès spirituels de Jean-Marie sont énormes : « il gagnait en bonté ce qu'il perdait en santé, nous dit de lui le Fr. Visiteur en 1886. Il meurt le 23 novembre de cette année. Ses obsèques furent une apothéose. Toute la population de Gonfaron y assista. Sur sa tombe les gens conspuiraient un mausolée comme preuve d'estimation et de vénération. Un vrai frère mariste était mort parmi eux. C'était une excellente manière de « racheter » le nom de Jean-Marie que Granjon n'avait su porter en tant que premier frère de l'Institut fondé par Marcellin. (RB 292). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁶⁵ FRÈRE PIERRE-MARIE (PÉRÉNON Pierre). Né à Virville, Isère, le 3 octobre 1804. Il entre au noviciat de l'Hermitage le 27 octobre 1832. Il prend l'habit le 2 décembre 1832 et fait sa première profession le 12 mai 1833 à Bourg-Argental, où il avait été envoyé. En 1834 il fait sa profession perpétuelle et est nommé directeur à Saint-Genest Malifaux. Fr. Avit dit de lui : « Le premier directeur de Saint-Genest fut le Fr. Pierre-Marie qui avait fait une grande partie des classes ecclésiastiques. Plus zélé que prudent pour le recrutement des vocations, il amenait des postulants par demi-douzaine à la fois, mais ils reprenaient presque tous le chemin de leurs montagnes. Six ans après, on compte jusqu'à douze défringués à la fois, à Saint-Genest. Il ne restait que les frères Euthyme, Bassus, Jean et Bazin : la qualité, il est vrai, compensait bien la quantité, mais les déserteurs produisirent un mal que l'on eût évité en les laissant chez eux. » Ces mots furent écrits en avril 1838 ; cela faisait donc 4 ans qu'il était dans la communauté. Lors des vacances de 1839, il quitte Saint-Genest-Malifaux en attendant de partir pour l'Océanie, et est envoyé à Lyon, à l'hospice de Saint-Nizier, de mars à novembre 1840. Le 8 décembre 1840, il s'embarque à Londres avec ses compagnons de la cinquième expédition en Océanie, en direction de la Nouvelle-Zélande. De 1840 à 1845, il reste à Bay Island jusqu'à ce qu'il retourne en France à cause de ses problèmes de santé. Il est nommé directeur de l'orphelinat de Lyon (Chemin Neuf). Il va ensuite à Nantua, où il reste de 1846 à 1850, puis il est nommé directeur de l'orphelinat de Bois-Sainte-Marie jusqu'en 1860. De 1860 à 1862 il sera directeur de Néronde. De 1862 à 1868 il se trouve à Noyant, puis, en 1868, il est nommé à Decize, et en 1869 à Valbenoîte où il restera jusqu'en 1873. Cette même année il va à l'Hermitage où il meurt le 25 août 1873. Références : ch110 306 et RB 424. (Note du Fr. Jorge Muñoz).

⁶⁶ FRÈRE JUSTIN (PERRET Étienne), né le 29 janvier 1814, à Chamelet, Rhône. Entré dans l'Institut le 7 décembre 1837. Il prend l'habit le 15 août 1838. Il fait sa première profession le 11 octobre 1838, et la profession perpétuelle le 13 octobre 1839. Il meurt en France le 8 mai 1871, après avoir passé de nombreuses années dans les missions d'Océanie. (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁶⁷ FRÈRE BASILE (MONCHALIN Michel), né le 3 décembre 1814 à Saint-Hostien, Haute-Loire. Entré dans l'Institut le 26 juin 1835. Il fait sa première profession le 10 octobre 1836, et la profession perpétuelle le 9 octobre 1837. Il meurt le 23 avril 1898.

⁶⁸ FRÈRE ÉMERY (ROUDET Pierre), né le 28 janvier 1819 à Bevenais, Isère. Il entre à l'Hermitage le 2 juin 1839. Il prend l'habit le 15 août 1839. Il meurt le 27 novembre 1882.

⁶⁹ FRÈRE COLOMB (PONCET Pierre), né le 12 avril 1816 à St-Didier-sur-Chalaronne, Ain. Il entre dans l'Institut le 28 janvier 1839. Il prend l'habit le 9 mai 1839 et fait ses premiers vœux le 13 octobre 1839. Il quitte l'Institut le 3 avril 1845.

⁷⁰ FRÈRE EULOGE (CHABANY Antoine), né le 24 avril 1812 à St-Jean-Soleymieux, Loire. Il entre à l'Hermitage le 24 novembre 1839 et commence son noviciat le 2 février 1840. Il meurt le 14 mai 1864.

MENTALITÉ ET ATTITUDES MISSIONNAIRES

Sa mentalité ecclésiale universaliste

« Je puis encore ici vous assurer que je suis de tous les diocèses, et l'Église universelle est l'objet de notre société [de Marie]. Les dignes évêques qui veulent bien nous employer, nous trouverons (sic) disposés à faire les plus grands sacrifices, soit de nos personnes, soit même de nos moyens pécuniaires... » (Lettre du P. Champagnat à M. DOUILLET Ferréol⁷¹, n° 70, octobre 1836).

« Tous les diocèses du monde entrent dans nos vues. Quand Nos Seigneurs les évêques respectifs voudront nous y appeler, nous nous empresserons de voler à leur aide et de nous y regarder toujours comme leurs très humbles et très soumis serviteurs. » (Lettre du P. Champagnat à Mgr DE BROUILLARD Philibert⁷², n° 93, 15 février 1837)

⁷¹ DOUILLET FERRÉOL. Né le 25 août 1786 à Belmont, Isère. Ordonné prêtre le 13 juin 1813. Peu après il est nommé directeur du petit séminaire de La-Côte-Saint-André, Isère. En 1820 il ouvre une école pour offrir l'éducation chrétienne aux enfants et attirer des candidats pour le séminaire. En 1824, il achète une maison pour y établir l'école et une sorte de pensionnat. Il embauche Mlle Marthe Cuzin pour qu'elle prenne en charge la direction matérielle et administrative de l'ensemble. Les séminaristes l'aidaient en se chargeant des surveillances et des cours. Face aux exigences du Comité local de l'Enseignement, le P. Douillet accepte que son œuvre se transforme en école normale pour la formation de religieux éducateurs. Le 24 avril 1830, le Conseil Royal de l'Instruction Publique autorise cette École Normale sous la direction du P. Douillet et dans la maison de celui-ci. Tout était à faire lorsque survint la révolution de juillet 1830. Le P. Douillet parvient alors à un accord avec le P. Champagnat : il enverrait ses aspirants à l'Hermitage et, en contrepartie, le P. Champagnat lui donnerait des frères maristes pour s'occuper de son œuvre. Fin octobre 1831 arrivaient quatre frères. Peu après est arrivé le Fr. Louis-Marie, accompagné personnellement par le P. Champagnat. À partir d'ici commence une relation longue et difficile entre Douillet et l'Institut Mariste. Champagnat a dû patienter, menacer, insister... Douillet voulait faire le bien, mais à sa manière. Le P. Douillet a appelé Marcellin à son secours, mais dans la pratique il a voulu lui imposer toutes les règles du jeu. Douillet fut quelqu'un qui, avec la meilleure volonté du monde, mit à l'épreuve la bonté de notre fondateur et de ceux qui lui ont succédé à la tête de l'Institut. Après avoir réglé toutes ses affaires, ce prêtre de grande foi et sincère piété, qui aimait les frères, mais avait un caractère difficile et une mentalité un peu étroite, meurt le 13 janvier 1855, à l'âge de 69 ans. (RB 190). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁷² DE BROUILLARD PHILIBERT. Évêque de Grenoble. Né à Dijon en 1765. Il entre à Saint-Sulpice à l'âge de 16 ans. Ordonné prêtre en 1789. Durant la Terreur il absolvait clandestinement ceux qui étaient conduits à la guillotine. En 1810 il est nommé curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et en 1821, de Saint-Etienne-du-Mont. Il est nommé évêque de Grenoble le 28 décembre 1825. Son zèle apostolique était sans mesure. Il a véritablement transformé le diocèse, le dotant en outre d'une bonne organisation. De nombreuses congrégations religieuses furent invitées à ouvrir des communautés dans son diocèse. Les frères maristes y arrivent en 1831. En 1846 ont lieu les apparitions de La Salette. En 1852 il plaçait la première pierre du grand sanctuaire en l'honneur de Marie. En 1853, vu son grand âge, il renonce à gouverner son diocèse. Il meurt le 15 décembre 1860. Il fut un modèle d'évêque, très aimé des gens de son diocèse. Son cœur repose dans le sanctuaire de La Salette. (Cfr. RB 101). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

« Tous les diocèses du monde entrent dans nos vues ; nous nous ferons un devoir de voler au secours de Nos Seigneurs les évêques respectifs qui nous feront l'honneur de nous y appeler. » (Lettre du P. Champagnat à Mgr TROUSSET D'HERICOURT Bénigne⁷³, n° 112, fin mai 1837).

Son enthousiasme personnel pour la mission ad gentes

« Nous venons de recevoir notre autorisation du Souverain Pontife et nous nous chargeons de la mission de la partie Nord de la Polynésie où nous envoyons cinq de nos prêtres et deux de nos frères. Nous recommandons bien à vos bonnes prières cette mission. » (Lettre du P. Champagnat à M. MAZELIER François⁷⁴, n° 65, 8 mai 1836).

⁷³ TROUSSET D'HERICOURT BÉNIGNE URBAIN. Évêque d'Autun, Saône-et-Loire. Il est né le 15 juillet 1797, à Questember, Morbihan. Il s'est consacré entièrement à restaurer son diocèse. Très proche de ses prêtres, il a renforcé la présence des communautés religieuses dans son diocèse. Ses rapports avec le P. Champagnat et les frères maristes étaient très amicaux. Il est décédé à Autun, le 8 juillet 1851, vivement regretté par tous. (RB 501). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁷⁴ MAZELIER FRANÇOIS. Né le 13 janvier 1795 à Bourg-de-Péage, Drôme. Ordonné prêtre le 11 mai 1817. D'octobre 1819 aux vacances scolaires 1822, probablement, à en croire un petit carnet où sont rapportées ses dépenses, il se trouve à Paris en train de suivre des études littéraires classiques. À son retour, il est nommé professeur de rhétorique au séminaire. En 1824, son évêque, Mgr de la Tourette, à la demande de M. Fièvre, Vicaire général, lui confie la petite congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne qui n'allait pas très bien. Le curé de Saint-Paul-Trois-Châteaux, M. Mazelier, se charge d'acheter pour le diocèse l'ancien couvent des dominicains, dont la propriété était partagée en plusieurs parcelles, chacune d'entre elles appartenant à un propriétaire différent. Vers la fin 1824, il avait déjà acheté la plupart du domaine, si bien qu'en novembre une petite équipe de quinze jeunes s'installe dans cet ancien couvent. Mazelier les y accueille chaleureusement. Dès le départ, il prend cette affaire très au cœur et décide de se consacrer totalement à cette œuvre pour l'organiser, la diriger et la développer pour le bien du diocèse. M. Mazelier met toute son ardeur à l'ouvrage, même s'il ne se sent pas prêt. D'ailleurs il n'a pas le charisme de fondateur d'une congrégation religieuse. Il se renseigne sur les règles de quelques congrégations similaires et se rend compte que tout est en harmonie avec l'œuvre de Lamennais, qui avait fondé à cette époque la congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne de Bretagne. C'est le nom qu'il adopte pour ses frères. D'un autre côté, vu que le diocèse de Valence maintient d'étroites relations avec celui de Viviers, M. Mazelier fait la connaissance des Frères de Viviers, dirigés par M. Vernet et M. Gery. Quant aux Frères de l'Hermitage, il semblerait qu'il ne les ait connus que plus tard. Quoi qu'il en soit, rien ne nous permet d'affirmer qu'il connaisse ses règlements. Il dirige donc ses frères en priant et en réfléchissant beaucoup, et selon ses propres inspirations. Ce qui nous reste de sa correspondance laisse entrevoir quelques principes essentiels de sa spiritualité. Le 26 mars 1828 il écrit à M. Lamennais : « Notre maison de Frères va assez bien, Dieu merci, sauf que j'y désirerais une augmentation de l'esprit de foi dans les études diverses auxquelles on est attaché peut-être avec trop d'affection, ou du moins en ne les mettant pas au degré qui leur convient au-dessous de la piété. Je crains un peu qu'on ne goûte pas assez cette maxime : « Cherchez d'abord le Royaume de Dieu, et tout le reste viendra après. » Cependant ils sont assez bons pour que j'aie la confiance qu'ils entreront dans mes observations que leur ferai à cet égard ainsi que je l'ai déjà commencé... » (Cf. Lettres 2, Répertoires, p. 382). Vers 1835, le P. Champagnat, grâce au P. Colin, entame des pourparlers avec M. Mazelier en vue d'obtenir une éventuelle fusion entre les deux congrégations et pour aider ses frères en âge de servir sous les drapeaux à échapper au service militaire. Mazelier accepte plusieurs frères maristes parmi ses frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les problèmes et les différends étant réglés, la fusion projetée du vivant de Marcellin Champagnat se réalise après

Son admiration pour les missionnaires en général

« Nous sommes logés au séminaire des Missions étrangères. Le digne Supérieur de cette maison nous a reçu avec une bonté admirable. Nous sommes logé à côté les uns des autres. » (Lettre du P. Champagnat au Fr. François⁷⁵, n° 67, 28 août 1836).

« Les bons ecclésiastiques des Missions étrangères qui nous donnent l'hospitalité nous édifient beaucoup par leur vertus et leur dévouement pour l'agrandissement de l'Église chez les idolâtres. » (Lettre du P. Champagnat au Fr. François⁷⁶, n° 172, 4 février 1838).

« Je me porte très bien à Paris. Je suis logé au séminaire des Missions étrangères où je me plait infiniment. Je vous assure que si je ne savais pas que je fait un peu faute à L'hermitage, je demanderois à y finir mes jours. Je suis le reglement de la maison autant que mes sorties peuvent me le permettre. Je me leve au son de la cloche, j'assiste à la meditation et aux autres exercices spirituels, aux repas, aux recreations. Je suis édifié au dernier point par le généreux dévouement de ceux qui se destinent aux missions lointaines. Quelle aimable charité regne parmi eux, ils sont gais, mais sans legereté et sans dissipation. Tout ce qui tend à retarder leur départ les inquiete mais ne les decourage pas. » (Lettre du P. Champagnat au Fr. Antoine⁷⁷, n° 183, 24 mars 1838).

« Pendant mon sejour j'en ai vu partir six du seminaire des Missions etrangeres et d'autrels qui se préparent. Que de sujets d'edification je trouve dans cette maison! La religion ne perira pas encore en France, il y a trop de ressource. L'œuvre de la propagation y prend tous les jours de nouveaux

la mort de celui-ci, le 31 mars 1842. Mazelier deviendra Vicaire général de Valence et chanoine honoraire de 1847. Le 18 juin 1853, il adresse une lettre aux Supérieurs maristes leur signifiant sa contrariété du fait que certains des points convenus au moment de la fusion n'ont pas été respectés. Mazelier est invité par le Chapitre général de 1854 à s'adresser de vive voix à l'assemblée. Tout s'arrange pour le mieux. Il meurt à Valence le 26 juin 1856. Ses restes reposent dans la chapelle de l'école des frères maristes de Bourg-de-Péage. (RB 380). (Note du Fr. Jorge Quirós Rivas).

⁷⁵ Voir note 19

⁷⁶ Voir note 19

⁷⁷ FRÈRE ANTOINE (COUTURIER Antoine). Né à La Valla (Loire) le 18 juin 1800. Entré dans l'Institut le 1^{er} janvier 1818, il prend l'habit en 1818. Avec le Fr. Louis, il fonde l'école de Marllhes (1818). Il a été à St-Symphorien-sur-Coise (1823). En 1824 il devient directeur de cet établissement. Directeur aussi à Millery (1829), Bourg-Argental (1831), Millery (1832) et Ampuis (1840). Il est fort probable qu'il ait accompagné le Fr. Dominique dans sa « fuite » à Saint-Antoine avec le P. Courveille en 1827. Il meurt à Ampuis le 7 mars 1851. Documents : Lettres 16, 17, 20, 32, 33, 48, 53, 74, 183, 238. Références : RB 045. (Note du Fr. Aureliano Brambila).

developpements. » (Lettre du P. Champagnat à Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste-François⁷⁸, n° 194, 27 mai 1838).

Les chemins de la Providence dans le mandat reçu par les Maristes de prendre en charge la mission ad gentes

« Le préfet de la Propagande a répondu à Monseigneur l'administrateur, le 27 7bre dernier, mais la lettre n'a été décachetée que ces jours passés. Dieu a permis qu'elle restât ignorée dans la multitude des papiers du secrétaire; enfin nous en avons connoissance et en voici substantiellement le contenu. Le préfet de la Propagande prend en grande considération la chose proposée, remercie beaucoup (maximas grates) Monseigneur d'avoir favorisé l'offre d'ouvriers pour la mission en question, dit qu'il ne tardera pas à proposer ces ouvriers à la Sacrée Congrégation, et finit en souhaitant beaucoup de bonheur au digne prélat et au diocèse de Lyon. » (Lettre de Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste-François⁷⁹ au P. Champagnat, n° 79, 13 novembre 1835).

« Il est à remarquer que cette réponse est datée du 27 7bre, qui démontre avec quel empressement le préfet de la Propagande a accueilli l'offre, car sa lettre est arrivé à Lyon 3 semaines après celle qui lui a été adressée. Seulement, il n'est pas encore question en cette réponse de la Société de Marie, quoique M Pastre, qui a été le correspondant officiel, d'un commun accord avec Monseigneur en ait fait mention expresse; car vous n'ignorez pas mon but en cette importante affaire, comme je l'ai fait bien comprendre à M Colin de Belle; la mission en elle-même est, si je puis parler ainsi, l'accessoire en mon esprit; et l'obtention d'un bref d'autorisation ou du moins de centralisation pour la Société récente de Marie, voilà le principal. Si cela a lieu, je partirai bien content à l'extrémité du monde, dans ces Iles de l'océan Pacifique, chez ces pauvres sauvages qui ne connoissent pas notre Seigneur, mais qui offrent, dit-on, de bonnes dispositions pour la foi. Prions, prions bien le bon Pasteur que tout se fasse selon sa sainte volonté! Il faut bien que ce soit mes supérieurs qui me proposent pour être un de ceux qui doivent partir, pour que je puisse me rassurer; car j['ai] bien de la peine à comprendre comment le Seigneur peut se décider à me faire une si grande grâce! » (Lettre de Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste-François⁸⁰ au P. Champagnat, n° 79, 13 novembre 1835).

⁷⁸ Voir note 4

⁷⁹ Voir note 4

⁸⁰ Voir note 4

« Monseigneur l'archevêque vient de recevoir encore une lettre de Rome, des plus rassurantes et des plus encourageantes. Elle est du cardinal Sala, préfet de la Sacrée Congr(égation) des Réguliers. Ce cardinal ne doute nullement que nous n'obtenions de Sa Sainteté le bref tant désiré, mais pour les prêtres seulement. De plus, il assure que le St Père nous exhorte vivement à aller en avant dans l'entreprise de la mission de l'Océanie. Combien je me réjouis devant Dieu d'avoir dès le principe accepté en particulier les travaux de cette mission et d'avoir provoqué toute la société à se dévouer pour cette même oeuvre, que j'ai toujours prévue devoir hâter et peut-être assurer l'approbation qui est l'objet de nos voeux communs. Bientôt vous pourrez avoir connoissance de cette intéressante lettre. » (Lettre de Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste-François au P. Champagnat⁸¹, n° 87, 17 février 1836).

« Vous n'ignorez pas que le bref a été expédié; il devait arriver en France quand j'arrivais à Rome. Le motif de cette prompt expédition a été le prompt départ qu'on désire des Missionnaires. Quelle faveur accordée à la Société. Quelle reconnaissance éternelle n'aurons-nous pas pour la très sainte Vierge et pour son divin Fils! » (Lettre de Mg. POMPALLIER Jean-Baptiste-François⁸² au P. Champagnat, n°. 90, 10 juin 1836).

Sa participation à la Mission ad gentes de la Société de Marie

« Je prie bien M Servant d'écrire à M Cholleton pour manifester les désirs de son dévouement, sur lequel je compte d'une manière sûre. Et veuillez aussi, respectable confrère, nous désigner 3 ou 4 sujets de nos frères, pour que, de concert avec vous, nous puissions en choisir deux définitivement. Monseigneur l'archevêque s'entendra pour cela avec M Colin, supérieur à Belley, par M Cholleton, je pense. Je prie bien N(otre) D(ame) de Fourvières d'obtenir de son divin Fils des bénédictions abondantes sur nos démarches, sur l'entreprise et sur la Société toute entière. Priez aussi, s('il) v(ous) p(laît), pur que, sous le fardeau que les supérieures veulent m'imposer, je ne sois jamais "in ruinam" mais "in resurrectionem multorum". » (Lettre de Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste-François⁸³ au P. Champagnat, n° 88, 17 février 1836).

⁸¹ Voir note 4

⁸² Voir note 4

⁸³ Voir note 4

« Ayez soin de prévoir les frères que vous pourrez donner pour la Polynésie; il faut que ce soit de bons sujets, d'une vertu sûre, assez instruits sur la religion et en toutes sortes de petits travaux. Je pense que le départ aura lieu plutôt que nous pensons. Aussi tenez les prêts. » (Lettre de M. COLIN Jean-Claude⁸⁴, n° 90, 11 avril 1836).

« Envoyez-nous le plus tôt possible les deux Frères qui vous restent pour nous; il faut qu'ils partent de Lyon au plus tard le seize de ce mois pour être au Havre au moment du départ du vaisseau. » (Lettre de Mgr POM-PALLIER Jean-Baptiste-François⁸⁵, n° 97, 9 octobre 1836).

Encouragements à ses confrères missionnaires

« Notre nouvelle Chapelle a été dédiée par M(onseigneur) Pompallier avant son départ pour la Polynésie. Il y a donné la confirmation à ceux d'entre nos frères qui n'avoient pas reçu ce sacrement. Vous ne sauriez croire quelle émulation la mission de la Polynésie a excité dans le public. On enviait le sort de ceux qui avoient été choisis pour être les prémices de l'association dans ces îles. Nos frères leur disoient adieu dans l'espérance de les y aller rejoindre bientôt. » (Lettre du P. Champagnat à M. FONTBONNE Jacques⁸⁶, n° 109, 16 mai 1837

⁸⁴ COLIN JEAN-CLAUDE. Prêtre mariste. Fondateur de la Société de Marie. Né à Barberies, Rhône, le 7 août 1790. Orphelin à l'âge de quatre ans, il est élevé par son oncle Sébastien. Sa santé est très fragile. Il entre au petit séminaire de Saint-Jodard en 1804 ; en 1809 dans celui d'Alix, et en 1812 dans celui de Verrières. En 1813 il entre au grand séminaire de Saint-Irénée (Lyon). Ordonné prêtre le 22 juillet 1816. Nommé vicaire de la paroisse de Cerdon, où son frère Pierre est curé (1816). Le 25 janvier 1822, avec son frère et le P. Jean-Claude Courveille, il écrit une lettre au Pape Pie VII. Cette même année, en recevant la réponse de Rome, il rend visite au Nonce Macchi à Paris. Professeur au petit séminaire de Belley (1825). Supérieur de ce séminaire en 1829. Élu Supérieur Central de la Société de Marie en 1830. Il voyage à Rome pour entreprendre les démarches en vue de l'approbation de la Société de Marie dans toutes ses branches (1833). Le 24 septembre 1836, il est élu Supérieur général de la Société de Marie. Il présente sa démission le 9 mai 1854 et se retire à La Neylière. Il a eu de grosses difficultés avec son successeur, le P. Favre (1863), ainsi qu'avec la branche des sœurs maristes. Il participe aux Chapitres de 1866 et 1870. Il règle les différends qui l'opposaient aux Supérieurs majeurs des pères maristes. Il meurt à La Neylière le 15 novembre 1875. La cause pour la reconnaissance de l'héroïcité de ses vertus est introduite à Rome le 9 décembre 1908. (Cf. RB 141). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁸⁵ Voir note 4

⁸⁶ FONTBONNE JACQUES. Né à Bas-en-Basset, Haute-Loire, le 24 avril 1803. Neveu de Jeanne Fontbonne (Mère Saint-Jean), qui organisa les sœurs de Saint-Joseph de Lyon. Il entre au grand séminaire de Saint-Irénée en 1825. Il est ordonné prêtre le 5 avril 1828. Il est envoyé comme vicaire à Saint-Laurent-d'Agny. Le 1^{er} décembre il reçoit l'autorisation d'aller à l'Hermitage. Le 29 septembre 1831 il se trouve à Valbenoîte, comme vicaire. Le 31 juillet 1833 l'archevêché le nomme vicaire à Allières, et le 22 janvier 1834, vicaire à Saint-Martin d'Estreaux. Il retourne à l'Hermitage en décembre 1834. L'évêque de Saint-Louis Missouri (USA), Mgr Rosati, fait appeler dans son diocèse les sœurs de Saint-Joseph. Le P. Fontbonne est dé-

Le P. Champagnat possède une idée réaliste des missions

« Nous avons reçu une lettre de nos missionnaires qui sont en route pour l'océanie (sic). Nous vous en donnerons la copie sous peu de jours. Le père Bret est mort dans la traversée à Valpareso ; les autres se portent tous bien et sont tous très contents de leur vocation [de missionnaires]. » (Lettre du P. Champagnat au Fr. Sylvestre⁸⁷, n° 158, 25 novembre 1837).

« Notre mission de la Polynésie réclame de nouveaux ouvriers, nous allons les faire partir incessamment. Plusieurs de nos établissements ont besoin de renfort et nous devons encore faire une nouvelle maison de noviciat, en sorte que tous nos sujets disponibles vont être employés. Ainsi nous ne pourrions augmenter le nombre de nos établissements sans nous mettre dans la triste nécessité de les laisser languir. » (Lettre du P. Champagnat à M. MEGE Abel Xavier⁸⁸, n° 188, 11 mai 1838)

« Nous avons terminé notre chapelle. Elle est très jolie ; elle nous est infiniment chère étant bénite par le premier missionnaire et premier évêque de la Société. J'espère qu'à tous ces titres s'en rattachera un troisième comme conséquence naturelle : le premier... qui... » (Lettre du P. Champagnat à Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste-François⁸⁹, n° 194, 27 mai 1838).

« C'est avec la plus grande peine que nous nous trouvons dans l'impossibilité de répondre favorablement à votre intéressante lettre. Les maladies et le départ de plusieurs de nos Frères pour la mission de l'Océanie ne nous permettent pas de faire d'autres établissements, à la Toussaint prochaine,

signé pour les accompagner. Nous sommes en 1835. De son nouveau domicile, la Nouvelle Orléans, il écrit demandant la présence des frères maristes. Voyant qu'il est impossible de satisfaire à sa demande, sur le conseil du P. Cholleton, il s'adresse aux Clercs de Saint-Viateur. De 1848 à 1851 il sera curé de Saint-Martin, dans le diocèse de la Nouvelle-Orléans. Il retourne en France pour raison de santé. Après une période de repos, il est nommé curé à Lérigneux (1852), à Chassagne (1857), à Parigny (1867). Il se retire à Chagny où il meurt le 12 avril 1886. (RB 221). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁸⁷ FRÈRE SYLVESTRE (TAMET Jean-Félix). Un frère très aimé du P. Champagnat. Plein d'espièglerie. Né à Valbenoîte, Saint-Étienne (Loire), le 12 janvier 1819. Entré dans l'Institut le 12 mars 1831. Il prend l'habit le 15 août 1831. Il fait sa première profession le 8 septembre 1832. Ampuis (cuisinier) : 1833 ; Marthes : 1834 ; Vienne : 1836 ; La Côte-Saint-André : 1837. Il fait sa profession perpétuelle le 13 septembre 1843 ; l'Hermitage : 1843 ; Grange-Payre : 1848 ; St. Genis-Laval : 1855. Noces d'or de vie religieuse : 1881. Il meurt à Saint-Genis-Laval, Rhône, le 16 décembre 1887. Documents : ch110 (61, 158, 249). Références : RB 476 ; Mémoires ; AA 109 (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁸⁸ MEGE ABEL-XAVIER, prêtre. Né en 1789. Nommé archiprêtre de Morestel en 1837, de Tullins en 1857. Il meurt en 1887. Lorsqu'il était à Morestel, il sollicita des frères au P. Champagnat. Sa demande ne fut jamais honorée, même pas avec le Fr. François. (RB 393). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁸⁹ Voir note 4

que ceux que nous avons déjà promis l'année dernière. » (Lettre du P. Champagnat à M. MEGE Abel Xavier⁹⁰, n° 254, 4 juin 1839).

« Cinquante établissements ont été formés et continuent à prospérer dans les neuf départements du Rhône, de la Loire, de l'Isère, de l'Ardèche, de la Haute Loire, de Saône-et-Loire, de la Drôme et du Pas-de-Calais, outre celui de la mission de l'Océanie orientale pour laquelle onze de nos Frères sont partis pendant ces trois dernières années. » (Lettre du P. Champagnat à M. le Cardinal de LATOUR D'Auvergne LAURAGUAIS Hugues Robert Jean Charles⁹¹, n° 319, 11 février 1840).

Il rêve d'ouvrir des missions ad gentes propres avec ses frères

« Nous avons la consolation de voir nos établissements s'améliorer. Ils sont présentement au nombre de 33. Plusieurs sont arrêtés pour l'année qui vient, et nous ne pouvons nous défendre des instances réitérées qu'on nous fait de toutes parts pour avoir des Frères. Nous enverrions avec plaisir en Amérique pour seconder le zèle des bons missionnaires, s'il nous était possible. Nous espérons que la divine Providence nous aplanira les difficultés et nous facilitera les moyens de parvenir jusqu'à vous, lorsque les temps et les moments que le Père a réservés à son souverain pouvoir seront arrivés. » (Lettre du P. Champagnat à M. FONTBONNE Jacques⁹², n° 109, 16 mai 1837)

⁹⁰ Voir note 45

⁹¹ DE LA TOUR D'Auvergne Hugues-Robert-Jean-Charles. Né à Toulouse le 14 août 1768, dans le comté de Lauragais, au château d'Auzeville. Sa famille appartenait à la noblesse. Il est ordonné prêtre le 24 juin 1792. Il traverse des moments difficiles au cours des vagues révolutionnaires. Il doit vivre dans la clandestinité. Manquant de toute pratique pastorale, il accepte cependant de diriger le tout nouveau diocèse d'Arras. Le 5 juin 1802, il en prend possession comme évêque. Étant donné sa formation sulpicienne, il organise la vie ecclésiale en allant à l'essentiel. Parmi les pratiques instaurées par lui : l'adoration perpétuelle, le mois de Marie, les Conférences de Saint Vincent de Paul... Plusieurs congrégations religieuses viennent dans le diocèse. Rome a mis les yeux sur lui pour améliorer d'autres diocèses, mais il n'a jamais accepté d'autres postes. Il refuse d'être évêque d'Avignon (1830), de Lyon (1839), de Paris (1840), de Cambrai (1841). Décoré de nombreuses fois. Il avait des manières très distinguées. Il a vécu son rang ecclésiastique avec l'élégance d'un noble. Napoléon 1^{er} disait de lui qu'il était « le roi des évêques ». Il meurt à Arras le 20 juillet 1851, à l'âge de 83 ans. (Cf. RB 314). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

⁹² Voir note 43

Il reçoit des invitations directes pour fonder en pays de mission

« Votre lettre, datée du 16 mai, est arrivée à Saint Louis le jour de l'Assomption de la Vierge, notre bonne Mère, et m'a été rendue le lendemain au soir. Au clair de la lune même, ayant distingué la bonne Vierge sur votre cachet, mon coeur a tressailli de joie. Marie, ai-je dit dans mon coeur, vous qui êtes la lune des pécheurs dans la nuit de leurs iniquités, venez les éclairer. J'entre précipitamment dans la chambre d'un de mes Confrères, et ayant lu votre lettre jusqu'à l'endroit où vous manifestez le souhait de venir jusqu'à moi, je n'ai plus pu modérer mon transport, je ne fais qu'un saut à la cour, où l'Evêque prend le frais, car après avoir porté la chaleur du jour, nous sommes bien aises de prendre le frais du soir. Je lui mets votre lettre dans la main. Il faut que je vous dise qu'il y a peu de jours que j'ai écrit à M. Cholleton, pour le prier de vous demander quatre de vos Frères, et l'Evêque a apostillé ma lettre. La nuit se passe dans une agitation de joie, mais inquiet sur les réflexions de l'Evêque, auquel je n'avais jamais découvert que j'eusse été dans votre Société, et que j'y tinsse encore. Au matin, dès que je le puis convenablement, j'entre dans son appartement, et jetant un regard sur moi, telles sont ses paroles: Mon cher ami, je suis religieux moi-même, dites à vos Pères de venir ici pour diriger les Frères, il y a beaucoup de bien à faire, je leur donnerai une belle et vaste mission, mais les peines, vous le savez, ne leur manqueront pas. » (Lettre de M. FONTBONNE Jacques⁹³, n° 127, 19 août 1837).

A certains moments il juge inopportun de partir en pays de mission

« Les promesses pour de nouveaux établissements : nous en avons déjà beaucoup trop faites ; obtenons une fois notre autorisation et après nous verrons ce que nous pourrions promettre. Je crains que nous soyons obligés, si nous réussissons, d'envoyer plusieurs sujets en Affrique ; c'est ce que nous demande un des membres du Conseil d'Etat. Je n'ai pas besoin de vous dire quelle est la réponse que je lui fais chaque fois. » (Lettre du P. Champagnat au Fr. François⁹⁴, n° 175, 7 mars 1838).

⁹³ Voir note 43

⁹⁴ Voir note 19

IL PARTAGE LA SPIRITUALITÉ MISSIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE

Il partage la mentalité de la Société de Marie sur la mission ad gentes

« Une dernière lettre de Valparaiso à la date des premiers jours d'août nous annonce que Mgr. Pompallier et nos autres confrères et frères étaient encore dans cette ville, mais sur le point de s'embarquer de nouveau pour leur destination. Nous pouvons donc raisonnablement présumer qu'ils sont actuellement arrivés au milieu de leurs pauvres insulaires, qu'ils foulent aux pieds cette terre inculte, objet de leurs plus ardent désirs, cette terre qui dans les desseins de la Providence est devenue le partage des enfants de Marie. » (Lettre de M. COLIN Jean-Claude⁹⁵, n° 152, 10 janvier 1838).

« Notre devoir à nous, qui sommes privés de l'insigne bonheur de pouvoir partager les honorables travaux de nos bien dignes confrères, est de songer à leur procurer des ouvriers pleins de l'esprit de Dieu qui, sous les auspices de la plus tendre comme de la plus puissante des Mères, volent à leur secours et s'empressent d'aller les aider à défricher cette terre stérile. » (Lettre de M. COLIN Jean-Claude⁹⁶, n° 152, 10 janvier 1838).

« C'est ici que je sens plus que partout ailleurs, tout le poids de ma place, c'est ici que j'ai besoin que tous les membres de la Société s'unissent à moi pour prier avec ferveur Jésus et Marie qu'ils viennent à mon secours, qu'ils m'éclairent et me fassent connaître ceux qu'ils destinent à la sublime vocation de l'apostolat, car une telle vocation ne peut venir que d'en haut. C'est pourquoi je prie tous les membres de la Société, à quelque branche qu'ils appartiennent de vouloir bien redoubler de ferveur et d'offrir spécialement à Dieu à mon intention, d'ici à la fête de la Purification. 1^o Une heure d'adoration devant le Saint Sacrement; 2^o Chaque Prêtre, une Messe pour le moins, chaque Frère et chaque Soeur, trois communions; 3^o Tous, trois Ave Maria chaque jour; chacun pourra y ajouter les autres prières que son zèle lui inspirera, telles que l'offrande du Saint Office et du Chapelet. Vous pouvez même inviter les saintes âmes avec lesquelles vous auriez quelques

⁹⁵ Voir note 41

⁹⁶ Voir note 41

rapports à unir leurs prières aux nôtres pour la même fin. C'est dans les sentiments de la plus tendre affection que j'ose me dire, bien chers confrères et frères, votre très humble et très obéissant serviteur... » (Lettre de M. COLIN Jean-Claude⁹⁷, n° 152, 10 janvier 1838).

« Je ne crois pas que Frère Régis soit appelé à la mission d'Océanie. Veuillez, s.v.p. le remplacer le plutôt possible et faire faire des habits, des souliers aux Frères partants en sorte que tout soit (prêt ?) à la première occasion. » (Lettre de M. COLIN Jean-Claude⁹⁸, n° 161, 14 juillet 1838).

« J'ai dit au Frère Jean François Régis que je ne décidais rien sur sa vocation à l'état ecclésiastique, que s'il sortait de la communauté des Frères on le relèverait de ses vœux. Mais qu'on laissait peser sur lui seul toute la responsabilité de sa demande. » (Lettre de M. COLIN Jean-Claude⁹⁹, n° 161, 14 juillet 1838).

La spiritualité mariste missionnaire voit Dieu en toutes choses

« La Providence nous accompagne partout: à Paris on est le bien venu au séminaire des Missions Etrangères; au grand séminaire de Rouen, on est reçu à bras ouverts; enfin au Hâvre on trouve un logement chez une nouvelle Thabite. N'aimerai-je pas à considérer cette providence qui nourrit les petits oiseaux du ciel et qui prend soin des lis dans les campagnes? Quelque part que nous soyons, la main de Dieu est toujours bienfaisante. Et quand serai-je tout à ce Dieu de bonté? » (Lettre de M. SERVANT Cathérin¹⁰⁰, n° 103, 15 décembre 1836).

« Cependant je crois que nous partirons prochainement, un bon vent du nord-est vient nous annoncer que nous avons à nous tenir prêts pour le départ; s'il est constant nous ne manqueront pas de profiter l'occasion. Lorsque cet heureux moment arrivera, j'invoquerai de bon coeur le Nom de Marie. Cette étoile de la mer, cette espérance du nautonnier nous conduira, je l'es-

⁹⁷ Voir note 41

⁹⁸ Voir note 41

⁹⁹ Voir note 41

¹⁰⁰ Voir note 8

père, et nous protégera. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁰¹, n° 103, 15 décembre 1836).

« Je profite de l'occasion présente pour vous donner lieu de bénir la divine Providence qui veille sur nous avec une bonté toute particulière. Voilà six mois que nous courons les mers quoi qu'ordinairement trois ou quatre mois suffisent pour la traversée du Hâvre à Valparaiso. Vous avez connaissance de notre station a Santa Crux (Ile Ténériffe). Les vents contraires nous ont retenus bien long temps au cap Horn, mais enfin nous approchons des Iles désirées, voilà le sujet de notre joie. On soupire après ces Iles que la volonté divine doit nous faire regarder comme notre véritable patrie. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁰², n° 123, 14 juin 1837).

« A la vérité nous rencontrons de temps en temps des tribulations, les maladies arrivent pour quelques uns d'entre nous, les éléments s'opposent à notre trajet, les tempêtes, les accidents font appréhender, mais que les maux dans la volonté de Dieu sont doux et légers. Les éléments fâcheux quelque'ils soient sont beaux, considérés dans les ordres de la Providence. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁰³, n° 123, 14 juin 1837).

« Parmi les croix dont je vous parle, il en est une dont le sacrifice nous aura coûté bien cher. Le p(ère) Bret qui avait commencé a être malade à la fin du séjour à Santa Crux, est atteint de la fièvre lorsque nous quittons la rade. On redouble a son égard de soins et d'activité; le mal semble diminuer pendant quelques jours, mais bientôt il devient plus sérieux que jamais. Le lundi S(ain)t dans dans la matinée, suivant sa coutume, il se lève momentanément et dit au p(ère) Chanel: Ah je vois bien que c'est la fin. Il ne se trompait pas. Le soir il entre dans une douce agonie et a 7 heures il s'endort dans la paix du Seigneur. Que sa patience était admirable dans ses souffrances! qu'il aimait a rien dire de ses incommodités, qu'il était reconnaissant de tous les services qu'on pouvait lui rendre, qu'il avait de l'exactitude a prendre les remèdes mêmes les plus désagréables au goût! Cependant que Dieu nous fait de grâces dans nos épreuves! qu'il sait nous consoler et nous dédommager de nos peines. De temps en temps nous avons le bonheur de célébrer les saints mystères, de recevoir la sainte Eucharistie, le pain des forts. O que je suis content dans ma vocation! Qu'il est consolent de se dévouer à la conver-

¹⁰¹ Voir note 8

¹⁰² Voir note 8

¹⁰³ Voir note 8

sion des âmes qui valent plus que tous les biens du monde. Il me semble, mon cher Supérieur, voir les bons frères de l'hermitage qui, par leur prières et leurs actions faites dans l'ordre de l'obéissance, font à Marie une sainte violence et contribuent par ce moyen au service de la mission. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁰⁴, n° 123, 14 juin 1837).

« Dans l'expectation du départ de Valparaiso qui arrivera quand Dieu voudra, nous habitons la maison de procure qui appartient aux missionnaires de la congrégation du Sacré Coeur de Jésus et de Marie. Elle me rappelle ce lieu de retraite de ces bons frères que j'aime beaucoup, de mon nom inscrit dans une liste qui renferme la représentation du coeur de la meilleures des mères, de ces fêtes de la grande protectrice de la chère société de M(arie). » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁰⁵, n° 123, 14 juin 1837).

« Nous avons été des enfants privilégiés de la divine Providence pendant tout le trajet du Hâvre à Valparaiso et nous ne laissons pas d'en être favorisés lorsque nous entrons dans cette ville. Mgr. de Maronée a-t-il besoin de renseignements sur nos différentes Iles?, est arrivé d'Otaïti le vicaire général de Mgr. de Nilopolice. Veut-il quelqu'un pour le seconder immédiatement dans les préparatifs du départ?, arrive de Californie le bon frère Colomban de la congrégation du Sacré Coeur de J(ésus) et de Marie qui est expérimenté dans ces sortes de négociations peut être d'une grande utilité. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁰⁶, n° 123, 14 juin 1837).

« Ce que je devais dire de la tendre Mère est au-dessus de toute expression. Une seule chose que je vous prie de remarquer, c'est que le samedi était un jour privilégié, le vent devenait presque toujours favorable. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁰⁷, n° 123, 14 juin 1837).

« Les frères qui nous accompagnent ont eu pendant le trajet chacun leurs petites épreuves: le f(rère) Michel a beaucoup souffert des maux de dents; le f(rère) M(arie) Nizier a éprouvé des douleurs de tête, mais touchant les infirmités, il a été des plus privilégiés. Maintenant il[s] vont tous a merveille; il me charge de vous dire qu'ils sont contents au-dessus de tout ce qu'ils peuvent exprimer. Ils vous présentent leurs très humbles respects et leurs

¹⁰⁴ Voir note 8

¹⁰⁵ Voir note 8

¹⁰⁶ Voir note 8

¹⁰⁷ Voir note 8

amitiés à chacun des frères. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁰⁸, n° 123, 14 juin 1837).

La spiritualité mariste missionnaire ne renforce pas la conviction d'être meilleur que les autres

« Avant d'embrasser ma nouvelle vocation, je croyais que tout irai pour mon spirituel lorsque j'aurais quitté le pays mais, hélas, j'ai toujours à gémir en me considérant. Demandez à Dieu qu'il s'opère en moi une resurrection. Les prières de notre petite Société me font beaucoup espérer. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁰⁹, n° 103, 15 décembre 1836).

« Quoique nos naturels dans leurs rapports avec les blancs commencent à perdre un peu de leur caractère primitif, il laissent encore échapper des traits d'une admirable simplicité. Un chef me disait un jour pour me prouver la nécessité de le voir souvent pour l'instruire: lorsque je prie je ne sais pas dire autre chose à Dieu sinon ces paroles: O mon Dieu! Je ne puis te dire rien autre sinon que je t'aime, au nom du Père et du Fils et du St. Esprit. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹¹⁰, n° 215, 29 mai 1841).

La spiritualité mariste missionnaire naît du sacrifice, pas de l'évasion

« J'embrasse bien cordialement M Matricon et M Besson. Le souvenir des bons Frères m'est toujours bien précieux. Je me recommande à leur prières. S.V.P. mes respects et mes adieux à M le Curé de St. Martin, à ces MM. de la Valla et d'Izieux. Veuillez encore faire agréer mes sentiments de respect et d'attachement à ces MM. de Valbenoîte que j'aime toto corde. Ad majorem Dei gloriam. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹¹¹, n° 103, 15 décembre 1836).

¹⁰⁸ Voir note 8

¹⁰⁹ Voir note 8

¹¹⁰ Voir note 8

¹¹¹ Voir note 8

Mystique du travail missionnaire mariste ; fruits de celle-ci

« Je suis encore à la Baie des Iles, comme quelques mois auparavant, j'avais eu l'honneur de vous annoncer. Je ne reste pas ici sans occupation. Outre l'application que je mets à des écrits dans la langue des naturels dont Monseigneur ma donné la charge, chaque jour je fais des instructions aux naturels et chaque dimanche je prêche en anglais. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹¹², n° 208, 14 mai 1840).

« Parmi les néophytes et les catéchumènes de cet établissement il en est qui mènent une conduite bien édifiante et qui se font remarquer par la simplicité de leur foi et l'innocence de leurs moeurs. Il y a peu de temps une néophyte me rapportait que, se trouvant très mal, elle s'était mise en prière pendant la nuit et que, le lendemain matin, elle s'était trouvée parfaitement rétablie. » (Lettre de M. SERVANT Cath-erin¹¹³, n° 208, 14 mai 1840).

Le travail missionnaire ne fait pas oublier l'appartenance communautaire, au contraire, c'est un référent obligé

« Comme membres de la famille de Marie nous nous aimons sans nous voir et même sans nous connaître; ni la distinction des temps ni la distance des lieux ne sauraient mettre un obstacle à la charité qui nous unit. 'Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum!' » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹¹⁴, n° 215, 29 mai 1841).

« Je me rappelle avec plaisir que mon nom est inscrit dans le coeur de N.D. de l'Hermitage; cette circonstance pourra me servir à m'unir d'intention aux bonnes oeuvres qui se pratiqueront parmi vous, comme pour animer nos mutuels sentiments. Nous regarderons de temps en temps, en esprit, le coeur de notre bonne Mère. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹¹⁵, n° 103, 15 décembre 1836).

« Je ne vous dis pas adieu pour toujours, Monsieur et bien cher Supérieur; nous nous reverrons dans le ciel. En attendant qu'il plaise à Dieu de

¹¹² Voir note 8

¹¹³ Voir note 8

¹¹⁴ Voir note 8

¹¹⁵ Voir note 8

nous accorder ce bonheur, souvent nous serons présents dans le coeur de Jésus. Dans l'océan de ce coeur nous nous rechercherons mutuellement, et nous nous retrouverons. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹¹⁶, n° 103, 15 décembre 1836).

Ceux qui sont évangélisés deviennent évangélistes

« Nos naturels, du moins pour la plupart, ont déjà entendu des explications sur les commandements de Dieu. La première fois qu'on leur fit un petit développement des lois divines, quelques uns d'entr'eux disent qu'ils les trouvaient très conformes à la raison. Je ne sais pas s'il faut mettre en problème les quelques européens du moins en certain nombre ou les pauvres maoris, sont les plus fidèles à pratiquer les commandements de Dieu? » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹¹⁷, n° 215, 29 mai 1841).

« Le trait suivant éclaircira ma pensée. Un européen sollicitant un de nos néophytes à faire consentir au mal une de ses sœurs, le néophyte alla chercher son petit livre de prières et le lui montrant il s'écria: Je crois en Dieu et il me donnerait tous les biens du monde que je ne consentirais pas à l'offenser. » (Lettre de M. SERVANT Catherin, n° 215, 29 mai 1841).

« Il y a quelque temps plusieurs naturels réunis faisant réflexion sur leur fragilité et n'ayant pas encore connaissance du sacrement de pénitence me demandèrent s'il n'y avait pas un moyen de se relever pour quelqu'un qui aurait fait une chute après son baptême. Je leur répondis que N.S.J.C. avait institué le sacrement de pénitence pour remettre les péchés commis après le baptême; ils reçurent ma réponse avec grand plaisir. Au reste il paraît que la confession ne sera pas un fardeau pour eux; il ne leur en coûte pas plus de déclarer leurs fautes en public qu'en particulier. Déjà un certain nombre de néophytes s'est approché du sacrement de pénitence. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹¹⁸, n° 215, 29 mai 1841).

« Instruisant un jeune homme sur ce sacrement, comme je lui disais qu'il fallait au moins déclarer les fautes mortelles il me répondit naïvement qu'il n'avait point fait de gros péchés; puis il me demanda si la confession était

¹¹⁶ Voir note 8

¹¹⁷ Voir note 8

¹¹⁸ Voir note 8

une bonne chose, et sur la réponse affirmative il voulut sur le champ mettre à exécution le projet de se confesser mais je lui fit observer qu'il valait mieux attendre qu'il fut plus instruit. Les objets de culte plaisent à nos naturels; ils aiment les croix, les médailles et les chapelets; souvent ils nous font des instances pour en avoir. Une femme me demandait un jour mon chapelet et sur la réponse négative elle répliqua: tu me prêches de détacher mon cœur des choses de ce monde et tu es attaché à ton chapelet?» (Lettre de M. SERVANT Catherin¹¹⁹, n° 215, 28 mai 1841).

« Ils ont aussi toutes sortes de consultations à nous faire jusque dans les choses les plus minutieuses; les uns nous demandent si en cas de guerre ils ne pourront pas emporter avec eux les ossements de leurs parents; les autres s'ils peuvent faire cuire leur nourriture le jour de dimanche (l'hérésie taxe de grave faute pour eux de préparer ce jour-là leur nourriture); d'autres voulant défricher un atamira au cimetière où ont reposé les ossements de leurs ancêtres nous invitent à aller sur le lieux faire quelques prières pour en chasser leurs anciens dieux qu'ils appellent Satan. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹²⁰, n° 215, 29 mai 1841).

Difficultés de la vie des missionnaires

« Mon voyage a été fort heureux, grâce à la protection de la très sainte Vierge, et à la bonté de Dieu. Seulement, durant la traversée de Marseille à Gênes, sur la Méditerranéen, nous avons eu une tempête des plus furieuses, de onze heures du soir à trois heures après minuit. Mais le péril n'a pas été bien imminent. Le bon Dieu a toujours tenu mon cœur dans le calme. La pensée que j'étais dans le danger de la mort, pour la cause de son Saint Nom, remplissait mon âme de consolation et de force. Je n'ai mis que huit jours pour mon voyage. » (Lettre de Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste-François¹²¹ au P. Champagnat, n° 90, 10 juin 1836).

« Mes représentations respectueuses au sujet de ma consécration épiscopale, ont été de nul effet auprès de son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande et auprès de Sa Sainteté. L'un et l'autre ne m'ont pas quasi

¹¹⁹ Voir note 8

¹²⁰ Voir note 8

¹²¹ Voir note 4

voulu écouter. La réponse a toujours été que cela était nécessaire. Dès les premiers jours, Mgr. le Cardinal a envoyé auprès de moi le tailleur et les ouvriers des choses nécessaires à un évêque; il leur avait commandé de me prendre mesure; et il a fait tout exécuter à mon insu, aux frais de la Propagande; de sorte qu'à présent, j'ai prêtes toutes les livrées de la victime, qui bientôt va être offerte à Jésus Christ en collaboration au salut des peuples de l'Océanie. Je vois d'avance tous les travaux, tous les périls, toutes les tribulations qui nous attendent en ces régions lointaines. Ces pensées, loin de me déconcerter, me font plaisir. Sous les poids accablant des dignités qui s'approchent, quel bonheur que le bon Dieu ait daigné jeter les yeux sur son pauvre serviteur pour le rendre abondamment participant de la meilleure des béatitudes, qui est de souffrir pour la cause de son saint nom et pour arracher des âmes à l'enfer! Ah! il me semble déjà voir en esprit ces âmes infortunées de la Polynésie, nous tendre les bras pour nous demander les trésors du salut, la connaissance et la possession du vrai bien qui n'est qu'en Dieu seul! » (Lettre de M POMPALLIER Jean-Baptiste-François¹²² au P. Champagnat, n° 90, 10 juin 1836).

« Le 2 novembre, nous faillîmes être incendiés; ensuite la tempête, jusqu'au 5. Le 26 nous avons passé le Cap Horn, si redoutable par le froid et la tempête. Nous y avons été fort heureux: un temps calme, sans froid. Nous apercevions les montagnes du Cap Horn. Nous avons eu le bonheur d'y entendre la sainte Messe qu'on a célébrée sans incommodité de la part du temps. On peut dire qu'il n'y a point de nuit ou, du moins, très peu. Toute la nuit consiste environ en 2 heures de crépuscule. Je suis demeuré une fois sur le pont jusqu'après minuit. Le jour commençait à paraître, et il n'y avait qu'un instant qu'il avait disparu. Si nous n'avons pas éprouvé de tempête au Cap Horn, nous l'avons bien bravée plus tard. Nous avons eu dans la mer Pacifique deux jours de tempête affreuse, depuis le 3 décembre jusqu'au 5. On voyait des montagnes d'eau extrêmement hautes qui venaient de temps en temps se briser sur le navire et qui le couvraient quelquefois. Il y en a eu un si fort qu'elle a emporté une embarcation et il est tombé beaucoup d'eau dans la chambre. Le navire était si penché qu'on ne pouvait se tenir droit sur le pont sans avoir quelques appuis ou se tenir à quelques cordes. Ces moments son effrayants, mais quand on s'est mis entre les mains du Tout-Puisant, on ne craint plus rien parce qu'on ne désire que l'accomplissement de sa sainte volonté. Ils sont pénibles pour ceux qui ont des vues tout humaines,

¹²² Voir note 4

parce que cette vie leur est chère puisqu'ils n'en attendent point d'autre. » (Lettre du Fr. Élie Régis¹²³ au P. Champagnat, n° 179, 12 janvier 1839).

« Sur ces entrefaites, le Père Chanel¹²⁴ fit un voyage à Wallis pour visiter le P. Bataillon. Alors nous restâmes, un jeune anglais venu des îles Vavas et moi, plus solitaires encore dans la même vallée. » (Lettre du Fr. Marie-Nizier¹²⁵ au P. Champagnat, n° 188, 30 septembre 1839).

« Nous étions dans de bien vives inquiétudes au sujet du P. Chanel¹²⁶, car les jours fixés pour son retour étaient expirés depuis longtemps et rien ne présageait son arrivée; enfin après plus de quinze jours d'attente, nous apprîmes que la petite goélette était de retour et nous allâmes l'embrasser. » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹²⁷ au P. Champagnat, n° 188, 30 septembre 1839).

« Après avoir passé quelques jours dans la maison du Roi, dans un petit coin qu'il nous donna pour nous retirer, ainsi que nos effets, nous en construisîmes une en bambous placés verticalement et attachés avec des ficelles; c'était sans contredit la merveille de l'île, mais quelque mois après, une tempête, une affreuse tempête! que prédisait depuis plusieurs jours un ciel brumeux et un grand vent d'est, éclata enfin la nuit du deux au trois février (1839) accompagnée d'éclairs, de tonnerres, de pluie continuelle et d'un bruit effroyable de la mer, auxquels se joignaient les cris des insulaires offrant du Kava (c'est une plante dont la racine, après avoir été mâchée sert à faire une boisson. Ils en offrent aussi à leurs dieux, avant leurs cérémonies et en d'autres occasions) à leurs dieux pour apaiser la tempête. Quelques heures avant le jour le vent changea et passa au nord-ouest avec la vitesse de l'éclair, mais tripla, quadrupla ses forces; jusque-là nous avions attendu patiemment, mais il fallut alors en changer. Nous n'étions vêtus qu'à moitié, et déjà nous luttions contre l'ouragan pour le soutien de notre pauvre petite maison, mais hélas! efforts inutiles! nous n'eûmes que le triste plaisir de la voir agitée, secouée dans tous les sens, sa toiture déchirée par morceaux, enfin succomber elle-même sous le poids du vent et nous laisser sans abri. Une grande partie des maisons subirent le même sort. » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹²⁸ au P. Champagnat, n° 188, 30 septembre 1839).

¹²³ Voir note 13

¹²⁴ Voir note 5

¹²⁵ Voir note 9

¹²⁶ Voir note 5

¹²⁷ Voir note 55

¹²⁸ Voir note 55

« Le cocotiers, les bananiers, les arbres à pain, les ignames et généralement toutes les productions de l'île, ont beaucoup souffert de cette tempête; et la famine menaçait de se joindre à tous ces maux, mais pour y remédier les insulaires ont travaillé avec un courage extraordinaire à réparer les dégâts. » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹²⁹ au P. Champagnat, n° 188, 30 septembre 1839).

« Nous reconstruisîmes notre maison. Nous la croyons au moins quatre fois plus solide que la première mais cependant nous attendons bien patiemment qu'une seconde tempête vienne nous prouver s'il en est ainsi. » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹³⁰ au P. Champagnat, n° 188, 30 septembre 1839).

« Le Père Chanel¹³¹ n'a rien négligé de ce qui dépendait de lui pour détourner ce nouveau fléau et l'éloigner entièrement. Des démarches ont été faites par lui vers les deux rois, mais sans succès réel. » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹³² au P. Champagnat, n° 188, 30 septembre 1839).

« A la fin du combat on vint nous prier de nous rendre sur le théâtre de la guerre pour y donner des soulagements aux blessés...hélas! nous avons ignoré jusqu'à là toutes ces tristes aventures du jour. Nous nous transportâmes en grande hâte où nous étions attendus. Chemin faisant, nous apprîmes que notre bon Roi était blessé. Le premier auquel nous eûmes à donner des soins était affreusement blessé d'un coup de pierre à l'œil gauche; un autre avait le crâne entrouvert d'un coup d'instrument de guerre qu'ils nomment isiroir (c'est une lance d'environ huit à dix pieds de long, au moins. Les vieillards seulement en font usage et ils s'en servent pour frapper et pour percer; il en est d'autres dont l'unique fin est d'être lancée). Mais quel spectacle effrayant s'offrit à nos regards sur le vrai champ de bataille! La grève ne présentait que blessés, morts ou mourants entourés de parents désolés. Qu'il était douloureux de voir ces cadavres, les uns la tête hachée, d'autres traversés de lances ou meurtris de coups! » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹³³ au P. Champagnat, n° 188, 30 septembre 1839).

« Nous étions dans la presque impossibilité de faire un pas sans nous entacher de sang. La nuit approchait. Les opérations étaient finies, en partie,

¹²⁹ Voir note 55

¹³⁰ Voir note 55

¹³¹ Voir note 5

¹³² Voir note 55

¹³³ Voir note 55

mais non les cris des parents des morts! Oh! quels retentissements se faisaient entendre de toutes parts dans la vallée! » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹³⁴ au P. Champagnat, n° 188, 30 septembre 1839).

« Nous passâmes la nuit, le P. Chanel¹³⁵ et moi, au pied d'un cocotier, sur le sable; une seule planche nous y abritait un peu du vent et de la pluie; la fatigue, plutôt que l'envie de dormir, nous accabla quelques heures avant l'aurore, et nous reposâmes un peu, si toutefois on peut appeler repos les instants que nous passâmes à sommeiller. » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹³⁶ au P. Champagnat, n° 188, 30 septembre 1839).

« La plupart des insulaires paraissent assez bien disposés; mais il en est beaucoup qui craignent que leurs dieux ne leur montrent de la colère, s'ils se font chrétiens. » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹³⁷ au P. Champagnat, n° 188, 30 septembre 1839).

« Je ne pourrais laisser passer l'occasion qui se présente d'une huitaine de jours que nous passons à Gorée, sans vous écrire sur le sujet de notre voyage, et de plusieurs autres circonstances que vous apprendrez, je n'en doute pas avec plaisir. J'eus l'honneur de vous écrire de Brest le 25 janvier, croyant partir sous peu de jours, mais les vents contraires nous retinrent jusqu'au dix-neuf février. Nous eûmes à nous ennuyer grandement dans cette ville. Ne connaissant personne, et ne sachant où aller, si ce n'est à l'auberge où nous dépensions beaucoup, nous nous décidâmes d'aller à bord où nous devions être nourris gratis. Le vingt-neuf, jour de St. François de Sales que j'avais pris pour patron du mois, à trois heures et demie, nous allâmes dîner pour la première fois au navire qui devait nous transporter à la terre désirée depuis si longtemps. Le mal de mer commença bientôt à se faire sentir, mais ce fut peu de chose. Depuis ce temps jusqu'au départ, nous eûmes le bonheur d'aller de temps en temps à la Sainte Messe et communier. Le vent devint enfin favorable et, le dix-neuf février, vers les huit heures, on appareilla et nous partîmes. Le C. Frère et moi nous réunîmes alors dans la chambre de nos bons Pères, et tous ensemble, demandâmes au Seigneur par l'intercession de la meilleure des mères, un bon

¹³⁴ Voir note 55

¹³⁵ Voir note 5

¹³⁶ Voir note 55

¹³⁷ Voir note 55

et heureux voyage; nous priâmes pour la France, notre belle Patrie, pour les personnes que nous laissions et qui nous étaient chères, enfin pour les gens du navire. Ayant fini, nous montâmes sur le pont et ensuite sur la dunette pour voir encore une fois la belle terre de France; mais quel ne fut pas notre étonnement lorsqu'au lieu de cette terre chérie, nous n'aperçûmes que quelques rochers, le ciel et l'eau. La tristesse vint alors; malgré nous, nous laissâmes couler quelques larmes et renouvelâmes notre sacrifice à Dieu. » (Lettre du Fr. Claude-Marie¹³⁸ au P. Champagnat, n° 204, 25 mars 1840).

« Dès le premier jour, le mal de mer commença à se faire sentir. Le lendemain, nous nous levâmes pendant quelques temps, mais très faibles et bien mal; le surlendemain, je ne me levai pas. Les Pères et le Frère se levèrent quelques moments, mais tout tremblants, mangeant peu de chose et vomissant beaucoup. Le jour suivant, je me trouvai beaucoup mieux, je me levai à sept heures du matin et je pus donner quelques soulagements aux autres qui ne commencèrent d'aller mieux que le 28; pour moi, je me trouvais fort heureux d'avoir payé un tribut à Neptune par deux jours de maladie et quatre ou cinq vomissements tout au plus. » (Lettre du Fr. Claude-Marie¹³⁹ au P. Champagnat, n° 204, 25 mars 1840).

Des missionnaires très sensibles aux faveurs qu'ils reçoivent

« Le dimanche nous partîmes à sept heures du matin pour Paris; nous fûmes reçus avec bonté de la part de M. le Supérieur des Missions Etrangères. Nous n'avons qu'à nous féliciter du bon accueil des missionnaires à notre égard. » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹⁴⁰ au P. Champagnat, n° 99, 8 novembre 1836).

« Le 25 octobre le P. Chanel¹⁴¹ et le P. Bataillon sont partis pour le Havre, pour faire quelques provisions: je les y ai accompagnés; Monseigneur s'y rendra le dix novembre avec les autres Missionnaires et Frères. L'embarquement aura lieu du 12 au 15 novembre, si le temps est favorable: on l'a renvoyé ainsi parce que toutes les marchandises du capitaine du navire n'étaient pas arrivées et que le temps n'est pas propice. Nous sommes logés chez une bonne Dame, veuve, qui fait son bonheur de recevoir les Mis-

¹³⁸ Voir note 17

¹³⁹ Voir note 98

¹⁴⁰ Voir note 55

¹⁴¹ Voir note 5

sionnaires qui vont dans les pays étrangers; elle ne veut pas qu'on lui en sache gré, parce qu'elle le fait pour le bon Dieu. Nous ne sommes pas les premiers car il y a seize ans qu'elle les reçoit ainsi. Il y a avec nous quatre messieurs de l'Ordre de Picpus, qui s'embarqueront aussi dans le même navire; les uns iront dans l'Océanie orientale. Peut-être qu'il y en aura qui resteront à Valparaiso où ils ont une maison. » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹⁴² au P. Champagnat, n° 99, 8 novembre 1836).

Un regard limpide qui s'émerveille de tout

« Nous avons visité les différents bassins de la ville du Hâvre; les navires américains sont les plus beaux que nous y avons vus. J'ai principalement examiné la structure du navire qui doit nous transporter jusqu'à Valparaiso. A la vérité, il n'est pas des plus grands, mais il est bien propre et bien joli; on le dit bon voilier. Tout était nouveau pour moi: les trois grands mâts qui s'élèvent à perte de vue, les échelles de corde pour y grimper ont fixé mon attention; et, dans l'intérieur, autour d'une salle assez vaste (c'est la salle à manger) sont de petites cabanes de la longueur d'environ cinq pieds sur deux et demi de largeur; chaque cabane est la chambre de deux personnes, à côté de laquelle sont deux lits disposés en forme de rayon, attachés aux parois du navire; dans la cabane au-dessus de la tête se trouve une croisée longue de demi pied et large de deux pouces: voilà les choses que j'ai le plus remarquées. » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹⁴³ au P. Champagnat, n° 99, 8 novembre 1836).

« Nous avons essayé de mesurer des yeux l'espace immense qui nous sépare de nos pauvres sauvages; mais à une distance très rap-prochée de nous, la mer semble se joindre avec le ciel et nous dérobe la vue du pays que nous désirons voir avec tant d'empressement pour y porter la connaissance du vrai Dieu. » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹⁴⁴ au P. Champagnat, n° 99, 8 novembre 1836).

¹⁴² Voir note 55

¹⁴³ Voir note 55

¹⁴⁴ Voir note 55

Reconnaissance d'avoir reçu la vocation missionnaire

« Je bénis le Seigneur de ce qu'il a daigné exaucer mes désirs, en me choisissant parmi tant d'autres Frères, pour accompagner ces zélés Missionnaires Maristes qui vont porter la lumière de l'Évangile parmi les sauvages; et vous, mon cher Père, je ne puis vous exprimer les sentiments de la reconnaissance dont mon cœur est pénétré en voyant que vous avez secondé les desseins de Dieu à mon égard. » (Lettre du Fr. Maire-Nizier¹⁴⁵ au P. Champagnat, n° 99, 8 novembre 1836).

« Les vents nous ont toujours été contraires, si ce n'est depuis quelques jours qu'ils ont un peu changé en notre faveur. Ce changement fait espérer que nous puissions bientôt nous embarquer, et aussi l'avertissement du capitaine du navire qui ce matin a prévenu Monseigneur de se tenir prêt à partir pour demain, si les vents sont toujours favorables. Que je m'estime heureux, mon cher Père, d'avoir été choisi, quoique j'en fusse très indigne, parmi les Frères de Marie pour être des premiers de ceux qui portent la lumière de l'Évangile à des peuples sauvages. Oh! que Dieu en soit béni! C'est lui qui m'a donné la vocation et qui me l'a fait suivre. Je suis bien content de partir et je puis dire sincèrement que je ne céderais pas ma place pour un trône. Je ne crains point car Marie, ma bonne Mère, sera mon guide dans toutes mes actions, et mon refuge dans mes peines. » (Lettre du Fr. Marie-Nizier¹⁴⁶ au P. Champagnat, n° 104, 22 décembre 1836).

« Mon bien cher Père, avant de terminer, permettez-moi de vous témoigner ma vive gratitude pour toutes vos bontés à mon égard et particulièrement pour la sage leçon que vous m'avez faite donner par le cher Frère François, dans sa dernière lettre. Je vous prie de ne pas m'épargner et de continuer à me donner les leçons dont j'ai besoin, à Dieu. S'il était permis à un religieux d'avoir de la préférence pour quelque chose, je vous dirais que j'aimerais beaucoup mieux vous écrire du havre-de-grâce que d'ici. Après tout que la volonté de Dieu soit faite. Si je ne suis pas catéchiste un jour, je tâcherai d'être bon instituteur. » (Lettre du Fr. De La Croix¹⁴⁷ au P. Champagnat, n° 122, 26 mai 1837).

¹⁴⁵ Voir note 55

¹⁴⁶ Voir note 55

¹⁴⁷ FRÈRE DE LA CROIX (BEAUVOIR Charles-François). Né à Vienne, Isère, en 1811. Entré dans l'Institut le 12 novembre 1835. Prise d'habit le 25 mars 1836. Première profession le 22 mai 1836 Profession perpétuelle le 10 octobre 1836. Directeur de Semur-en-Brionnais : 1836. Sorti de l'Institut en 1838. Documents : ch110 093 ; AFM 121.7 ; (Références : RB 153). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

« Mon Révérend Père, plus je vois arriver le moment du choix des Frères qui doivent partir pour l'Océanie, plus je redouble de zèle pour obtenir de Dieu et de vous, mon cher Père, cette grâce que je désire avec tant d'ardeur. Que je serais donc content, si le bon Dieu m'exauçait! Je ne sais pas ce qu'il arrivera mais je m'adresse à Dieu et à Marie avec une grande confiance. Mon sacrifice est tout fait. Je suis prêt à partir dès que Dieu l'aura décidé. J'attends de jour en jour mon successeur, tant je suis persuadé que vous penserez à moi. Tels sont, mon Révérend Père, les sentiments de votre très soumis fils en Jésus et Marie. » (Lettre du Fr. Pierre-Marie¹⁴⁸, n° 157, 25 avril 1838).

Don généreux dans sa jeunesse

« J'aurais voulu vous écrire de Paris, mais comme le temps que j'y ai resté a été un peu court, je n'ai pu le faire. Après notre départ de l'Hermitage, nous avons séjourné à Lyon jusqu'au dimanche suivant. Je fus obligé pendant cet espace de temps d'aller à St. Laurent d'Agnay pour faire approuver le consentement de mon père par M. le Maire et avoir sa supplique pour que M. le Préfet pût me délivrer un passeport pour l'Océanie. Le samedi, j'assistai à une cérémonie qui eut lieu à N.D. de Fourvière; on suspendit un très beau coeur en vermeil à la statue de la T. S. Vierge, c'est le plus beau de tous ceux qui y étaient déjà; on y lit dessus: "Missionnaires de la Polynésie". On y a inséré une bande de papier sur laquelle sont écrits les noms de tous ceux qui vont dans la Polynésie. On en fera de même de ceux qui y seront envoyés un peu plus tard: il faut espérer que Marie voudra bien que son Coeur se remplisse des noms de ses enfants; il peut y en aller des milliers dans ce même coeur. » (Lettre du Fr. Marie-Nizier¹⁴⁹ au P. Champagnat, n° 99, 8 novembre 1836).

¹⁴⁸ Voir note 22

¹⁴⁹ Voir note 55

FORMATEUR DE MISSIONNAIRES

L'apostolat spécifique de Marcellin est reconnu comme ayant une grande valeur

« J'ai plusieurs choses à vous communiquer. Mais avant de commencer, recevez, je vous prie, mes souhaits du nouvel an. Puissent-ils augmenter pour vous les bénédictions abondantes que vous méritent aux yeux du Seigneur tant de pieux frères que vous avez formés et tant de jeunes enfants qui reçoivent par votre zèle la vie du salut en recevant par vos frères une solide éducation catholique! » (Lettre de Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste-François¹⁵⁰ au P. Champagnat, n° 80, 29 décembre 1835).

Il reçoit des témoignages de reconnaissance pour les frères qu'il prépare et envoie aux missions

« Je suis bien content, mon R. Père, de vos chers Frères que vous nous avez fournis. Nous avons la confiance qu'ils coopéreront efficacement au succès de la mission. Je compte bien sur un bon nombre d'entre eux que vous aurez le zèle de nous préparer. » (Post-scriptum de Mgr Pompallier¹⁵¹ ajouté à la Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁵², n° 103, 15 décembre 1836).

Il porte dans son esprit et dans son coeur la mission et ses missionnaires

« De mon côté je ne monte pas une seule fois au st autel que je ne pense à notre chère mission et à ceux qui y sont envoyés. Veuillez vous montrer le père de ceux que nous vous envoyons comme vous les faites à l'égard des premiers. » (Lettre du P. Champagnat à Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste-François¹⁵³, n° 194, 27 mai 1838).

¹⁵⁰ Voir note 4

¹⁵¹ Voir note 4

¹⁵² Voir note 8

¹⁵³ Voir note 4

« Priez pour la prospérité de la mission de la Polynésie et unissez-vous à ceux qui prient pour le même objet. » (Lettre du P. Champagnat au Fr. Anacle¹⁵⁴, n° 248, 23 mars 1839).

« Nous faisons aussi des prières pour recommander la mission de l'Océanie, pour les membres de la Société qui y sont et pour ceux qu'on se dispose à y envoyer. » (Lettre du P. Champagnat au Fr. Marie-Laurent¹⁵⁵, n° 249, 8 avril 1839).

« Continuons, N. T. C. F., à prier le Seigneur d'une manière particulière pour notre intéressante Mission de la Polynésie, afin que le bon Dieu fasse triompher la vraie foi et confondre l'hérésie au milieu de ces vastes contrées confiées à la Société de Marie. » (Lettre Circulaire du P. Champagnat aux Frères, n° 318, 4 février 1840).

« Nous vous recommandons spécialement les deux Pères Pezant et Tripe et les chers Frères Claude-Marie et Ammon¹⁵⁶, qui partent du port de Brest au commencement de ce mois pour se rendre en Nouvelle-Zélande. » (Lettre Circulaire du P. Champagnat aux Frères, n° 318, 4 février 1840).

II éveil des vocations missionnaires

« Je pense vous faire bien plaisir en vous faisant part d'une lettre écrite du Havre, la veille du départ. » (Lettre Circulaire aux Frères, n° 79, 1 janvier 1837).

« Nos Pères et nos Frères destinés pour la Polynésie, se sont embarqués le 24 décembre. Quel vaste champ le Souverain Pontife, le Vicaire de Jésus-

¹⁵⁴ FRÈRE ANACLE^T (CHAVERONDIER Étienne). Né à Jarnosse, Loire, le 2 novembre 1810. Entré dans l'Institut le 9 septembre 1837. Il n'a pas fait de vœux temporaires. Profession perpétuelle le 10 octobre 1838. Il a été à Saint-Didier-sur-Rochefort (1838), La-Côte-Saint-André (1839), Carvin (1840), Quesnoy-sur-Deule (1846), Saint-Pol-sur-Ternoise (1851) et Beaucamps (1859), comme portier. C'est là qu'il est mort le 17 janvier 1883. Documents : ch110 248. Références : RB 041. (Note du Fr. Aureliano Brambila).

¹⁵⁵ FRÈRE MARIE-LAURENT (MORIAT Laurent). Né à Neuville-sur-Saône, Rhône, en 1819. Entré dans l'Institut le 10 décembre 1834. Prise d'habit le 6 janvier 1835. Profession temporaire le 25 mars 1835. Profession perpétuelle le 10 octobre 1838. Saint-Pol-sur-Ternoise : 1838. Il quitte l'Institut en 1839. Documents : ch10 249. Références : RB 364. (Note du Fr. Aureliano Brambila).

¹⁵⁶ Voir note 18

Christ a confié à notre zèle ! Accompagnons de nos vœux et de nos ferventes prières ceux à qui ce vaste champ est particulièrement échu. » (Lettre Circulaire du P. Champagnat aux Frères, n° 79, 1 janvier 1837).

« Nos missionnaires se sont embarqués le 23 décembre. J'ai reçu une fort belle lettre du Frère Marie Nizier. Je vous la communiquerai un peu plus tard. Faites agréer à M. Douillet mes souhaits de bonne année, ils sont bien sincères. Je le verrai toujours venir à la maison avec plaisir. » (Lettre du P. Champagnat au Fr. Louis-Marie¹⁵⁷, n° 80, 2 janvier 1837).

« Si vous jugez à propos de me communiquer les conditions auxquelles les sujets qui se destinent aux missions étrangères sont admis dans votre respectable séminaire, je les recevrais avec plaisir. Dans mes voyages je puis rencontrer des vocations pour cette excellente œuvre. » (Lettre du P. Champagnat à M. DUBOIS Jean-Antoine¹⁵⁸, n° 83, 12 janvier 1837).

Discernement dans l'acceptation des frères qui demandent à partir pour les missions

« Vous désirez sans doute apprendre le résultat de mon voyage auprès de nos confrères de ValBenoite. Eh bien, tous ont pris cette fois les choses avec considération et esprit de Dieu. Ils sentent chacun les conséquences avantageuses à la petite Société souffrante qui vont résulter de la mission promise à la cour de Rome. Tous font des prières et des réflexions pour explorer les lumières de l'Esprit Saint et pour l'écouter en eux mêmes au sujet de l'entreprise et de leur vocation. Bientôt M Colin ou M Séon écrira pour donner connaissance de celui ou de ceux qui, pleins de confiance dans le secours de Jésus et de Marie, sentent le désir de se dévouer à la conversion des infidèles qu'on nous a désignés au moins sur un sujet de Valbenoite. » (Lettre de Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste.-François¹⁵⁹ au P. Champagnat, n° 88, 17 février 1836).

¹⁵⁷ Voir note 20

¹⁵⁸ DUBOIS JEAN-ANTOINE. Né le 10 janvier 1766 à Saint-Remèze, Ardèche. Il étudie au Séminaire des Missions Étrangères de Paris. Ordonné prêtre en 1791. En 1792 il est envoyé en Inde. Il réalise un énorme travail apostolique parmi les habitants. Il publie un livre sur les coutumes de l'Inde qui s'avérerait très utile pour la prédication chrétienne dans ce pays. Il vit en Angleterre de 1830 à 1832. En 1836, il est nommé responsable du Séminaire des Missions de Paris. C'est là qu'il meurt le 17 février 1848. (RB 200). (Note du Fr. Aureliano Brambila).

¹⁵⁹ Voir note 4

« Vous me parlez du désir que vous auriez d'aller dans la mission de la Polynésie. Cultivez, mon cher ami, ce désir, je crois qu'il vient de Dieu ; je crois que vous avez d'ailleurs des grâces et des moyens propres à cette œuvre. Dieu a sans doute des vues sur vous, nous en avons une forte preuve par la guérison qu'il vous a accordée, ne la perdez point de vue. Visez, donc, mon cher ami, à mettre vos comptes bien en règle, afin que si vous êtes appelé pour partir, vous soyez tout prêt. » (Lettre du P. Champagnat à Fr. Denis¹⁶⁰, n° 168, 5 janvier 1838).

« Ce n'est pas sans doute pour moi une petite consolation de voir le zèle de plusieurs d'entre vous qui sollicitent avec ardeur de faire partie de cette seconde colonie apostolique. Et, certes, ce zèle pur et généreux, n'est pas à mes yeux la moindre marque de la protection du ciel sur notre entreprise. Ce n'est pas la difficulté de trouver des ouvriers, mais bien celle d'en faire le choix qui va m'embarrasser, car vu notre nombre, nous ne pouvons laisser partir tous ceux qui le demandent. » (Lettre de COLIN Jean-Claude¹⁶¹, n° 152, 10 janvier 1838).

« J'ai de bonnes raisons pour destiner Frère François Regis pour ce nouveau départ. Frère Marie Augustin partira une autre fois. » (Lettre du P. Champagnat au Fr. François¹⁶², n° 197, 23 juin 1838).

¹⁶⁰ FRÈRE DENIS (BRON Joseph). Né à Saint-Jean-de-Bournay, Isère, en 1812. Entré dans l'Institut le 26 août 1832. Il prend l'habit le 7 octobre 1832. Il fait ses vœux temporaires le 8 décembre 1832, et ses vœux perpétuels le 15 août 1834. Sorbiers (1834) ; Directeur de Saint-Didier-sur-Rochefort (1835) ; Directeur de Boulieu (1838) ; Millery (1840) ; Bougé-Chambalud (1842) ; Directeur de Sorbiers (1843). Il avait un caractère difficile. En 1834, il est envoyé à Sorbiers avec le Fr. Cassien. Celui-ci, pour des raisons subjectives, et probablement aussi objectives, n'a pas tardé à se fâcher avec lui, et a demandé au P. Champagnat qu'il soit transféré dans une autre communauté. En novembre 1835 il est à la tête de l'équipe fondatrice de Saint-Didier. Il dirige l'école pendant trois ans. Il écrit trois lettres au P. Champagnat. Celui-ci y répondra. La deuxième laisse entrevoir déjà des problèmes personnels que le temps ne parviendra pas à résoudre. En 1838 le P. Champagnat le nomme à Boulieu pour remplacer le Fr. Hilarion, nouveau directeur de l'école de Bourg-Argental. Stimulé par un besoin impérieux et peut-être saisissant l'occasion favorable, bien qu'il soit directeur, il prépare le brevet pour novembre (le P. Champagnat le félicite dans la troisième lettre), mais il ne reste que deux ans au bout desquels il doit être remplacé et transféré à Millery. Le Fr. Avit écrit dans les Annales : « ...ce nouveau venu, d'un caractère raide, ne peut s'accorder ni avec les enfants, ni avec les parents, ni avec M. Mathon (le curé), et il ne resta qu'un an. » En 1843 il se trouve à Sorbiers ; il quitte l'Institut à la fin de l'année. Il meurt peu après d'une maladie qu'il traînait depuis quatre ou cinq ans. (Références : RB 171). (Note du Fr. Juan Ramón Alegre).

¹⁶¹ Voir note 41

¹⁶² Voir note 19

Qualités que l'on attend d'un frère missionnaire

« Le R. P. Supérieur pourra choisir avec vous de bons sujets pour les missions. Il faut des sortes de *fac-totum* parmi eux, ou du moins que dans le nombre de ceux qui partent, il y en ait qui sachent divers états, comme les trois que nous avons avec nous. Plus tard, nous vous en demanderons pour les écoles. Que de travaux, que de bien à faire chez nous dans la suite! Que ceux que vous nous enverrez, aient autant que possible, fait des vœux perpétuels. Qu'ils aient une chasteté forte, et qu'ils aiment beaucoup la vie intérieure et cachée de St. Joseph et de la Ste. Vierge. Ce ne sont pas eux ordinairement qui paraissent dans les missions, mais par leurs humbles travaux, par les catéchismes, par les écoles et par la prière, l'esprit d'oraison, que de bien ils peuvent faire! » (Post-scriptum de Mgr POMPALLIER¹⁶³ ajouté à la Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁶⁴, n° 103, 15 décembre 1836).

« La sainteté personnelle n'est-elle pas la meilleure des causes occasionnelles du salut du prochain dans ceux qui s'efforcent de le procurer par le ministère apostolique? Mais pour cela il faut une obéissance bien formée, il faut souvent laisser une chose pour en faire une autre, laisser un lieu pour aller dans un autre, faire une chose qui plaît, en faire d'autres qui peuvent déplaire. Ah! il faut qu'on soit bien habitué à dire avec J.C.: ma nourriture est de faire la volonté de mon Père céleste! Que Dieu répande de plus en plus ses grâces sur votre maison et sur tous vos établissements. Qu'il remplisse de son esprit ceux qu'il nous destine. Que Marie, notre divine Mère, vous protège tous et nous aussi. » » (Post-scriptum de Mgr POMPALLIER¹⁶⁵ ajouté à la Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁶⁶, n° 103, 15 décembre 1836).

« Ici on livre de nombreux combats à l'ennemi du salut des hommes; on est en lice, et il faut espérer qu'on remportera la couronne. Elles sont bien nécessaires les armes de la patience, de la défiance de soi même, de la confiance en Dieu et d'une profonde humilité; mais malheur à moi si je suis si faible, si sensible et dénué de la confiance en Dieu! » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁶⁷, n° 191, 15 octobre 1839).

¹⁶³ Voir note 4

¹⁶⁴ Voir note 8

¹⁶⁵ Voir note 4

¹⁶⁶ Voir note 8

¹⁶⁷ Voir note 8

La motivation qu'il met en relief est altruiste, pas égoïste

« Ils soupirent ardemment d'arriver à leur destination. Le zèle du salut de ces insulaires les intéresse d'une manière toute particulière. Prions, mes chers Frères, prions pour leur salut et celui de ceux qui nous sont confiés. L'âme des français est aussi bien le prix du sang d'un Dieu que celle des idolâtres. » (Lettre du P. Champagnat à Fr. Sylvestre¹⁶⁸, n°158, 25 novembre 1837).

Souvenirs qu'il a laissés chez ceux qui ont vécu avec lui à l'Hermitage

« L'Hermitage me rappelle souvent de précieux souvenir surtout dans le coeur de Marie. Comment va cette chère communauté? Son Supérieur est-il toujours surchargé d'embarras? A-t-il toujours des peines, des ennuis? Ces bons Frères deviennent-ils de plus en plus nombreux? S'occupe-t-on de nouveaux établissements? Cette nouvelle chapelle est-elle bien rangée? Voilà des idées qui me surviennent de temps à autre. Je ne puis oublier cet Hermitage; en le quittant j'avais le coeur ému, je prie le bon Dieu d'agréer le sacrifice qu'il exigeait de moi. Maintenant je ne pense plus que cette séparation soit un sacrifice, la grâce, si je ne me trompe, a adouci ce que la nature pouvait avoir de pénible. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁶⁹, n° 103, 15 décembre 1836).

« Je viens de recevoir en même temps deux de vos lettres, l'une datée du 23 décembre 1836, et l'autre du 31 mars 1838. Les traits édifiants que vous me citez et les succès de vos Etablissements dont vous me parlez me causent une vive joie. Qu'il est cher pour moi votre souvenir et celui de vos bons Frères! Que je suis loin d'oublier une maison qui était pour moi un séjour de paix, et où j'avais sous les yeux plus d'un exemple d'édification! Que j'aime à me transporter souvent en esprit dans cette maison de retraite où j'ai la confiance de penser qu'on prie sincèrement Dieu pour moi! » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁷⁰, n° 191, 15 octobre 1839).

« En finissant, très cher Père, je vous prie de me permettre d'exprimer à nos chers Frères, un sentiment de mon coeur, et puisque mon souvenir n'est

¹⁶⁸ Voir note 44

¹⁶⁹ Voir note 8

¹⁷⁰ Voir note 8

pas encore effacé de leur mémoire, qu'ils veuillent bien recevoir ce témoignage de mon attachement le plus sincère. Je finis, Révérend Père; veuillez agréer, etc. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁷¹, n° 191, 15 octobre 1839).

« Voici un navire français qui va demain cingler pour la France. Je profite de cette heureuse occasion pour vous tracer quelques lignes. » (Lettre de M. SERVANT Catherin¹⁷², n° 208, 14 mai 1839).

L'amour que lui témoignent les premiers frères missionnaires

« Je vous fais passer un petit flacon ou fiole de ce certain remède dont je vous ai parlé. Agrérez-le comme un bien faible gage d'amitié. Je désire que le souverain médecin d'en haut s'en serve pour vous remettre en pleine santé. » (Lettre de Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste-François¹⁷³ au P. Champagnat, n° 80, 29 décembre 1835).

« Je vous suis très reconnaissant, bien cher Père, du don que vous m'avez recommandé de me procurer de votre part; aussi au Frère Mathieu, qui a mis beaucoup de complaisance dans mes préparatifs de voyage, à Lyon. » (Lettre de Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste-François¹⁷⁴ au P. Champagnat, n° 90, 10 juin 1836).

Priez bien pour moi et faites toujours bien prier pour moi. Vous voyez la position où le Seigneur m'a placé. (Lettre de Mgr POMPALLIER Jean-Baptiste-François¹⁷⁵ au P. Champagnat, n° 90, 10 juin 1836).

« Je voudrais, mon bien cher Père, pouvoir vous souhaiter la bonne année de vive voix, ainsi qu'à tous mes chers Frères en Jésus et Marie, mais les circonstances ne permettent pas de satisfaire mes désirs. Je vous souhaite du fond de mon coeur une bonne et heureuse année, ainsi qu'aux chers Frères. » (Lettre du Fr. Marie-Nizier¹⁷⁶ au P. Champagnat, n° 104, 22 décembre 1836).

¹⁷¹ Voir note 8

¹⁷² Voir note 8

¹⁷³ Voir note 4

¹⁷⁴ Voir note 4

¹⁷⁵ Voir note 4

¹⁷⁶ Voir note 55

« Il est bien consolant pour moi de pouvoir vous renouveler mes sentiments de respect et de reconnaissance pour tous les égards que vous avez eus pour moi; et pour vous témoigner la peine que j'ai éprouvée en me séparant pour toujours de vous et de mes confrères que je n'oublierai jamais. Je n'entends plus vos exhortations; je ne vois plus vos bons exemples. Mais si je ne puis être parmi vous en personne, je tâche de m'y transporter de temps en temps en esprit afin d'adorer, tous ensemble, le Père Suprême qui nous voit toujours, en quelque endroit que nous soyons. Que la pensée de sa Grandeur est sublime, lorsqu'elle me rappelle que j'irai d'un bout du monde à l'autre, sans me soustraire de sa présence! Que cette pensée aussi est triste, de voir que tant de personnes ne le connaissent que pour l'offenser! » (Lettre du Fr. Élie-Régis¹⁷⁷ au P. Champagnat, n° 179, 12 janvier 1839).

« Le souvenir de l'Hermitage m'est toujours bien cher. L'éloignement de lieux ne fait que m'y attacher plus fortement. Combien il me tardait d'en recevoir des nouvelles! Depuis près de trois ans! Oh quel heureux moment pour moi lorsqu'à l'arrivée des Missionnaires du second envoi, j'ai pu satisfaire mes désirs! Votre lettre surtout, mon très Révérend Père, a été et est pour moi une source de consolation dans laquelle je trouve aussi les marques de votre tendre sollicitude toute paternelle à notre égard. » (Lettre du Fr. Marie-Nizier¹⁷⁸ au P. Champagnat, n° 188, 30 septembre 1839).

« Permettez à un de vos enfants en Jésus Christ de vous dire deux mots avant de quitter la France et aller dans la Polynésie. Je ne saurais aller plus loin sans vous témoigner ma reconnaissance de ce que vous avez bien voulu me choisir pour être du nombre des heureux, partant pour la Nouvelle-Zélande. Je vous en remercie, bien sincèrement. » (Lettre du Fr. Claude-Marie¹⁷⁹ au P. Champagnat, n° 200, 25 janvier 1840).

« Depuis longtemps je désirais vous écrire; Si je ne l'ai pas fait plutôt ce n'est pas par indifférence. L'attachement, l'affection que j'ai pour vous et pour tous mes chers confrères, est toujours la même. C'est plutôt faute de science que d'oubli. Veuillez avoir la bonté de me pardonner. » (Lettre du Fr. Michel¹⁸⁰ au P. Champagnat, n° 209, 17 mai 1840).

¹⁷⁷ Voir note 13

¹⁷⁸ Voir note 55

¹⁷⁹ Voir note 17

¹⁸⁰ Voir note 10

« Un navire français faisant voile pour le Hâvre de grâce, je ne puis manquer cette occasion de vous donner de mes nouvelles. Je ne vous dirai pas beaucoup de choses de la mission, où j'ai le bonheur de participer, vous ne devez pas les ignorer, car beaucoup de lettres sont envoyées par nos chers missionnaires. » (Lettre du Fr. Michel¹⁸¹ au P. Champagnat, n° 209, 17 mai 1840).

« Mon très révérend Père, je remercie tous les jours le Seigneur de m'avoir procure une si belle vocation, par votre entremise. Veuillez ne pas m'oublier dans vos ferventes prières et surtout dans le saint sacrifice. Tous les Frères qui sont à la Nouvelle Zélande se portent bien, et se recommandent à vos prières. Veuillez, je vous prie, nous rappeler au souvenir des très chers Frères François, Louis Marie, Jean-Marie, Stanislas etc. etc. Je conserve pour tous mes Frères la plus tendre et la plus sincère affection. » (Lettre du Fr. Michel¹⁸² au P. Champagnat, n° 209, 17 mai 1840).

¹⁸¹ Voir note 10

¹⁸² Voir note 10

LE LEADER DISPARU

L'histoire du Père Jean-Claude Courveille (1786-1866) et son rôle dans la Société de Marie

F. Frederick McMAHON, fms



*Jean-Claude Courveille, moine
bénédictin à la fin de sa vie*

2^e PARTIE

INTRODUCTION

Dans la première partie de l'article *Le leader disparu* (voir *Cahiers Maristes* No. 24), nous avons présenté la carrière de Courveille jusqu'à l'année 1826, année au cours de laquelle il s'est retiré de la Société de Marie qui recherchait alors la reconnaissance officielle de l'Église. Dans cette deuxième partie, nous examinons ses tentatives d'établir un groupe religieux sous sa direction exclusive, un groupe bien distinct et différent de celui qui avait existé entre 1816 et 1826. Après avoir échoué, Courveille a mené une espèce de vie d'errance dans les divers diocèses de France jusqu'à son entrée chez les moines Bénédictins de Solesmes en 1836. Après une longue période d'ajustement, il devait y mener une humble vie de moine pendant trente ans, jusqu'à ce que pour Courveille « quelque chose avant la fin, quelque travail remarquable puisse être accompli » (Ten-

nyson, *Ulysse*). Non seulement Courveille est réapparu dans l'histoire mariste, mais il a aussi eu l'occasion de « briller » par ses nombreux dons dans une œuvre apostolique au-delà de la clôture monastique. Nous sommes en quelque sorte les témoins d'une histoire de résurrection.

LES CONSÉQUENCES DU DÉPART DE COURVEILLE



*Monseigneur Alexandre Devie,
évêque de Belley*

Demeurait encore l'épineux problème de la copropriété du Père Courveille sur La Val-la et l'Hermitage. Comme on s'y attendait, le Père Courveille n'est pas resté à la Trappe à Aiguebelle ; il n'avait même pas demandé officiellement d'y être admis. Il se retira chez les Sœurs Maristes à St Clair-sur-Rhône après que le Père Colin, pas encore au courant de ce qui s'était passé à l'Hermitage, ait refusé de le recevoir dans le groupe de Belley.

Nous avons le compte rendu de la visite de Courveille (peu avant le 19 juillet 1826) aux aspirants Maristes du diocèse de Belley ; il nous vient du Père Colin : « Quand il passa à Belley en revenant de la Char treuse, nous lui dîmes de ne pas revenir,

que nous ne pouvions plus le regarder comme des nôtres. Il pleura, pria... Nous fûmes inexorables. Monseigneur Devie, évêque de Belley.... était parfaitement de notre avis et nous interdit même de le garder parmi nous. Nous avons eu bien des peines le concernant. Puis, nous avons détruit toutes nos correspondances avec ce pauvre Courveille ; on ne trouvera rien. »¹

Quant à la rencontre de Courveille avec Champagnat sur les affaires financières, nous savons que ce fut le Père Gaucher, curé de Chavanay (les Frères y avaient ouvert une école en 1824) qui prépara la rencontre. (Chavanay est sur la rive droite du Rhône, en face de Saint Clair). A la fin septembre, le Père Champagnat écrivit à son ancien Supérieur, alors résident à St Clair, pour lui demander une rencontre. Le brouillon de cette lettre nous montre l'embarras de Champagnat :

¹ OM 2, doc. 689 § 8-10

« Mon Cher Monsieur Courveille,

Je désirerais beaucoup que vous veniez ou que vous m'assigniez un endroit pour notre entrevue. Le Père Terrailon n'étant pas à l'Hermitage et, si MM les grands vicaires ne vous l'ont pas défendue, je ne Comme je dois faire un voyage à Grenoble pour avoir une entrevue avec Mgr l'évêque. »²

La réponse arriva rapidement

« Tout pour la plus grande Gloire de Dieu et MDG. J.ch. Amen

« Révérend et Cher ami,

Si vous voulez me procurer le plaisir de vous voir et de conférer ensemble sur nos affaires, que nous terminerons, je l'espère avec la grâce de Dieu et le secours de l'auguste Marie, malgré les mauvaises langues, d'une manière juste et satisfaisante pour les uns comme pour les autres, et que nous serons toujours unis ensemble, je vous prie d'avoir la bonté de venir mercredi 4 ou le jeudi 5 du mois d'octobre à St Clair parce qu'ensuite je dois partir pour un voyage un peu long. Bien mes amitiés aux chers Frères. Je me recommande bien à vos prières et aux leurs.

Recevez, mon très cher ami, l'assurance de l'attachement et de l'amitié sincère avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué serviteur.

J.C Courveille f.d.s.g.patr
St Clair 29 septembre 1826. »³

La rencontre eut lieu comme prévu. Devant M. Lion, notaire à Chavanay, le Père Courveille céda au Père Champagnat « tous les droits et propriété qu'il a ou peut avoir sur tout ce qui compose l'établissement appelé « l'Hermitage », sans réserve ... si ce n'est le droit d'habiter, quand bon lui semblera, et sans rétribution, un appartement de ceux dépendant de la maison, avec tous les effets mobiliers qu'il a apportés.... Au cas où il en trouverait d'égarés, détériorés ou perdus, il aura le droit d'en exiger la valeur, qui lui sera payée par M. Champagnat.⁴ Cette cession est consentie pour le prix et somme de 5000 francs que le Père Courveille déclare avoir reçue ce jour de M. Champagnat et pour laquelle il donne une quittance. Cependant, le père Courveille gardait son titre de copropriétaire de la mai-

² OM 1, doc. 163

³ OM 1, doc. 165

⁴ OM 1, doc. 166 § 2

son de La Valla, se contentant de nommer M. Champagnat comme son agent par procuration, par un acte portant sa propre signature.

Le Père Courveille retint une chambre à l'Hermitage... Il n'était pas complètement rejeté ; il était regardé comme un ami de la maison. Cela le réhabilita un peu aux yeux de tous, et c'était aussi un astucieux acte de charité et un signe d'apaisement.... En outre, sa faute ne fut peut-être pas bien ébruitée à l'extérieur grâce à la prudence du Père Champagnat. »⁵ Nous pouvons voir d'après cela que Courveille ne considérant pas son expulsion comme définitive, conçut une manière de rentrer à nouveau.

Informé de toutes ces transactions par le Père Champagnat, le Père Colin répondit le 5 décembre 1826 : « Nous sommes très heureux que vous en ayez terminé avec M. Courveille. Cette affaire nous inquiétait pour vous. »⁶ Malheureusement les difficultés surgirent concernant la propriété de La Valla. Le Père Champagnat vendit sa moitié en deux fois (en 1827 et 1829). La gestion de l'autre moitié de Courveille avait été confiée par procuration à Champagnat. Par une anomalie inexplicable cependant, Courveille, le 29 septembre 1828, donna à M. Mouton procuration pour vendre en son nom, la moitié de la propriété de La Valla qui lui appartenait. Et M. Mouton la vendit à Jacques Coste le 12 octobre. Les difficultés surgies de cette double procuration amenèrent Champagnat à demander au Père Courveille l'approbation de toutes les opérations qu'il avait passées en son nom, approbation que Courveille donna sans réserve mais, ayant probablement besoin d'argent pour sa nouvelle aventure de St Antoine, il n'avait pas agi correctement avec Champagnat.⁷

Le départ de Courveille de la scène mariste en 1826, dix ans après l'engagement de Fourvière, fut une ligne de partage dans les affaires de la Société de Marie. D'une certaine manière, c'était une bénédiction, aussi, car Courveille, qui traitait les affaires maristes principalement dans l'archidiocèse de Lyon, était loin d'être populaire auprès des autorités archidiocésaines : il avait trop empiété sur les attributions des autres. En outre, ses manières plutôt impérieuses (par exemple, sa conversation avec le maire de Charlieu), son manque de jugement et de compétence personnelle (par exemple, sa manière de traiter les novices à l'Hermitage), et également son

⁵ OM 3, doc. 865 § 3 et 4

⁶ OM 1, doc. 169 § 2

⁷ OM 1, doc. 217 § 1

inaptitude à saisir des occasions, (par exemple, en ne parlant pas à l'archevêque de Pins des projets maristes) tout cela a empêché le progrès de la société de Marie dans le grand archidiocèse. Dorénavant Belley devenait peu à peu le centre de gravité de la Société de Marie sous la conduite du père Jean-Claude Colin.

Cependant, l'archidiocèse de Lyon devait connaître la résurgence de la branche sacerdotale, des Maristes menée par Séon et Champagnat, de sorte que, quand les Maristes ont obtenu l'approbation pour la branche des prêtres de la société de Marie en 1836, le nombre des Lyonnais n'était inférieur que d'une unité à celui des aspirants de Belley ; et, bien que les évêques de Belley et de Lyon aient soigneusement gardé leurs prêtres sous leur propre autorité jusqu'en 1836, l'archevêque de Lyon avait donné une plus grande reconnaissance à ses aspirants Maristes avant 1836 que l'évêque de Belley.

Quant à Courveille, sa disgrâce était sans aucun doute liée à ses échecs successifs au cours des dix années depuis l'engagement de Fourvière. Il avait essayé de mener la Société de Marie à sa façon, mais les différents conflits qu'il avait rencontrés avec des autorités archidiocésaines, l'échec de son entreprise à Verrières (le Tiers Ordre), à Feurs (ses Frères Maristes), à Charlieu (le centre pour les prêtres missionnaires), et à l'Hermitage (en devenant le supérieur des Frères de Champagnat), ainsi que son inaptitude personnelle à entrer en relation avec les gens, à conduire des personnes et à administrer des affaires, tout cela conspirait contre lui. L'isolement de l'Hermitage et le ressentiment qu'il y engendra contribuèrent aussi au repli sur lui-même et à l'affaiblissement de son « self-control ». En dépit de tout cela et de sa chute, Courveille n'était pas encore fini et, suivant l'inspiration reçue de Marie comme il l'entendait, il fut bientôt sur la brèche, dans une autre région de France.

COURVEILLE FONDE UNE NOUVELLE CONGRÉGATION

Jean-Claude Courveille ne resta à la trappe d'Aiguebelle que quelques jours après que sa démission de l'Hermitage ait été acceptée. Muni de la lettre d'Association spirituelle que lui remit le 11 juin 1826 Dom Etienne Malmy d'Aiguebelle, lui accordant le titre "de Supérieur général des vénérables Frères Maristes", et du celebret de l'archidiocèse de Lyon daté du 17 juin 1826 (celebret ad revocationem", c.-à-d., pas pour un temps fixé,

mais à la volonté de l'archevêque), et un autre du diocèse de Chambéry daté du 19 juillet, qui le reconnaissait comme « Supérieur général de l'ordre de sainte Marie », il s'établit dans le diocèse de Grenoble (à St Clair) vers le 7 septembre de la même année 1826.⁸

Après la mort du Monseigneur Claude Simon, un nouvel évêque, Monseigneur Philibert de Bruillard, avait accédé au siège de Grenoble le 18 août 1826. Le préfet de l'Isère, Jules de Clavières, avait sincèrement poussé l'évêque à fonder une congrégation de Petits Frères, probablement à la Côte-Saint-André. En prévision, de Clavières avait demandé au Conseil général de l'Isère de voter 6.000 francs pour cette éventualité. En outre en 1825 (31 octobre) il avait écrit au ministre de l'instruction et des cultes, Monseigneur Frayssinous, pour lui dire que ce projet était de la plus grande importance dans un district où l'instruction primaire avait été longtemps laissée à l'abandon par des hommes sans principes.

A peine un mois après son arrivée à Grenoble, le 25 septembre 1826, Monseigneur de Bruillard écrivit au préfet, déclarant qu'il partageait totalement ses vues quant à établir des Petits Frères mais que, malheureusement, il désespérait de réussir. Il élaborait alors pour le préfet un nouveau plan, résultat de l'entrevue avec le Père Courveille, « prêtre respectable » qui s'était présenté à l'évêché comme le « directeur des Petits Frères appelés de Marie » de l'archidiocèse de Lyon. Il avait été informé que plusieurs paroisses d'Isère demandaient ces « Petits Frères ». « Le brave ecclésiastique » lui remit quelques copies d'un prospectus du 19 juillet 1824, approuvé par le Vicaire Général Cholleton. Courveille voulait acheter, pour 15 000 francs, une partie des bâtiments de l'abbaye de Saint-Antoine (près de Saint-Marcellin en Isère) appartenant à M. Jubie, si le consentement de M. Labâtie, sous-préfet de Saint-Marcellin, était favorable. L'évêque ajouta qu'il avait lui-même promis 500 francs à Courveille.

BIENVEILLANCE DES AUTORITÉS ÉPISCOPALES ET GOUVERNEMENTALES

Le préfet se réjouit de ces excellentes nouvelles et proposa immédiatement une subvention de 1 600 francs pour la fondation de la « Société des Frères » installée à Saint-Antoine. Quand le Conseiller de Monseigneur de

⁸ OM 1, doc. 153, 154, 156

Pins à Lyon entendit parler de cette affaire, il se demanda s'il fallait avertir l'évêque de Bruillard de la faute du Père Courveille à l'Hermitage : « 28 septembre 1826. Le Père Courveille, ayant eu quelques revers à l'Hermitage, souhaite fonder un établissement à Grenoble. L'Évêque l'accueille ; le préfet lui offre une maison à 600 francs de rente. Faut-il donner l'éveil à ce prélat ? »⁹ Il fut décidé de ne rien dire sur le sujet, « à moins que l'Évêque de Grenoble ne demande des informations. »¹⁰



Abbaye de Saint-Antoine. La partie des Sœurs est à droite du vitrail rond.

L'Évêque de Grenoble ne se douta de rien et ne chercha pas d'informations. Il était trop heureux d'avoir trouvé une communauté prête à apporter de la vie à ces magnifiques ruines de l'Abbaye de Saint-Antoine et, avec l'approbation du Recteur de l'Académie de Grenoble, Berroyer, il espérait fonder là un centre de formation sous la direction de religieux. Pendant ce

temps Courveille avait préparé la manière de se faire accepter dans la paroisse : « Il dit au curé de la paroisse Saint-Antoine, dit son successeur au Frère Théodose (un frère de Champagnat), que ne se trouvant pas bien reçu, respecté, estimé, reconnu comme Supérieur à l'Hermitage, il allait s'établir à l'Abbaye de Saint Antoine. »¹¹

En toute autonomie maintenant, Courveille acheta pour 60 000 francs une grande partie de la superbe abbaye et était heureux de s'entendre appeler Abbé de Saint-Antoine.

Il réussit à attirer là deux ou trois Frères de l'Hermitage, dont le Frère Dominique, pour rejoindre sa nouvelle entreprise. Comme nous l'avons vu, les liens de Courveille avec l'œuvre de Champagnat dans l'archidiocèse de Lyon ne furent pas entièrement rompus et il pourrait ainsi faire apparaître cette nouvelle œuvre comme une branche de la première. Il semble que le motif secret de Courveille était de former dans l'Isère une

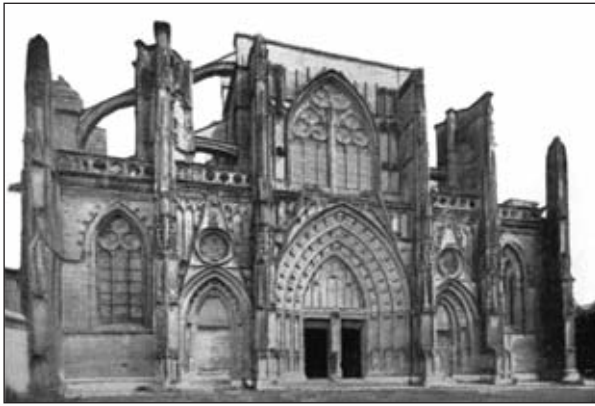
⁹ OM 1, doc. 164

¹⁰ Ibid

¹¹ OM 3, doc. 860, § 3

autre section de la société de Marie, capable de se joindre à celle de la Loire (Champagnat) et de l'Ain (Colin). Par ce moyen, il espérait peut-être que, quand le moment de l'unification de chacune des trois sections serait venu, il pourrait regagner ce qu'il avait perdu par son péché. Et (pourquoi pas ?) il pourrait même réussir à être élu comme Supérieur général ? Ainsi il continuait toujours à ajouter ses titres à sa signature – les lettres célèbres « f.d.s.p.g. », signifiant, probablement, directeur des Frères et supérieur général des Pères.

Le 10 décembre 1826, la municipalité de Saint-Antoine, fière d'un établissement patronné par l'évêque, le préfet et le Recteur d'Académie, vota 220 francs pour fournir « aux Frères de la Congrégation de Marie 50



Façade de l'église de l'Abbaye. L'une des plus belles abbayes de France

tables, bureaux et sièges, 50 petits bureaux pour petits enfants, et un haut bureau pour le surveillant de la classe. »¹²

Deux jours plus tard, le 12 décembre 1826, une note préfectorale accepta l'engagement proposé par le Général de la Société des Petits Frères de fournir des maîtres pour l'instruction primaire dans les communes rurales qui en demanderont, et convint d'un paiement départemental de

200 francs pour chaque professeur qui, à la fin de son cours d'études, obtiendrait un certificat par les moyens ordinaires. En outre, elle accorda un premier secours de 1 600 francs, comme elle l'avait promis en septembre.

Bientôt l'Abbé de Saint-Antoine eut autour de lui douze à quinze jeunes gens - en général de bonne famille - dont il souhaitait faire des religieux. À cette branche détachée des Petits Frères de Marie, il ajouta ses Sœurs de Marie qu'il avait amenées de Saint Clair-sur-Rhône et de Rive-de-Gier. Elles ouvrirent très rapidement une école pour les filles à Saint-Antoine. En effet, deux des sœurs (Françoise Brun et Antoinette Rollat) étaient copropriétaires de Courveille dans la magnifique propriété de l'abbaye de Saint-Antoine, achetée pour 60 000 francs. Ces dames fournirent l'argent comp-

¹² OM 1, doc. 170 § 4

tant et gardèrent la propriété des parties achetées pour l'usage du personnel religieux de Courveille. Leur titre de propriété fut, après tout, une sage décision.

Le 17 septembre 1827, Jules de Clavières, considérant que le noviciat des Frères de Saint-Antoine semblait « remplir parfaitement le but proposé »¹³, mit à la disposition du Révérend Père Courveille, Général de la Société, un nouveau fonds de 2 300 francs accordé par le Conseil Général ¹⁴ (préfecture de l'Isère). Ce paiement fut effectué le 2 novembre 1827 et fut suivi en 1828 de deux autres : 970 francs le 4 février et 400 francs le 14 mai.

Le Recteur de l'académie de Grenoble écrivit au Vicaire général Boscard, présentant la nouvelle organisation éducative du gouvernement de 1828 comme étant plus avantageuse à l'Église que celles des ordonnances de 1824. Il dit que le gouvernement proposait de reconnaître les maisons des Frères et des Sœurs des Congrégations autorisées pour l'enseignement primaire, et les inspecteurs ne feraient que tenir compte de l'intérêt de ces pieux et humbles éducateurs des enfants pour les assurer que, en se conformant aux règles éditées par le roi avec beaucoup de bienveillance, ils ne souffriraient aucun changement dans leur situation sinon une meilleure protection pour eux-mêmes et pour leurs élèves. Favorisé par l'assistance administrative du département de l'Isère grâce à ses officiers civils, à l'université et à l'autorité diocésaine, assuré d'un revenu défini, occupant des bâtiments historiques, Courveille pouvait espérer réparer son scandale et accomplir la mission que lui avait confiée Notre Dame du Puy et garder la promesse qu'il avait faite à Notre Dame de Fourvière.

ÉCHEC DE L'ÉCOLE NORMALE DE JEAN-CLAUDE COURVEILLE

Il était donc relativement facile pour le fondateur évincé de la Société de Marie à Lyon de faire prospérer une école normale à Saint-Antoine. Malheureusement, il n'était pas l'homme de la situation.

La décision préfectorale du 12 décembre 1826 prévoyait un paiement de 200 francs pour chaque professeur qui, à la fin de ses études, obtiendrait son brevet, et à cette fin, 1 200 francs furent avancés au Supérieur de Saint-Antoine. « Mais, comme les connaissances du seul étudiant qu'on avait

¹³ OM 1, doc. 177 § 3

¹⁴ OM 1, doc. 177 § 4

pensé pouvoir remplir cette condition ont été jugées insuffisantes, il n'y a pas eu un centime d'allocation payé.¹⁵ Ainsi, Courveille se trouva obligé de rembourser les avances de la préfecture. D'ailleurs, l'évêque de Grenoble se dissocia de l'entreprise en février 1929, écœuré par « l'ignorance excessive » des Frères créés par Courveille.

Le recteur d'Académie, Berroyer, termina son rapport à Vatismesnil (Ministre français de l'Instruction publique) le 3 février 1829 : « le personnel de cet établissement est tel qu'il ne peut pas sortir de son incompétence qui, jusqu'à présent, a été totale. Voilà ce qui doit être dit dans ce rapport que votre excellence a demandé concernant une entreprise dont même le nom est inconnu des personnes de la zone dans laquelle elle est. »¹⁶

Il semble que Courveille ait pris d'autres contacts. Depuis juillet 1828, il avait pris contact avec le Père Mazelier, Supérieur des Frères de St Paul-Trois-Châteaux (Drôme) et un rapport mentionne la visite de l'évêque de Valence. Pour cette raison, le Père Fièrè (Vicaire général de Valence) informa l'évêque de l'échec des Frères en Isère : « Les Frères de Saint-Antoine, par manque de sujets, ont abandonné leur œuvre, avec de grandes pertes, après avoir acquis le couvent. Le manque de novices et d'harmonie entre le curé et le Supérieur contribuèrent à ce désastre. »¹⁷

La division, ainsi qu'un manque complet de ressources, avaient dispersé les Frères de Courveille et le Frère Dominique demanda à être réadmis à l'Hermitage. Le Père Champagnat le poussa vers le réfectoire : Entrez donc, oui, lui dit-il en souriant, comme pour dire : « Pauvre prodigue. Oui, vous pouvez revenir. Vous avez été dupe ; vous avez fait une étourderie. Eh bien, rentrez, et que tout soit fini. »¹⁸

La division n'était pas le seul problème. « Courveille était souvent absent, souvent en voyage. Les jeunes gens, laissés à eux-mêmes, ne faisaient presque rien, se livraient au jeu et finirent par se retirer, au moins après le départ de Courveille. »¹⁹

Une lettre du nouveau curé de Saint-Antoine nous parle de la dispersion des Frères de Courveille. Il écrit au Père Mazelier, fondateur des Frères de St Paul-Trois-Châteaux.

¹⁵ Cité dans « The New Congregations », 348

¹⁶ Ibid

¹⁷ Ibid

¹⁸ OM 3, doc. 861 § 8

¹⁹ OM 3, doc. 873 § 11

« Saint-Antoine, Isère.

« 17 juillet, 1829. Cher Père,

« Je m'empresse de répondre à votre lettre du 13 dans laquelle vous demandez l'information requise pour l'admission à votre noviciat de Roux Joseph de Chatte.

« Je parlerai selon ma conscience et ma propre connaissance personnelle du jeune homme en question. Premièrement, je suis curé à Saint-Antoine depuis seulement cinq mois, ainsi ce que je dis ne se réfère qu'au temps où j'ai vécu dans la paroisse.

« Quand je suis arrivé, j'ai trouvé une communauté de Frères, du nom de Marie, destinée à l'enseignement des enfants des campagnes, mais pour des raisons connues seulement de l'évêque, il a renvoyé le Révérend responsable. La communauté s'est ainsi trouvée sans tête et chaque membre a été obligé de s'occuper de lui-même. Certains ont continué, d'autres sont partis sans scandale, mais tous ont souffert de se trouver incapables de suivre la vocation qui les avait réunis dans une maison sous une seule tête.

« Comme les autres, le jeune Roux recherchait des moyens de gagner le pain quotidien, mais, moins chanceux que les autres, il fut le dernier à susciter la pitié, et les Sœurs du couvent St Antoine (elles étaient venues de St Clair), par charité, l'ont finalement pris comme sacristain - tâche qu'il a accomplie admirablement - ne pouvant pas, en raison de sa constitution sensible, faire du travail manuel lourd. Il continua le même travail pour moi, à ma grande satisfaction. Sa conduite a été exemplaire ; l'effondrement de la communauté n'a nullement changé ses pratiques ni la manière pieuse avec laquelle il reçoit les sacrements. Depuis que j'ai pris possession de cette paroisse, je ne peux que louer Dieu pour l'édification que ce jeune homme a donnée à la paroisse et à ses Frères. Je crois qu'il serait très utile à toute communauté qui le recevrait, et, quand je dis cela à son sujet, je parle du plus profond de ma conscience.

« Peut-être êtes-vous étonné, Père, qu'après la débâcle provoquée par les circonstances dans cette communauté, le Frère en question n'ait pas suivi les autres. Il n'y a rien d'étonnant à cela ; ils ont tous été obligés de se défendre, mais celui-ci, dont la santé, sinon faible, est au moins délicate, ne le pouvait pas. Ce sont les détails que ma conscience me contraint à vous donner. Vous pouvez être sûr que je ne voudrais pas nuire à votre communauté en vous présentant quelqu'un qui n'accomplirait pas toute la promesse que j'ai faite à son sujet.

« Vôtre, etc.,

« PONCET, Recteur de Saint-Antoine. »²⁰

Déjà, par procuration, le 29 septembre 1828, le pauvre Courveille avait donné toute liberté à un tiers pour emporter et vendre ses meubles restés à l'Hermitage, et le 12 octobre de la même année, il vend sa part de la propriété de La Valla pour 2 000 francs à un négociant de St-Etienne. (Le Père Champagnat avait vendu sa part de La Valla, c.-à-d., l'école, au Père Bedoin, curé (1^{er} mai 1827) et le reste à Couturier (5 février 1829).

LES SŒURS MARISTES À SAINT-ANTOINE

L'établissement des Frères à Saint-Antoine avait eu lieu un an avant celui des sœurs, qui y étaient arrivées en septembre 1827. Elles étaient allées de Rive-De-Gier à St Clair à la mi-juillet 1827, où elles avaient rejoint celles qui avaient commencé en 1816.²¹ La situation à Saint-Antoine était meilleure en ce qui concerne les Sœurs Maristes, puisque après avoir adopté les statuts des « Sœurs de Notre Dame de Pradelles » (Haute-Loire), elles avaient été autorisées par l'ordonnance royale du 21 décembre 1828.

L'information suivante vient d'un témoignage du Père Détours inséré dans un cahier du Frère Avit, Frère Mariste, qui n'était certainement pas un témoin, mais un chercheur déterminé des faits et des histoires, et peut-être un rapporteur trop crédule. Ce que dit ici le P. Detours s'harmonise assez bien avec le caractère de Courveille : « ... peu après, Courveille s'est trouvé poursuivi par ses créanciers et peu estimé par les Sœurs. ... le Père Courveille est parti. »²² M. Courveille ayant fait peindre son portrait sur le mur du couvent de St-Antoine : « une sœur fut trouvée essayant, avec son balai d'effacer ce portrait ; sur les observations de quelqu'un qui lui disait : « mais ma sœur, vous traitez ainsi votre fondateur ? 'Ah, Ne m'en parlez pas', répondit-elle, et elle continuait de plus belle à effacer ledit portrait. »²³ Détours avait eu l'information supplémentaire du frère Théodose, Mariste, qui était bien au courant de la scène de Saint-Antoine : « dans

²⁰ Archives des Frères Maristes

²¹ OM 3, doc. 859 § 4

²² OM 3, doc. 859 §. 3

²³ OM 3, doc. 873 §. 10

une section de l'abbaye il a placé sa fondation de sœurs, les sœurs religieuses de Marie (c'était leur nom) ; elles l'ont mis ensuite de côté parce que Courveille ne leur convenait pas. Alors un beau matin, Courveille mit la clef sous la porte et disparut ; on a dit qu'il est parti en Amérique. Peut-être est-il toujours là ? »²⁴ Un autre rapport du frère Théodose :



Père Jean-Claude Colin, fondateur des Prêtres et des Sœurs Maristes.

« il s'avère que Courveille voulait administrer les Sœurs à sa manière. Les Sœurs, ennuyées, finirent par se mettre chez elles et se gouverner elles-mêmes en le mettant de côté. »²⁵ La coupure de Courveille avec les Sœurs était maintenant complète.

En 1844, le Père Colin fit des enquêtes au sujet des sœurs dans le but de les aider. Les sœurs Maristes de Belley essayèrent de les aider à revivre en envoyant deux sœurs Maristes avec elles pendant une période de dix mois. Ce ne fut pas un succès. Les sœurs de Saint-Antoine ont lentement décliné en nombre jusqu'à ce que la persécution de 1903 les disperse.

LA CHUTE DE COURVEILLE

En 1829, avec l'effondrement de sa tentative de fondation de Frères enseignants, Jean-Claude Courveille abandonna l'abbaye de Saint-Antoine et se retira à la paroisse d'Apinac, où sa mère était née, où il était propriétaire, et où son oncle était curé. D'après les nombreux celebrets qu'il reçut des autorités diocésaines à cette période, il s'avérerait qu'il ait fait un long voyage à travers la France au printemps de 1829 avant de s'installer à Apinac. Ses pérégrinations le conduisirent à Nîmes, à Toulouse, à Limoges, et à Clermont.

Au début de juillet il tourna le dos au diocèse de Grenoble et s'installa dans celui de Lyon. Il semblerait qu'il ait logé avec sa sœur à Apinac, conduisant ses propres affaires aussi bien que celles de sa sœur. Apinac

²⁴ OM 3, doc. 860 §. 4, 5

²⁵ OM 3, doc. 861 §. 10

était la paroisse de son oncle, mais, étant toujours dans l'archidiocèse de Lyon, Courveille ne fut pas autorisé à exercer le ministère sacerdotal. Nous avons lu un compte rendu du Conseil archidiocésain concernant ce sujet :

Le 5 Novembre 1829 : « M. Gonnet, curé du village de Chénerilles (à environ vingt kilomètres d'Apinac) demande le père Courveille pour l'aider pendant le jubilé. Refusé. »²⁶ Ce refus par l'archevêché semble indiquer que Courveille a été privé des pouvoirs de confesser et qu'on n'entendait pas les lui donner, même temporairement.

Pendant une brève période, cependant, il y eut un radoucissement à cette interdiction, comme nous l'apprend un compte rendu du Conseil de l'Archevêché : « Le 21 mars 1832 : Le Père Courveille est autorisé à aider le Père Beynieux, curé d'Apinac, jusqu'à Pentecôte. »²⁷ C'est la première fois depuis le refus du 5 novembre 1829 que l'Archevêché donne tous pouvoirs à M. Courveille.

D'anciens chroniqueurs de l'histoire mariste nous renseignent sur une autre tentative de Courveille pour regagner sa position parmi ses confrères maristes. Il peut y avoir de la confusion avec une précédente tentative, mais nous ne pouvons pas éliminer la probabilité d'un second essai de Courveille pour regagner son poste perdu. Ce qui suit est du Père Jeantin sur la rencontre de Courveille avec Jean-Claude Colin, une rencontre dans laquelle on nous dit que Courveille a essayé une approche très dramatique : « M. Courveille a commencé par prendre son air mystérieux et par les menacer tous des malédictions de Dieu s'ils continuaient à ne pas l'écouter. Puis M. Colin, animé de sainte ardeur, lui a dit : « Croyez-vous que nous ne sommes pas au courant de votre conduite ? À ces mots, il se tut, plein de confusion. Il était tout perturbé - c'était la fin. »²⁸

Après cette rebuffade par Colin, Jean-Claude Courveille est revenu pour un temps à Apinac. Le Père Jeantin, qui est l'un des chroniqueurs de la vie du père Colin, fait un exposé de ce qu'il a glané de Colin au sujet de la période de la vie de Courveille depuis son échec à Saint-Antoine et son départ pour le diocèse de Bourges en 1833. Il semble qu'il ait commis une grave faute morale vers la fin de cette période : « M. Courveille s'est retiré à Apinac, sa paroisse natale. ... comme il avait construit une petite chapelle dans un bois voisin de l'église, il y conduisait des enfants en pèlerinage et acquit une grande réputation de sainteté. Un jour, comme une fem-

²⁶ OM 1, doc. 205

²⁷ OM 1, doc. 245

²⁸ OM 3, doc. 819 § 78(a), et Detours, OM 3, doc. 872 § 44

me grondait un enfant qui n'avait pas voulu aller en pèlerinage, et lui reprochait vivement son manque de respect pour un saint tel que le père Courveille, l'enfant indigné s'écria : 'Votre M. Courveille ! Je le connais.' Étonnée de cette réponse, la bonne femme interrogea l'enfant et découvrit des mystères d'iniquité. D'autres femmes, alertées par la première, interrogèrent leurs enfants ; on en trouva six qui avaient été des victimes de cette passion abominable. »

« Le curé du canton en fut instruit et dénonça le coupable à l'autorité diocésaine, qui lança un interdit. A cette nouvelle le bon et digne curé d'Apinac ferma la sacristie de son église pour empêcher son neveu de célébrer la sainte Messe. Celui-ci ayant eu l'audace de réclamer la clef de la sacristie, le vénérable prêtre lui dit avec une légitime indignation: Misérable ! Il n'y a que trop longtemps que tu dis la Messe ; tu ne la diras plus ici. Courveille quitta ensuite Apinac. »²⁹ Pendant presque quatre années il a mené une existence tourmentée.

L'archevêque de Bourges, donna à Courveille la charge pastorale des personnes âgées dans un lieu appelé Châteauroux. Le registre des comptes-rendus du Conseil archidiocésain nous fait un bon exposé sur les activités de Courveille en 1833 et au-delà. Lors de la réunion du 18 février 1833, Courveille fut nommé aumônier à l'Hospice des personnes âgées à Châteauroux. Le compte rendu du 9 avril : « Le Père Molat croit que le père Courveille est capable d'occuper une position plus importante et il présume qu'il ne serait pas opposé à être appelé à une place plus lucrative pour lui permettre de faire venir sa sœur, dont il est l'unique soutien. Le Conseil est disposé à entrer dans ses désirs. »³⁰ Compte-rendu du 7 octobre 1833 : « des renseignements fâcheux ayant été donnés à un membre du conseil sur le père Courveille, aumônier de l'hospice pour personnes âgées de Châteauroux, des informations ont été prises sur ses antécédents. Il en résulte qu'il a eu des torts très graves à se reprocher relativement aux mœurs ; pour cette raison, il fut renvoyé de l'archidiocèse de Lyon. ... ces documents font penser au Conseil que M. Courveille a besoin d'être surveillé. »³¹ Compte rendu du 17 octobre 1834 : « Le père Courveille... exprime le désir d'occuper un poste où il peut donner plus d'envergure à son zèle. L'évêque propose de lui répondre qu'il prêtera attention à sa demande. »³² Compte rendu du 17 août 1835 : « Le père Courveille... est accusé d'actes

²⁹ OM 3, doc. 820 § 26-27

³⁰ OM 1, doc. 407 § 2

³¹ Ibid § 3

³² Ibid § 5

graves contre la morale, de même nature que ceux pour lesquels il s'avère qu'il avait été précédemment condamné et puni. L'évêque charge M. Molat de faire des enquêtes. »³³ Vingt-deux jours après que le Conseil ait décidé d'une enquête au sujet des dénonciations contre M. Courveille, ce dernier reçut son exeat de l'archidiocèse de Bourges. Courveille était une fois de plus sans point d'attache.

En septembre 1835, un autre scandale força son départ vers un autre endroit, cette fois dans le diocèse de Reims où l'évêque lui donna une mission à Witry-lès-Reims, mais il quitta soudainement ce poste en avril 1836, sans aucun doute pour la même raison que ses autres départs. On le retrouve ensuite dans le diocèse du Mans, où l'aimable évêque, monseigneur Bouvier, lui donna non seulement un celebret, mais également une lettre d'accompagnement qui disait :

« Le Mans, 9 Juillet 1836. M. Courveille, porteur du présent écrit, est un prêtre pieux et zélé. Nous lui permettons de célébrer la messe dans les églises et les chapelles du diocèse, avec le consentement de MM. les curés et chapelains. Il ne doit pas y rester longtemps, à moins qu'il ne se fixe à Solesmes ou dans une autre communauté. »³⁴ Ce même jour, le généreux évêque écrivit une lettre, présentant Courveille à Dom Guéranger de Solesmes : « 9 juillet 1836. Mon cher Prieur, voici un prêtre du diocèse du Puy qui m'est recommandé par un excellent curé du diocèse de Bourges avec qui je suis en contact. Il le recommande comme ami du dénommé et déclare que ce dernier est un prêtre pieux. Il s'avère qu'il veut se présenter chez vous, mais je vois qu'il ne pourrait pas vous être grandement utile. S'il demande à s'associer à vous, vous verrez ce que la prudence vous permettra de faire. »³⁵ L'ami de Courveille en cette circonstance est le Père Molat, archiprêtre de Châteauroux du diocèse de Bourges, celui qui a été chargé de l'enquête sur le passé de Courveille. Il a sans doute tenu compte des possibilités de rétablissement du malheureux chapelain de l'hospice pour personnes âgées et a pensé lui donner une autre chance.

Ainsi quatre terribles années se terminaient pour Courveille quand, muni de cette lettre de recommandation, il fut accepté au monastère bénédictin de Solesmes, nouvellement restructuré par le célèbre Dom Guéranger. Quant aux tristes défauts de ce prêtre déséquilibré, ils ont certainement été de nature à le conduire devant les Tribunaux, mais il s'avère qu'il

³³ Ibid § 7

³⁴ OM 1, doc. 410

³⁵ OM 1, doc. 411

a toujours réussi à se protéger de la colère à venir. Une seule tradition rapportée par le Père Lagniet mentionne un bref emprisonnement de Courveille, mais un tel rapport ne peut être vérifié. D'une certaine manière, la punition de Courveille était celle recommandée pour la mère de Hamlet : « Laissez au ciel, et à ces épines qui se logent dans sa poitrine, le soin de la piquer et de la brûler. »³⁶

Néanmoins, trois rayons d'espoir ont surgi des événements, immédiatement avant l'acceptation de Courveille au monastère. En la personne de l'Archiprêtre Molat, il a eu quelqu'un qui a cru aux possibilités de son rachat, et cette certitude incite l'évêque Bouvier à écrire la recommandation. Deuxièmement, on peut probablement supposer que les méfaits imputés à Courveille n'étaient peut-être pas aussi graves que la dénonciation pourrait nous porter à le croire, Molat a étudié les charges contre Courveille et a cependant pressé l'évêque de donner à Courveille la précieuse recommandation pour Solesmes. Et finalement, le pronostic de l'évêque qui pensait que Courveille serait peu utile à Solesmes, va s'avérer faux comme nous allons le voir.

Un autre facteur a joué en faveur de Courveille : juste avant son arrivée, il y avait eu un genre de révolte interne dans les murs du monastère de Solesmes qui ne visait rien moins que la démission du prieur, Dom Guéranger. La révolte ayant échoué, quatre religieux seulement, dont le prieur, renouvelèrent leurs vœux, cette fois-ci pour cinq ans. Le fait que le rétablissement de la vie monastique à Solesmes ait commencé seulement trois ans avant l'arrivée de Courveille, ainsi que la chute du nombre des religieux après la révolte ont pu favoriser l'acceptation de Courveille.

La confiance de Molat, la recommandation de l'aimable évêque Bouvier, l'empressement de Dom Guéranger à recevoir des recrues peuvent être considérés comme l'intervention de l'étoile-guide de Courveille, Marie, offrant une planche de salut à son passionné qui s'était égaré. Est-ce qu'il la saisirait et reviendrait sur la berge, pour se tenir à nouveau sur la solide terre spirituelle ?

COURVEILLE – UN DÉFI À RELEVER

Il est difficile d'être bienveillant envers Courveille, mais il faut essayer d'être juste. Il semble certain qu'il a été vraiment convaincu que la Mère de Dieu l'avait chargé de fonder la société de Marie. Il s'est donné totale-

³⁶ W. Shakespeare, Hamlet, acte 1, sc. V, lignes 86-88

ment à la tâche, mais la douceur de la première inspiration et des premières réalisations a été aigrie par les malentendus et les échecs qui ont suivi. Il se rendait compte qu'il était mis de côté, qu'il recevait une série de rebuffades qui, selon les mots de Colin, ont abouti au rejet final par ses confrères. Une série d'échecs moraux a marqué certaines des années de son âge mûr. En conclusion, à l'âge de cinquante ans, cet homme qui manquait d'intériorité, cet homme qui n'était pas arrivé à une bonne connaissance de soi, se trouvait au seuil du monastère de Solesmes. Là, pendant les trente années à venir, cet homme des rêveries chercha à acquérir la sagesse.

DÉFAUTS DE COURVEILLE

Bien des voix se sont élevées pour soulever les défauts du caractère de Courveille – et beaucoup de possibilités pour lui de s'amender dans les murs du monastère. Ses défauts ont été constamment notés par des observateurs. Le frère Théodose, mariste, qui a vécu près de Saint-Antoine pendant vingt ans et a donc bien connu Courveille, a dit à son sujet: « il lançait tout, se mettait à la tête de tout, mais il n'y avait pas de suite après. Il y avait de l'exaltation chez lui. Un moment c'était tout beau, tout magnifique, plein de largesse, puis tout était perdu, tout changé après tout. »³⁷ Frère Théodose a également déclaré que, d'après le Frère François, successeur de Champagnat, « il voulait la perfection chez les frères – qu'on fût parfait, il poussait à outrance sans discernement. C'était un exagéré. On ne pouvait pas avoir la perfection au début. Quand il voulait une chose, il allait, allait sans bien s'inquiéter s'il allait bien, sagement. »³⁸ Théodose ajoute à propos de ce changeant personnage : « Courveille élevait un corbeau à l'Hermitage. Il lui arrachait les plumes et lui disait : 'Défends-toi'. Il était tellement instable qu'il inspirait peu confiance. »³⁹

Les frères Colin étaient loin d'aimer Courveille : ils connaissaient trop bien ses défauts. Voici la voix de Pierre Colin : « Ah ! Qu'il a fait tort à la Société au début ! C'était une tête folle. »⁴⁰ Pierre Colin alors continue pour donner un exemple de l'étonnante inconscience de Courveille : l'épisode de l'abus de la lettre papale.

³⁷ OM 3, doc. 860 § 8

³⁸ OM 3, doc. 861

³⁹ OM 3, doc. 861 § 2

⁴⁰ OM 2, doc. 689 § 7

Le Père Jeantin, un ancien historien (1870) qui a interviewé le Père Jean-Claude Colin, dit ceci au sujet de Courveille : « On se moquait de lui partout où il se faisait passer pour le fondateur et supérieur d'un ordre religieux. Les gens riaient de lui en raison de sa tête faible et de son manque de jugement. »⁴¹ Le Vicaire général Cholleton, protecteur et guide des jeunes séminaristes projetant la société de Marie, dit de Courveille : « Je n'ai jamais considéré M. Courveille comme étant celui qui devait conduire le projet ; il n'avait pas la tête qu'il fallait. Il était enthousiaste... »⁴² Ces rapports suffirent pour donner l'impression générale que Courveille avait bien besoin de connaissance et de maîtrise de soi. IL nous reste à montrer comment un prêtre entre deux âges pourrait entrer dans un programme d'autoévaluation.

CHEMIN DE PURGATOIRE DE COURVEILLE

Jean-Claude Courveille a pris l'habit de moine bénédictin le 27 août 1836. Suivirent dix-huit mois de noviciat menant à sa profession dans l'abbaye, le 21 mars 1838. Pendant la période de son noviciat il reçut la charge de sacristain. Après la première profession il fut nommé au poste de responsable des Frères de l'abbaye, emploi qu'il a accompli jusqu'en 1841.

Des annales de l'abbaye (12 mai 1839) nous avons lu l'exhortation qu'il donna à quelques enfants dans les jardins de l'abbaye au moment de leur première communion. Dans les mêmes annales (19 novembre 1839) nous lisons qu'il a fait cadeau de ses possessions à son neveu en échange d'une rente à vie.

La période du noviciat et la période immédiate de post-noviciat furent chargées de tribulations pour le débutant entre deux âges. La tension et l'ennui arrivèrent quand Dom Guéranger dut s'absenter de l'abbaye pour se rendre d'abord à Paris, puis à Rome pour obtenir l'approbation des constitutions de sa congrégation. Son absence de neuf mois fut une agonie pour Courveille, qui avait tellement besoin des conseils et de l'appui du fondateur de l'abbaye. La lettre de Courveille, écrite quand il était encore novice, montre sa dépendance à l'égard de Dom Guéranger et également son extrême sensibilité : « Je ne saurais vous exprimer combien

⁴¹ OM 3, doc. 840 § 115

⁴² OM 2, doc. 655 § 1

votre absence m'est pénible et quelle inquiétude elle a jetée dans mon intérieur. Mais, une parole de votre révérence rétablirait la paix de mon âme. Actuellement je suis tout déconcerté. Il semble que le diable s'en prévaut pour me faire acquitter très mal de mes devoirs... Prenez bien garde qu'il ne vous arrive aucun accident et ménagez bien votre santé qui nous est si précieuse, et revenez le plus tôt possible au milieu de vos chers enfants, qui seront comme de pauvres orphelins pendant l'absence de leur très cher père... Ne m'oubliez pas dans vos saintes prières. Je suis, comme vous le



*Dom Guéranger, moine
bénédictin, abbaye de
Solesmes*

savez, le plus misérable de vos enfants et celui qui a le plus besoin de vos prières. Mais je suis également l'un de ceux qui vous aime le plus sincèrement. »⁴³

Même en tenant compte du mode légèrement exagéré de la manière de s'exprimer dans la France du dix-neuvième siècle, nous pouvons discerner un excès de sentiment et un manque de stabilité chez ce moine entre deux âges. Une deuxième lettre, écrite à Dom Guéranger à l'occasion de son séjour à Paris pour travailler sur le deuxième volume des « Institutions Liturgiques », contient encore des manifestations d'humilité et d'attachement. Écrite trois ans après celle de 1837, cette lettre indique des émotions également aussi fortes que celles de la correspondance précédente : « Il me semble qu'il y a un siècle que vous êtes absent du milieu de vos chers enfants... Les heures

de votre absence sont comme des mois et les semaines comme des années... J'ai manqué cinq jeûnes depuis le commencement du Carême. Vous savez que quand ce vieil estomac gourmand se démonte, il faut absolument lui donner quelque chose. J'espère que Dieu m'accordera de jeûner le reste du Carême. ... tout va bien dans la communauté, excepté ce lâche et vieux pécheur qui ne fait rien qui vaille en quoi que ce soit. »⁴⁴

Le niveau élevé du sentiment que ces lettres manifestent a été presque inévitablement suivi d'une période de découragement profond. La crise semble être venue en 1840 et elle est mise en évidence dans la lettre de Courveille à Dom Guéranger, datée du 15 février 1841. L'abbé était enco-

⁴³ OM 2, doc. 778 § 1-4

⁴⁴ OM 2, doc. 779 § 1-3

re à Paris, cette fois pour préparer une fondation dans la capitale de la France. De la lettre nous apprenons que, dans un effort pour supporter les doutes qui l'assaillaient, Courveille avait eu recours à un procédé du passé : vivre la vie d'un ermite, mais dans les terrains monastiques de Solesmes.

Il a eu la permission de son abbé de mener une vie érémitique atténuée, mais avec l'obligation d'assister à certains exercices de communauté. Ce fut une période de grâces sensibles qui semble avoir duré pendant environ une année et qui a fini, à la fin de 1842, dans une crise douloureuse après que l'évêque Bouvier ait refusé à Courveille de devenir ermite permanent. Sa lettre à son abbé les premiers jours de la vie érémitique dit ainsi : « Je suis dans le petit ermitage depuis environ une douzaine de jours, avec une bonne et ferme résolution de travailler tout de bon à ma sanctification et d'acquérir la perfection de notre saint état, car je dois l'avouer... jusqu'à présent je n'ai pas encore commencé à être un vrai religieux ni un bon Bénédictin... Je n'ai mené qu'une vie religieuse tiède, cherchant beaucoup trop mes commodités et des soulagements sous prétexte d'infirmités, dont la mort seule me délivrera.

« Une autre chose, mon bon et bien tendre Père, dont le diable s'est servi pour faire de grands ravages dans ma pauvre âme et qui a été la cause que j'ai donné peut-être bien de peine et de chagrin à votre paternité, m'a fait manquer d'obéissance et de soumission en plusieurs occasions, qui m'a fait perdre presque entièrement la confiance que j'avais en votre paternité les premières années de mon entrée dans le monastère, qui m'avait même donné pour la maison un grand dégoût et une espèce de dépit, c'est que mon amour propre et le démon de l'orgueil qui me dominait et me persuadait que vous n'aviez que du mépris pour moi, que vous me regardiez comme rien, que depuis longtemps, vous ne m'aviez point parlé avec ce cœur ouvert qui gagne la confiance...

« Mais Dieu, plein de bonté et de miséricorde, m'attendait dans la petite grotte, où, à la vérité, je suis très étroitement logé de corps... mais où, en revanche, le Dieu de toute bonté m'y a agrandi l'âme et éclairé l'esprit pour me faire voir et découvrir les pièges que le démon m'avait tendus. Il a mis dans mon cœur un aussi grand désir du mépris, de l'abnégation, d'une vie cachée et inconnue – le type de vie pour lequel j'avais autrefois de la répugnance. Surtout, je sens que Dieu m'a donné un grand amour de la parfaite obéissance, a fait renaître en moi la première confiance que j'avais en votre paternité. »⁴⁵

⁴⁵ OM 2, doc. 780 § 2-4

Il semble tout à fait probable que Courveille, excessivement sensible, ait mal interprété l'attitude de son Père Abbé. En effet, dans la deuxième moitié de 1840, Dom Guéranger a eu l'esprit très occupé : il devait finir le deuxième volume des « Institutions Liturgiques », résoudre d'épineux problèmes financiers et accueillir de nombreux invités. Il n'a pas eu pour Courveille tout le temps que ce dernier souhaitait.

Il est évident, aussi, que Courveille suit un chemin de purgatoire. Comme le marin antique, cet autre magicien des mots, Courveille, dont la présence à l'Hermitage de Champagnat était tellement désastreuse et dérangeante, pouvait admettre, « j'avait fait une chose horrible et cela s'est terminé dans l'horreur. »⁴⁶, mais, heureusement, nous trouvons que, comme le marin, Courveille « a fait pénitence et fera encore pénitence »⁴⁷ de nouveau, comme le marin, cette « âme en agonie »⁴⁸, ce Courveille, selon les voies de la divine Providence, aura à nouveau l'occasion de dire sans fierté : « J'ai des dons étranges pour la parole. »⁴⁹ Oui, malgré sa vie cloîtrée comme bénédictin, Courveille était destiné à influencer une fois de plus sur l'histoire mariste. L'occasion de le vérifier nécessita cependant un long chemin.

COURVEILLE ENCORE À LA TORTURE

De l'abbaye de Solesmes, l'homme qui vivait une vie érémitique dans les locaux monastiques écrit à son supérieur, Dom Guéranger, qui était encore à Paris, préparant là-bas une fondation. La lettre nous révèle beaucoup de la vie intérieure de Courveille, beaucoup du secret de sa vie de prière dans la cinquième année de son chemin bénédictin vers Dieu : « je peux vous dire cependant, mon bien tendre père, que malgré toutes mes misères et mon extrême indignité, le bon Dieu – tant il est véritablement bon, – m'a fait, et me fait encore de très grandes grâces surtout dans l'état d'oraison où il a plu à son infinie bonté de me mettre depuis quelque temps ; j'ai la ferme conviction que c'est la vraie contemplation. Il se montre à moi dans ces précieux moments d'une manière si admirable et se fait sentir à mon âme d'une manière si ineffable que je n'avais jamais rien sen-

⁴⁶ S.T. Coleridge, « The Rime of the Ancient Mariner »

⁴⁷ Ibid

⁴⁸ Ibid

⁴⁹ Ibid

ti ni éprouvé de pareil. D'un autre côté, il me dévoile toute ma misère et me fait voir si clairement tous mes péchés, toutes mes fautes et mes imperfections innombrables, que mon cœur en est brisé de la plus vive douleur, et j'en ressens une si grande confusion que, si je le pouvais alors, je m'abîmerais au centre de la terre pour me cacher à toutes les créatures - tant je me vois difforme, horrible, abominable... Ah, que je donnerais volontiers et de bon cœur ma vie et un million de vies, dans ces moments pour n'avoir jamais offensé le bon Dieu.»⁵⁰

Nous avons plusieurs lettres de cette période qui nous informent de la crise intérieure dans l'âme de Courveille, une période où les consolations spirituelles marquées par la grâce alternent avec des états prolongés de prostration spirituelle. Cette période est également marquée par des projets qui indiquent qu'il ne fut pas entièrement à l'aise dans la vie monastique. D'abord il y a eu la précipitation à quitter Solesmes pour une nouvelle fondation bénédictine. Courveille exprima cela dans une lettre du 30 avril 1842. Nous ne pouvons pas dire si, dans l'esprit de l'obéissance, il affirmait simplement sa bonne volonté religieuse d'aller partout où son abbé aurait besoin de lui, ou s'il était attiré par la perspective d'un changement de lieu et d'une vie plus active. Ensuite lui vint l'idée de s'engager complètement dans la vie érémitique - projet qui lui fut interdit par l'évêque local.

Un intervalle de cinq ans dans les archives de Solesmes ne permet pas à notre étude de dire comment ces crises ont été résolues, mais elles ont été résolues. C'est durant cette période qu'un missionnaire apostolique informa le père Mayet de l'existence de Courveille dans le milieu Mariste, et préparant le terrain pour la grande révélation des années suivantes : Courveille était l'initiateur de la Société de Marie. Les Maristes en France en furent atterrés.

Quand nous rencontrons plus tard Courveille et son âme troublée, nous trouvons que sa situation a beaucoup changé en mieux. Cette période 1847-1852 fut sinistre pour Dom Guéranger, mais pour dom Courveille elle fut presque son « heure la plus heureuse ».

⁵⁰ OM 2, doc. 789 § 2

COURVEILLE DÉLIÉ

L'échec du projet de Dom Guéranger à Paris a laissé le monastère de Solesmes dans une situation financière critique. Le comité créé pour aider les moines stipula qu'il fallait chercher une aide financière et que les religieux qui pourraient le faire devraient y prendre une part. Les moines furent donc invités à prendre part aux activités de mobilisation de fonds ou à chercher dans le ministère un moyen d'acquérir les fonds pour leur monastère menacé. Dom Courveille s'offrit pour aider et alla, au moins de temps en temps, prêcher dans les paroisses voisines. C'était une véritable aubaine, parce que cette tâche lui redonnait de l'assurance, et le changement de vie monastique, effectué par obéissance, calmait son âme agitée, lui donnant un désir ardent pour l'existence régulière stable après des périodes dans un milieu de paroisse.



L'abbaye de Solesmes au temps de Dom Guéranger.

De 1847 à 1852 et peut-être au-delà, Courveille, en dépit de son âge, se rendit dans le Maine-et-Loire, prêchant des missions, des retraites et des jubilés, au moins de l'automne à Pâques. Nous avons une information précise sur sa présence à un jubilé à Etriché en 1847, et sur sa prédication à Morannes en 1848, et d'autres actions spirituelles de renouveau jusqu'en mai de la même année, un voyage probable au Puy en juillet 1851, un jubilé à Brigné en décembre 1851, une mission à Chavagnes, et, finalement, des prédications à Angers. Voilà les actions sur lesquelles nous avons une information précise. Au delà de 1852 nous n'avons plus d'indications sur son ministère. Et c'est pendant cette période que le Père Mayet prend contact avec lui et en obtient l'histoire des origines de la Société de Marie.

L'animateur d'autrefois n'avait pas perdu ses compétences en chaire. Le vieil enthousiasme rétabli, la ferveur et la conviction se devinaient dans son comportement, et sa magie des mots pouvait encore envoûter. Les lettres des curés témoignent de l'excellent impact de Courveille dans les paroisses.

Le Père Homeau, d'une paroisse à trente kilomètres de Solesmes, fut plus qu'impressionné. Écrivant pour remercier Dom Guéranger, il déclarait : « Je ne puis contenir en moi les sentiments de joie et de reconnaissance qui surabondent dans mon cœur ... j'éprouve un besoin pressant de les épancher et de vous rapporter les bonnes choses que le jubilé a faites

dans ma paroisse, grâce à votre extrême obligeance et au zèle du Révérend père Courveille.... Et certainement, très Révérend Père abbé, vous qui connaissez le Révérend père Courveille mieux que n'importe qui, vous n'aurez aucune difficulté à le croire. En effet, outre ses éminentes vertus, quel talent pour la chaire ! Instructions très solides et très suivies, l'art de les mettre à la portée de tous, un fonds inépuisable pour la prédication.

Des sermons au besoin dignes d'une cathédrale, sa voix était magnifique, son débit excellent, une éloquence qui part du fond du cœur, un ton paternel, tout pour se concilier l'attention, pour convaincre, toucher et persuader. Au confessionnal, les secrets des cœurs et des consciences. En un mot, sans flatterie aucune... il n'est pas possible de mieux diriger un jubilé, une retraite ou une mission. »⁵¹ Sachant quelque chose de la carrière troublée de Courveille au monastère, nous pouvons sagement nous demander si Dom Guéranger « n'aurait aucune difficulté à le croire ».

On ne peut douter du bon impact que Courveille eut dans la paroisse du curé Homeau qui semble être par ailleurs un observateur judicieux des hommes. Sa lettre continue : « le Révérend père Courveille s'est toujours bien conduit pendant son séjour à Etriché – malgré ses grands travaux. Je suis porté à croire – non, je suis convaincu – que des activités semblables prises de temps en temps en dehors du monastère seraient très salutaires pour sa santé et prolongeraient sa vie. »⁵² La prédication réussie de Courveille à Etriché n'était pas un événement isolé, et ce n'était pas non plus la seule lettre élogieuse reçue par Dom Guéranger. Une deuxième missive, celle-ci du père Terrien, curé de Chavagnes, confirme notre image d'un Courveille reconstitué et revivifié : « Je bénis la divine providence qui a conduit dans ma paroisse, de votre abbaye de Solesmes le Révérend père Courveille, qui a bien voulu sacrifier à évangéliser mes pauvres paroissiens quelques jours libres dont il aurait eu un pressant besoin pour se reposer de ses travaux. Je ne sais comment vous exprimer mes sentiments de la vénération et de l'estime la plus haute que m'ont inspirées ses vertus en tant que religieux, son zèle admirable pour le salut des âmes comme prêtre et ses talents comme prédicateur. Et de plus, il a obtenu un succès complet dans ma paroisse, où les affaires politiques et les difficultés de construire une nouvelle église avaient éloigné un grand nombre d'hommes. Sur notre population, 1 190 habitants, nous avons eu plus de 800 communions. Grande a été ma joie, comme vous le pensez, mon cher révérend père, et

⁵¹ OM 2, doc. 787 § 1, 4-5

⁵² Ibid §. 7

je suis heureux de vous y faire participer, en vous priant de recommander à notre divin sauveur ces âmes que le révérend père Courveille a rappelées à leur devoir, pour qu'elles persévèrent dans les bonnes résolutions qu'il leur a inspirées. Le prêtre de paroisse se recommande également à vos prières. »

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, mon très Révérend Père, votre humble et obéissant serviteur

A.Terrien, prêtre de Chavagnes. »⁵³

Les sorties de Courveille du monastère continuaient à connaître le succès, mais son Abbé veillait à contrôler la situation afin qu'il passât un temps suffisant dans la retraite et avec la communauté.

UNE VOIX DU PASSÉ

Vers la fin de sa vie, Courveille prit une fois de plus un contact léger avec la Société de Marie. Dans un post-scriptum d'une lettre de Dom Guéranger à un autre bénédictin, nous apprenons le départ de Courveille pour le diocèse du Puy. On ne sait si ce voyage fut effectué, ni si Dom Courveille passa à la ville même du Puy et monta à la cathédrale où il avait reçu, près de quarante ans auparavant, l'idée de la Société de Marie. Nous pouvons cependant raisonnablement supposer que Courveille se rendit dans le diocèse et dans la cathédrale où tout avait commencé. De la lettre de Dom Guéranger (19 juin 1851) nous apprenons que Courveille avait des affaires de famille à régler et que, vu sa situation particulière, il était chargé de collecter des fonds pour le monastère. La dernière phrase de Dom Guéranger est significative : « Il n'est jamais revenu au monastère les mains vides, même après ses plus courtes missions. »⁵⁴ Nous ne sommes pas tout à fait sûrs que l'Abbé fasse référence à Courveille comme porteur des richesses célestes ou terrestres.

Si Courveille a effectué ce voyage au Puy et visité sa cathédrale, il semblerait donc que le Seigneur (ou Marie) ait voulu intervenir de façon particulière dans les affaires des Maristes. Peu après son départ pour le Puy, une lettre arriva pour Courveille provenant du monde dont il avait été exclu, le monde de la Société de Marie. La lettre venait du Père Mayet, cet

⁵³ OM 2, doc. 790 § 1-2

⁵⁴ OM 2, doc. 789 § 1

infatigable limier des affaires concernant la Société de Marie. En 1846, Mayet découvrit que, contrairement à ce que l'on croyait dans la Société de Marie, Courveille n'était pas mort. Cinq ans plus tard, il trouva le temps et l'occasion favorable pour continuer ses recherches auprès de Courveille sans que ce dernier sache la vraie identité de l'enquêteur. La réponse que Mayet reçut à ses recherches montra clairement que Courveille – qu'une visite à la cathédrale du Puy ait ou non ranimé ses souvenirs – était bien aux origines de la Société de Marie. Plus tard, les recherches de Mayet furent récompensées par un long compte rendu des origines, l'un des principaux passages étant celui où Courveille revendique hautement d'être l'initiateur du Mouvement mariste.



Le Père Mayet, prêtre mariste et rapporteur des faits maristes

Il est important de noter que la réponse de Courveille à Mayet a été faite à un moment où il prêchait dans les paroisses avec un notable succès. Il était au sommet de ses compétences, comme nous le savons des curés pour qui il dirigeait des missions. Ainsi ses réponses à Mayet sont d'un homme dont les facultés mentales étaient intactes et fort loin d'une certaine démence attribuée à Courveille dans ses dernières années sur terre. La proclamation du vieux bénédictin affirmant être l'initiateur du mouvement des Maristes résonne clairement : « Il entendit, non des oreilles du corps, mais de celles du cœur »⁵⁵, une voix intérieure. Elle disait que la Sainte Vierge voulait qu'une Société de Marie lui fût consacrée. Il douta, mais, 'intérieurement' il lui sembla que la Sainte Vierge lui faisait des reproches à cause de toutes ses hésitations »⁵⁶ Elle l'a alors invité à consulter ses directeurs spirituels. Ce qui est remarquable en tout cela c'est que Courveille, plus de vingt ans après son rejet final par la société qui le croyait mort, a été redécouvert (c'était après son retour du Puy) et a été invité à dévoiler son histoire. Cela dut être un grand soulagement pour lui de parler de la société de Marie. Il est évident qu'il a gardé la Société à l'esprit selon les dires d'un prêtre qui a contacté le père Mayet, qui dit : « Ce missionnaire m'a dit que le père Courveille se conduit avec beaucoup de piété et d'édification, qu'il se sanctifie dans la solitude. Il a dit au

⁵⁵ OM 2, doc. 718 § 5

⁵⁶ OM 2, doc. 718 § 10

missionnaire que son bonheur était de prier pour la Société de Marie et que la Société est sans cesse présente à ses yeux. »⁵⁷ Écrivant en 1869 au Père Favre, supérieur général des Maristes, l'Abbé Dom Guéranger ajoute cette réflexion : « l'impression qui m'en est restée est une impression d'estime et de respect qu'il avait pour la Société de Marie. »⁵⁸ Évidemment, il y avait chez Courveille une grande magnanimité de cœur.

LE PROBLÈME DU FONDATEUR

Le monde Mariste a dû être embarrassé quand les nouvelles de l'existence de Courveille ont été ébruitées à l'extérieur. Les membres les plus jeunes n'avaient jamais entendu parler de lui ; les quelques contemporains qui l'avaient connu ou qui avaient entendu parler de lui croyaient qu'il était mort ou ont préféré se taire. Jean-Claude Colin, premier Supérieur général de la Société de Marie, avait beaucoup de raisons de ne pas évoquer le nom de Courveille. Non seulement il y avait le scandale de 1826 et la probabilité de fautes postérieures de même nature, mais également la conviction de Colin que Courveille n'avait pas joué un rôle important dans les efforts pour établir la Société. Sa lettre de reproche implicite à Courveille après l'entrevue de Colin avec de Pins, l'administrateur de l'archidiocèse de Lyon dont Colin n'était pas membre, est une bonne indication de l'attitude de Colin.

Naturellement, des enquêtes ont été faites et des réponses ont été enregistrées. Vers 1851, l'année où Mayet eut la réponse de Courveille au sujet de la fondation de la Société, Jean-Claude Colin approchait de la fin de son mandat en tant que Supérieur général. Beaucoup plus tard, interrogé sur Courveille, il se trouva dans une position défavorable, notamment parce qu'il avait détruit une grande partie de la correspondance qu'il avait eue à sa disposition. Il faut aussi prendre en considération, outre son âge avancé, l'anxiété due aux années de lutte, l'effacement de sa mémoire, et sa conviction que Courveille était plus un obstacle qu'un fondateur. Peut-être faut-il aussi considérer les questions inadéquates ou particulières des interrogateurs qui auraient conduit aux affirmations de Colin comme celles qui suivent.

⁵⁷ OM 2, doc. 627 § 4-5

⁵⁸ OM 3, doc. 818 § 2

Dans ses notes le Père Jeantin (1869-70) cite Colin ainsi: « En 1815 et 1816 Courveille passait pour un séminariste pieux... Dans son langage mystérieux, il laissait facilement entendre qu'il avait reçu des communications célestes. Il fut le premier qui, en ces années, manifesta le projet d'une société religieuse de Marie. Nous disons « manifesta », parce que d'autres, sans le manifester, se préoccupaient intérieurement du même projet. »⁵⁹

Jeantin rapporte encore au sujet du dernier choix des congrégations : « Combien de fois j'ai voulu me consacrer moi-même à ce projet et puis à celui-là! » (Au séminaire il y avait les pensées « pieuses » du Père Bochard et son projet sacerdotal. Il y avait également les Lazaristes, les Sulpiciens et les Jésuites, ces derniers ayant été restaurés en 1814). « Mais, dès que M. Courveille manifesta l'idée d'une Société de Marie, je me suis dit, 'Voilà ce qui te va' »⁶⁰ « Je n'aurais jamais eu le courage de formuler cette idée ; et, plus tard, quand la chose a été connue, je pus m'en occuper sans avoir l'air d'être son créateur. »⁶¹ Colin a même prétendu avoir fait les préparations antérieures pour la congrégation de son choix : « oui, oui, avant de venir au grand séminaire de Lyon, j'avais même rédigé un petit projet. »⁶²

Jeantin a également reçu de Colin : « M. Courveille a eu l'honneur d'être le premier, en 1815 et 1816, à manifester son idée extérieurement, et onze ou douze séminaristes du grand séminaire de Lyon s'unirent à lui pour travailler de concert à l'œuvre. »⁶³... « M. Courveille et ses jeunes associés, devenus prêtres à la fin de l'année scolaire 1816, et dispersés dans le ministère paroissial, oublièrent insensiblement leur projet, excepté deux : le Père Champagnat qui, placé comme vicaire à La Valla, s'employa immédiatement à former la branche des Frères enseignants, et le père..., d'une paroisse dans l'Ain, qui, intérieurement plein d'une vive confiance, équivalente à une espèce de certitude que le projet venait de Dieu et qu'il se réaliserait à la longue, profita des moments libres pour préparer son succès en écrivant les premières pensées, qui devaient servir de base aux Constitutions. »⁶⁴ Le père Colin écarta l'idée que Courveille avait fait quelque chose pour la réalisation du projet : « tout ce qu'il a fait, c'est de lui faire de la publicité au séminaire. »⁶⁵ « Le Père Courveille n'a eu aucun autre mé-

⁵⁹ OM 3, doc. 818 § 2

⁶⁰ OM 3, doc. 819 § 5,6

⁶¹ OM 3, doc. 819 § 8

⁶² OM 3, doc. 819 § 7

⁶³ OM 3, doc. 815 § 1

⁶⁴ OM 3, doc. 815 § 1

⁶⁵ OM 3, doc. 820 § 5,9

rite dans l'œuvre de la Société de Marie que celui de la manifester en 1815. Un autre, sans la manifester, avait la même idée de l'œuvre. »⁶⁶

Il s'avérerait que, dès le début, Colin a eu des doutes sur la capacité de Courveille. Nous l'entendons du Père Mayet : « En 1815 et 1816 je me suis attaché à l'idée de la Société, mais pas du tout au Père Courveille. En outre, le Père Courveille n'a pris aucune part dans les mesures qui ont été entreprises avec l'administration du diocèse de Lyon, avec l'archevêque de Chambéry, (Monseigneur Bigex) avec le Saint-Siège, et à Paris avec le Nonce. Si son nom est parfois apparu sur nos lettres, la prudence semblait l'exiger, parce que l'œuvre semblait alors être connue sous son nom. »⁶⁷ Suite au problème des lettres, nous nous tournons encore vers Jeantin : « Nous avons pensé prudent de mettre son nom dans cette lettre et dans quelques autres lettres officielles écrites actuellement, car il passait pour le premier instigateur de cette œuvre. »⁶⁸ Le Père Détours, un autre chercheur, a reçu cette réponse d'un des tout premiers Maristes, le Père Déclas : « A Saint Irénée, ils sont allés vers le jeune Colin. Il a dit à Courveille : Pourquoi jouez-vous au Supérieur ? Attendez d'être élu. »⁶⁹ Colin avait raison ; Courveille n'avait pas été élu, mais jusque là, personne d'autre non plus, mais il est évident que les dix premières années il fut largement, mais pas complètement, considéré comme chef, probablement parce qu'il le croyait lui-même. En outre, l'inspecteur Guillard n'était pas le seul à avoir l'impression que Courveille était celui qui avait l'autorité sur tous les projets Maristes. Une partie des Maristes le considéraient également comme Supérieur, par exemple Champagnat, Terrailon, Déclas.

Colin continua à dire « pendant tout le temps depuis son départ du séminaire jusqu'en 1824, le Père Courveille n'a rien fait pour réaliser son projet ... Le Père Champagnat... humble... n'eut aucune difficulté à le laisser prendre le titre de Supérieur général et il recommanda même aux Frères de le considérer comme tel... Son gouvernement stupide, sévère et dur pendant la maladie du Père Champagnat lui aliéna l'esprit de tous les frères. »⁷⁰

Il est vrai que Courveille ruina presque l'œuvre de Champagnat, mais, bien qu'il soit partiellement vrai que Courveille n'ait rien réalisé (les Sœurs à Saint-Antoine démentent cette affirmation), il n'est pas vrai de dire qu'il

⁶⁶ OM 3, doc. 804 § 7

⁶⁷ OM 3, doc. 804 § 9

⁶⁸ OM 3, doc. 820-821 § 4-5

⁶⁹ OM 3, doc. 870 § 13-14

⁷⁰ OM 3, doc. 819 § 16, 20, 23

n'a rien fait. En fait, il a beaucoup fait, depuis la tentative de création du Tiers Ordre à Verrières, des Frères de Feurs et d'Epercieux, des Sœurs à Rive-De-Gier et à Saint Clair, et, après 1824, les Frères et les Sœurs à Saint-Antoine en 1829. Il y a également le rôle qu'il a joué, tout inaperçu qu'il soit, dans les négociations avec Rome en même temps que les frères Colin. Comme cité précédemment, nous ne savons pas à quel point les rapports de Colin au sujet de Courveille ont été conditionnés par ses interrogateurs ou par des erreurs de mémoire, mais ils peuvent certainement être mis en cause et contestés. Il est clair que Courveille a joué un rôle significatif en initiant la Société de Marie.

Il nous faut également considérer les trente années de vie de prière menées par Courveille comme bénédictin et les salutaires effets qu'il a eu sur les nombreuses paroisses et dans d'autres milieux quand il sortait du monastère à la demande de son Abbé.

A part une faute, à l'Hermitage de Champagnat, et des années de désert entre l'échec de Saint-Antoine et son admission au monastère de Solesmes en 1836, Courveille a travaillé apostoliquement et sans relâche pour ce qu'il a cru être la mission que lui avait confiée la Sainte Vierge Marie. C'était la période 1816-1829. Elle a été suivie de la période sombre durant laquelle devaient apparaître des fautes morales (nous ne savons pas avec certitude leur degré de sérieux), période entremêlée de services sacerdotaux et, finalement, il y a eu les trente années de purification, d'amendement et de croissance spirituelle à Solesmes. Ce n'est pas exactement une vie qui mérite l'exécration universelle.

« Oublier et pardonner » : les mots du Roi Lear après son purgatoire, sont certainement applicables à Courveille. Il était dans une situation où, comme Lear, les erreurs et les malentendus pouvaient être oubliés et pardonnés. C'est évident selon les mots d'un prêtre écrivant à Mayet en 1847 : « J'ai vu le Père Courveille pleurer à chaudes larmes en parlant des Maristes, en appelant sur eux, avec la plus grande ferveur de son âme, toutes les bénédictions de Dieu. Il s'abîmait en Dieu pour la Société de Marie dans la prière et la contrition. »⁷¹

Répondant par écrit à l'enquête du Père Mayet en 1860, Courveille fait une déclaration claire sur la fondation de la Société de Marie: « Crispé et paralysé des mains à cause de la goutte qui me tourmente, je suis obligé de recourir à l'un des Pères pour vous écrire. Je puis vous certifier et vous assurer, puisque je suis maintenant au bord de la tombe et près d'y tom-

⁷¹ OM 2, doc. 656 § 1

ber, que tout ce que j'ai dit ou écrit touchant la Société de Marie, soit de son commencement, soit de sa formation, ou des causes qui m'ont porté à la fonder, est la pure vérité. »⁷²

La déclaration de Courveille se proclamant le fondateur de la Société de Marie (comme dans le passage ci-dessus) est fortement soutenue dans un document récemment découvert (grâce à l'assiduité de deux Frères français). Une lettre adressée à Monseigneur Bigex par le Père Pierre Colin, souligne le rôle initial de Courveille dans les commencements de la Société de Marie – il fut bien le fondateur au sens d'initiateur, de premier promoteur, de premier organisateur et d'administrateur. Même s'il n'a pas réussi dans ces deux dernières compétences mentionnées, son rôle comme fondateur au sens de premier initiateur ne peut être contesté.

Voici les parties significatives de la lettre découverte dans les archives du diocèse de Pinerolo, Piémont, Italie. Elles sont tirées des « Cahiers Maristes », n° 11, p. 6-7.

« 9 octobre, 1819. Lettre de Colin, curé de Cerdon, Ain, à Mgr Bigex, évêque de Pignerol, Piémont, Italie.

1819 : Du Puy en Velay, projet de la Congrégation Mariste, Cerdon.

« Il y a douze ans un jeune homme qui a maintenant 35 ans, qui est prêtre depuis trois ans, après avoir reçu une grâce spéciale à Notre Dame du Puy en Velay, s'est senti invité à établir une société de religieux sous le nom de la Société de Marie. Ayant eu peur de se tromper, il garda le silence pendant deux ans, mais, intérieurement il était toujours plus fortement invité à commencer ce travail. Il pensa qu'il devait en parler avec son confesseur et plusieurs autres personnes sages et instruites. En conclusion, en 1816, au cours de la dernière année de ses études théologiques au séminaire Saint Irénée à Lyon, avec la permission de ses directeurs, il choisit douze sujets à qui il communiqua son but et le plan de la Société. Ils se sont tous engagés à le soutenir et à employer le reste de leurs vies pour la gloire de Dieu, pour aider l'église catholique et pour le salut des âmes dans la Société de Marie, à condition qu'elle soit approuvée par le Souverain Pontife et par leurs seigneuries les évêques. Avant de se séparer pour aller occuper les postes que la Providence a désignés à chacun d'eux pour leur ministère, parce qu'ils sont presque tous prêtres, ils met-

⁷² OM 3, doc. 799 § 4-5

tent leurs signatures, ensemble, sur le document, qui contient, en forme abrégée, le but et le plan de la Société. »

Suit alors le texte de la consécration de Fourvière.... « Depuis lors, bien que dispersés, ils sont tous restés intimement unis, persistant dans leur résolution et attendant seulement le moment marqué par la Providence divine et la permission de leurs supérieurs ecclésiastiques pour la mettre à exécution. Il est dans nos intentions de nous présenter à Sa Sainteté le plus tôt possible. N'espérant pas le faire immédiatement, vu les temps difficiles, nous avons déjà pris la liberté de lui envoyer une lettre datée de février dernier. Nous voudrions également écrire au cardinal duquel nous pourrions peut-être recevoir une réponse. Si votre Seigneurie daigne apprécier les démarches que nous faisons, nous la prions sincèrement de nous indiquer le cardinal à qui nous pourrions nous adresser. C'est au nom de tous mes compagnons que j'ai l'honneur de vous communiquer nos désirs et nos intentions, convaincus que votre paternelle bonté pourra diriger nos procédures par ses conseils.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect pour votre Seigneurie, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Colin, curé de Cerdon,

Cerdon en Bugey, diocèse de Lyon, département de l'Ain.

9 octobre 1819. »

Il est évident que cette lettre récemment révélée, lettre écrite par Pierre Colin mais sans doute connue de son frère Jean-Claude, confirme la proclamation de Courveille concernant la Société de Marie et les causes « qui m'ont porté à la fonder. » (Jean-Claude Courveille)

ADIEU DE L'ALBATROS

Il est bon que l'Abbé de Courveille, Dom Guéranger, ait donné à Courveille l'occasion d'exercer les grands talents qu'il possédait pour prêcher et donner l'inspiration. Il est bon aussi que Courveille ait été invité à dévoiler son histoire à ceux qui cherchaient des détails sur les origines de la Société de Marie. Comme le marin antique, Courveille pourrait dire, « Tant que mon conte n'est pas connu, mon cœur en moi ne cesse de brûler. »⁷³

⁷³ S.T. Coleridge, « The Rime of the Ancient Mariner »

LA MORT ÉTEND SA MAIN GLACIALE

« 25 septembre 1866 : À 14 heures Dom Courveille mourut après une longue période d'inconscience. Il avait retrouvé la conscience le matin pendant un court moment, durant lequel il s'est confessé au Père Prieur. »

« 26 septembre 1866 : Enterrement de Dom Courveille. Il est le premier moine enterré dans le nouveau cimetière. »⁷⁴ dans un petit cimetière à la droite du chœur de l'église, dans un tombeau où sont recueillis les restes de tous les moines qui sont morts entre 1866 et 1895.

Ainsi, Courveille a vécu jusqu'à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Ses dernières années sont marquées par beaucoup d'infirmités et, en conclusion, par l'oubli. De ce moine châtié il serait véridique de dire que, comme le marin antique, il a traversé une longue période de punition durant laquelle il avait éprouvé la torture de l'ostracisme et de la solitude:

« Cette âme a été
seule sur une vaste, très vaste mer
Si seule que Dieu lui-même
semblait à peine être là. »⁷⁵

Mais Courveille avait commencé quelque chose, avait donné l'inspiration et l'impulsion à une société qui porterait le nom de Marie et ferait son honneur. Peut-être pouvons-nous voir dans la venue de Courveille à Solesmes l'effet des conseils de sa mère Marie le mettant en contact avec un guide solide pour le tirer des problèmes spirituels, moraux et psychologiques des années précédentes, en la personne de l'excellent Dom Guéranger. Les premières années d'efforts et de ferveur en son nom avaient apporté cette réponse de Marie. Après ses trente années de vie mortifiée, il convenait seulement qu'elle fût avec lui dans la mort. Et peut-être que ses dernières pensées cohérentes ont exprimé une prière semblable à celle du marin :

« A la reine Marie, louange soit donnée,
Elle a envoyé du ciel le doux sommeil
Qui a envahi mon âme. »⁷⁶

⁷⁴ OM 3, doc. 809 § 2,3

⁷⁵ S.T. Coleridge, « The Rime of the Ancient Mariner »

⁷⁶ Suit une plainte du Père Favre, Supérieur général des pères maristes, précisant que, Courveille étant vivant, il était tout à fait anormal de signaler sa faute si flagrante. Le frère Jean-Baptiste, dans une seconde édition de « La Vie », modifia sa manière de présenter la faute de Courveille.

Appendice

Frère Jean-Baptiste, portraitiste du Père Courveille, et la lettre d'Aiguebelle

Le Frère Jean-Baptiste a très peu à dire au sujet de la lettre d'Aiguebelle, mais ses mots au sujet de Courveille avant de traiter la lettre montrent qu'il serait regrettable de ne pas concentrer son attention en considérant ce que Courveille a écrit d'Aiguebelle. Voyons la substance et la teneur de ses remarques avant l'épisode de la lettre. Le portrait suivant de Courveille loin d'être flatteur vient de « La Vie » (pp. 134-137) :

« Courveille fut profondément blessé en ce que, malgré son titre de supérieur général (un titre qui n'a jamais été contesté à l'Hermitage), les frères l'ignoraient et avaient constamment recours au Père Champagnat. Il conçut donc lui-même le plan de sa nomination en tant que directeur spécial et exclusif des Frères. Avant d'entreprendre quoi que ce soit, il a essayé de gagner la confiance des frères et de gagner leur allégeance, en utilisant toutes les stratégies possibles. »... Quand le vote s'est prononcé primordialement en faveur de Champagnat, Courveille « lui dit avec un sentiment qu'il ne pouvait cacher : On dirait qu'ils se sont entendus pour vous donner leur voix. »

Champagnat a donc demandé un deuxième vote et s'est adressé aux Frères : « Je crois ces prêtres (Courveille et Terraillon) plus capables que moi pour vous diriger et vous former. Ils n'ont pas été impliqués dans le travail manuel, et, puisqu'ils ont donné tout leur temps à la prière et à l'étude de la religion, ils ont de ces sujets une connaissance que je n'ai pas. Naturellement, je n'ai aucune intention de vous abandonner, mais vous voyez que les affaires temporelles absorbent beaucoup de mon temps et que, en dépit de ma bonne volonté, je ne peux pas faire pour vous tout ce que je voudrais. Il faudrait alors donner à quelqu'un d'autre la tâche de

vous instruire et de vous former à la piété. »... Un deuxième vote donna le même résultat ; les frères ne voulaient personne d'autre que Champagnat.

Un commentateur suggéra que les mots de Champagnat sur le rôle de Courveille et de Terraillon puissent signifier qu'il aurait pu y avoir une entente entre les trois prêtres pour assurer différents rôles à l'Hermitage – Courveille et Terraillon assureraient la formation et les visites et Champagnat assurerait l'administration et les affaires temporelles pour lesquelles il avait montré une compétence particulière. Mais le « Je n'ai pas l'intention de vous abandonner » indique que Champagnat voulait contrôler la formation et l'instruction des Frères.

Le Frère Jean-Baptiste continue : « À son retour à l'Hermitage, Champagnat a dû supporter d'autres épreuves de la part du Père Courveille. Ce dernier qui avait été sévèrement mortifié par la préférence montrée à Marcellin lors de l'élection tenue pendant les vacances, profita de l'absence de Marcellin à l'Hermitage pour montrer aux Frères combien il était contrarié. A ceux qui étaient dans les écoles, il écrivit même des lettres pleines d'amers reproches pour le fait qu'ils continuaient à recourir au Père Champagnat et le regardaient comme leur Supérieur. Il proclama qu'une telle conduite était une insulte et un manque de respect et de confiance qui attirerait certainement la malédiction de Dieu sur l'Institut. Le Père Champagnat n'échappa point à ses attaques : tout ce qu'il faisait était critiqué.

« Selon le Père Courveille, les Frères étaient mal dirigés ; les novices n'étaient pas suffisamment disciplinés, n'étaient pas convenablement instruits et manquaient de formation satisfaisante à la piété. La discipline de la maison n'était ni assez stricte, ni suffisamment monastique ; les affaires matérielles étaient négligées et l'argent gaspillé. En un mot, il pensait que le Père Champagnat était un mauvais administrateur et il lui retira les cordons de la bourse. Cependant, en ses mains, la bourse ne s'est pas mieux remplie – en fait, elle était souvent vide. Alors le Père Courveille transforma sa mauvaise humeur en attaques amères contre le P. Champagnat. »

Ainsi, dans un rôle administratif et financier qu'il ne voulait vraiment pas (il s'intéressait davantage à la formation et aux visites), Courveille devint de plus en plus mécontent. Ayant beaucoup de temps, il écrivit des lettres de reproches aux Frères. Sa relative oisiveté et son mécontentement ont pu jouer un rôle dans sa faute morale.

Quant à l'exercice de solides relations humaines, le premier biographe de Champagnat n'hésite pas à comparer les performances de Courveille avec celles de Champagnat : « Quelques jours après, un postulant deman-

da son admission dans la communauté et fut conduit à la chambre de Marcellin. Le Père Courveille qui était là, lui donna un examen détaillé et lui présenta un tableau si effrayant des obligations de la vie religieuse que le jeune homme découragé par ce qu'il venait d'entendre, était sur le point d'abandonner. Le Père Champagnat n'avait pas dit un mot pendant l'entretien, mais avait observé attentivement le postulant ... Entendant ces mots de Champagnat, le postulant sentit ses peurs s'évanouir ; son cœur débordait de joie et de courage. Oui, répondit-il, je viendrai ; vous avez ma parole. »

Dans un passage essentiel de « La Vie », le passage qui traite de la lettre d'Aiguebelle, Jean-Baptiste montre peu de sympathie pour Courveille (ps 145-146) : « La justice divine est intervenue pour venger la persécution de l'innocent et pour mettre fin aux ennuis de toutes sortes qui ont été mis sur sa route. (Champagnat) ». Le Père Courveille, qui a tout regardé avec un œil aigri, qui s'est plaint d'un manque de piété et de régularité dans la Maison, et qui a cru que les Frères et les novices n'étaient pas assez parfaits, est tombé dans de sérieuses fautes. Il a attiré sur sa tête ce jugement terrible de Notre divin Sauveur : « *si quelqu'un scandalise un de ces petits, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attache une meule autour du cou et qu'on le précipite au fond de la mer.* »

« Après cette honteuse chute, il alla faire retraite à la Trappe d'Aiguebelle pour mettre sa conscience en paix. Cependant, loin de lui ouvrir les yeux sur les profondeurs dans lesquelles sa fierté l'avait précipité, il persista dans sa folie d'être le seul aux commandes. Il écrivit une lettre se plaignant qu'on lui refusait le respect qui lui était dû et terminait en affirmant qu'il retournerait à l'Hermitage à la seule condition qu'on lui fasse la promesse formelle qu'il aurait toute autorité à l'avenir et qu'on le traiterait comme Supérieur. » ⁷⁷

Si le Frère Jean-Baptiste avait été plus indépendant, moins passionné sur Courveille, il aurait pu avoir une autre interprétation de la lettre d'Aiguebelle, comme il a été fait dans une autre étude de la lettre.

⁷⁷ OM 2, doc. 750 § 11

Une nouvelle perspective sur Courveille, résultant de la lettre d'Aiguebelle

Une nouvelle étude par le Frère André Lanfrey, publiée dans les numéros 7 et 11 des « Cahiers Maristes », fournit un point de vue sur l'affaire de la lettre d'Aiguebelle qui n'apparaît pas dans « La Vie » du Frère Jean-Baptiste, et qui jette une lumière différente sur cette période essentielle de l'histoire mariste et sur la personne de Jean-Claude Courveille. L'étude suggère que les interprétations du Frère Jean-Baptiste ont noirci le caractère de Courveille afin de faire apparaître plus clairement Champagnat comme fondateur unique des Frères et même comme supérieur légitime depuis le début. D'ailleurs, elle fournit une interprétation qui permet d'avoir une vision plus favorable de Courveille.

Un aspect que le frère Lanfrey propose à notre considération en regardant la lettre d'Aiguebelle, c'est le degré de spiritualité religieuse stricte que Courveille attendait des Maristes. Courveille a été fortement influencé par les écrits et les idées de Armond-Jean Rancé, abbé de la réforme bénédictine du 17^e siècle. Il s'est probablement vu comme un nouveau Rancé appelé à rétablir la stricte observance dans une maison qu'il ne considérait pas suffisamment régulière. Dans la lettre de Courveille d'Aiguebelle il y a des passages qui semblent inspirés des lettres de Rancé. Il est aussi évident que Courveille avait lu « L'échelle sainte », un chemin de perfection qui a commencé avec saint Jean Climaque, un des premiers moines orientaux. Il n'y a aucun doute que la lettre de Courveille à ses compagnons de l'Hermitage a été soigneusement travaillée. Il n'y a pas de doute, non plus, qu'il considère une spiritualité monastique stricte et le rôle de l'abbé comme clefs de la sainteté et de la survie d'un ordre religieux.

Le Frère Lanfrey précise que, dans la lettre d'Aiguebelle, Courveille a écrit à tous à l'Hermitage, y compris aux frères. Ainsi, ce qu'il a écrit devait être un rapport à tous les Maristes. Après avoir précisé les qualités de la vie religieuse qu'il a vécues chez les moines à Aiguebelle, il compare l'Hermitage et Aiguebelle sur ces points. Il donne alors des recommandations au sujet du nouveau Supérieur de l'Hermitage. Si Courveille ne doit pas être réadmis (et il souhaite chèrement être ainsi rétabli), alors le nouveau supérieur doit avoir le pouvoir absolu, parce qu'il tient la place de notre Seigneur et de Notre Dame.

Le Frère Jean-Baptiste ignore les références de Courveille à l'épître de saint Paul au Romains, où l'on fait mention de « la pierre d'achoppement ». L'implication de Courveille est que, comme les Juifs trébuchaient sur Jésus, ainsi, la Société de Marie a trébuché sur Courveille. C'était lui, Cour-

veille, qui avait reçu une révélation et il ne peut pas concevoir une Société de Marie autre que celle dont il a déterminé la nature. Il demande alors que le nouveau Supérieur (si Courveille n'est pas rétabli) « devrait être rempli de l'esprit de Dieu et qu'il ne peut s'écarter en aucune manière du but de l'institut et des vraies intentions de la divine Marie qui, j'espère, les lui fera connaître. »

Ainsi, Courveille, n'a pas été infidèle mais la Société de Marie l'a été. S'il doit se retirer de la Société, il espère que, tôt ou tard, la Société reviendra aux pratiques qu'il a tracées au début pour elle et par un Supérieur qui recevra la même révélation que lui. Et puis, s'il n'est pas destiné à retourner.... chez les Maristes, il pourra rejoindre les forces de « l'Israël fidèle » qui est La Trappe, avec des hommes qui n'ont pas dévié de leur but original. En effet, Courveille indique que, puisqu'il a donné l'inspiration originale à la formation de la Société de Marie, ses membres, qui ont quitté le vrai chemin, doivent adhérer aux principes, aux pratiques religieuses et au style de formation qui viennent de lui. S'il est rejeté, il prie pour que le nouveau Supérieur reçoive une inspiration semblable à la sienne.

En raison de cette interprétation, l'analyse de la lettre par Jean-Baptiste ne donne aucun poids au fait que Courveille reconnaît généreusement la possibilité d'un autre supérieur à sa place. Le Frère Jean-Baptiste n'apprécie pas non plus l'offre de départ tout à fait volontaire de Courveille, geste généreux d'un homme pour qui la Société était tout. Les autres Maristes auraient trouvé difficile de l'évincer, puisque certains d'entre eux, au moins, le reconnaissaient comme Supérieur et il n'y avait personne dans le groupe des Maristes de Lyon qui avait le pouvoir de le faire démissionner. D'ailleurs, comme le Père Terraillon le faisait remarquer, Courveille « avait la réputation d'un saint dans ce pays »⁷⁸, et c'eût été dur pour les Maristes de Lyon de rejeter l'homme considéré comme le chef. Le frère Jean-Baptiste choisit de ne reconnaître aucune motivation spirituelle dans l'offre de Courveille de démissionner, il ne la voit pas non plus comme un geste magnanime.

A nouveau, le Frère Jean-Baptiste ne tient pas compte du souci émouvant de Courveille pour le bien-être de la Société exprimé ainsi : « J'ose vous assurer que je ne la perdrai jamais de vue, et qu'elle me sera très chère », et dans sa bonne volonté « même à être anathème, s'il le faut. » Ainsi, Courveille déclare qu'il se soumet à la volonté divine pour la plus gran-

⁷⁸ OM 2, doc. 750 § 11

de gloire de Dieu, mais il continuera à vivre pour la Société et à prier pour elle. Et nous savons qu'il l'a fait. Un prêtre, rendant visite à Courveille environ quarante ans après, affirme : « J'ai vu le Père Courveille pleurer à chaudes larmes en parlant des Maristes et appeler sur eux, avec la plus grande effusion de cœur, toutes les bénédictions de Dieu. Il s'immole à Dieu pour la Société de Marie dans la prière et la contrition. »⁷⁹

Il est possible qu'au départ, Champagnat et Colin n'aient pas été pleinement au courant de la gravité de la faute morale de Courveille, et c'est pourquoi la décision d'accepter sa démission ne fut prise que sur une question fondamentale, c'est-à-dire sur son incapacité à diriger la Société de Marie de Lyon. La persistance du Père Terraillon à convaincre les Pères Champagnat et Colin d'accepter la démission du Père Courveille signifierait la fin d'une ferme direction monastique que le visionnaire Courveille défendait. Éventuellement, la Société de Marie de Lyon devait renaître sur des fondations qui seraient progressivement débarrassées d'une structure monastique trop lourde. Il y avait un autre facteur dans l'acceptation de la démission de Courveille : le rejet du plan de Courveille pour la Société de Marie, plan qui était trop utopique et trop dépendant d'une conception privée pour être solidement fondé.

Le souci de se dégager des procédures monastiques trop strictes pour les Frères a été également influencé par l'Administrateur apostolique de Pins qui était intéressé par une congrégation des Frères, et non par un ordre monastique. Néanmoins, il est intéressant de noter que la pratique de fabrication des clous à La Valla, l'entretien des potagers dans les premiers établissements des Frères, et l'esprit général d'abnégation des Frères indique une tendance monastique dans la congrégation. Et même le nom de « Hermitage » probablement suggéré par Courveille lui-même, est une autre indication de la tendance monastique.

Enfin sur ce sujet, nous pouvons dire que l'action de Terraillon, en provoquant l'acceptation de la démission de Courveille, a aussi renforcé Champagnat dans la position de fondateur unique, libéré des interventions trop zélées de Courveille.

La lecture de la célèbre lettre d'Aiguebelle ouvre alors à d'autres interprétations que celle, fortement partielle, qu'a choisie le Frère Jean-Baptiste.

⁷⁹ OM 2, doc. 656 § 1

Mot de conclusion

Vers la fin de sa carrière glorieuse, Othello a prononcé des mots qui seraient appropriés dans le cas de Courveille : « Eh, vous, encore un mot ou deux avant de vous en aller. J'ai fait pour l'État un certain service, et ils ne le savent pas. »⁸⁰ Comme Othello, Courveille « avait fait le service », mais son service était pour la société de Marie. Le récit du départ de Courveille de la scène mariste par le Frère Jean-Baptiste montre peu de compassion. Aucune mention n'est faite du fait que Courveille avait passé dix ans (1816-1826) cherchant à établir la Société de Marie et qu'il avait essayé d'installer, évidemment sans beaucoup de succès, toutes les branches de la Société dans les endroits où il avait été envoyé par une administration archidiocésaine antipathique. Il est ironique que Jean-Baptiste ait été en train de recueillir ses notes et de préparer l'ébauche de sa biographie du Père Champagnat (qui inclut l'accablant rapport au sujet de Courveille contesté par le Père Favre) à un moment où le même Courveille était engagé dans une série de missions de paroisse dont la qualité était portée aux nues par les curés de paroisse. Naturellement, le Frère Jean-Baptiste, comme beaucoup d'autres Maristes, a probablement pensé que Courveille était mort, mais ce fait illustre seulement le manque d'intérêt et d'attention que tant de Maristes ont montré pour un ancien compagnon en Christ. (Champagnat est une exception ici : « je désirerais beaucoup que vous veniez ou que vous m'indiquiez un endroit pour notre entrevue. »⁸¹)

On se demande si la brutale démission de Courveille, son rejet et le manque d'intérêt pour son bien-être n'ont pas contribué à la triste vie qu'il a menée de 1829 à 1836, quand une demande inspirée lui a ouvert le chemin vers une éventuelle paix au monastère bénédictin de Solesmes.

Dom Guéranger, répondant à l'enquête du Père Favre en 1869, faisait référence à ses dernières années et aux paroles qu'il prononçait sur la Société de Marie. Il déclarait que l'impression qu'il en avait gardée concernant l'attitude de Courveille envers la Société de Marie était celle de l'estime et du respect. Et puissent ces paroles à la louange de la Société de Marie rester comme un souvenir de la noblesse de cœur de Courveille, son supérieur évincé.

⁸⁰ W. Shakespeare, Othello, Acte V, Scène 2

⁸¹ OM 1, doc. 163

Le bon Marcelin Champagnat et la « famille » de Pins

**Dans Papiers De Pins, carton II, liasse Allibert,
lettre rapportant le décès de Champagnat**

F. André LANFREY, fms

A « Mgr l'archevêque d'Amasie administrateur du diocèse de Lyon
A la Grande Chartreuse, par Voiron, Isère ».

« N° 16 Lyon 10 juin 1840

Monseigneur

M. Mondésert ⁸² vous a écrit hier, je n'ai donc pas à vous en parler.

Voici le rescrit pour la bénédiction des chapelets, crucifix, médailles, et pour l'autel privilégié quotidien : le St Père l'a fait expédier de la manière la plus ample, et par une faveur marquée.

Je vis hier Mme de la Barmondière ⁸³ ; je lui lus votre billet, elle me dit combien elle y était sensible, combien elle vous en remercioit, mais qu'elle ne méritoit pas les éloges que vous lui donniez. Elle me chargea d'y ajouter l'hommage de son respect. De là j'allai par le jardin chez la Mère Geoffroy⁸⁴ qui m'a parlé de vous avec cette effusion que vous lui connoissez et me fit promettre de vous renouveler le témoignage de son dévouement et de son admiration pour la paix dont je l'assurais que vous jouis-

⁸² Liasse Mondésert, dans Papiers de Pins, II/1

⁸³ Dame d'œuvre légitimiste, très influente.

⁸⁴ Supérieure des Dames du Sacré – Cœur. Elle a joué un rôle majeur dans la résistance à la Révolution à Poitiers, auprès de M. Coudrin.

siez. Vous rendre mon émotion dans ces deux entrevues, surtout quand je vis Madame la comtesse si expansive sur ses sentiments pour vous, et si gracieuse dans son accueil, seroit chose impossible. J'en étais au comble de la joie et je ne m'aperçus point de sa maladie⁸⁵. Il fallut lui promettre un quart d'heure d'entretien tous les 15 jours, je le fis avec empressement, et sans s'être entendus, la Mère Geoffroy me fit faire le même marché. Comme j'avois perdu la tête, ce fut bientôt fait. Reste à savoir si je pourrai tenir parole, j'en doute beaucoup, je suis même sûr de ne le pouvoir pas.

On fabrique vos bas de laine blanche⁸⁶, Jacques⁸⁷ les emportera avec 200 chapelets. Le bréviaire in 4° n'est pas fini. Voudriez –vous l'in 12° en attendant ?

M. Giroud ⁸⁸ déménage à force. Le moment fatal approche. M. Montagnier ⁸⁹ n'attend que son passeport de Paris et la dislocation de la famille ⁹⁰ va se consommer....

**LE BON M. CHAMPAGNAT DE LAVALLA VIENT DE MOURIR.
C'EST UNE PERTE.**

Je suis avec un profond respect, Monseigneur
Votre très humble et très obéissant serviteur.
Allibert »

Commentaire

Cette lettre qui annonce à sa fin, et comme en passant le décès de Marcellin Champagnat, mérite d'être citée en entier car elle nous met devant les yeux le fonctionnement de la cour de Mgr. de Pins en même temps que

⁸⁵ Elle est presque aveugle et semble n'avoir plus toute sa tête (Papiers de Pins, carton 1, liasse Mondésert, lettre du 9 juin 1840)

⁸⁶ Mgr. de Pins paraît vouloir se vêtir comme un chartreux.

⁸⁷ Probablement un domestique de l'archevêché.

⁸⁸ Il y a une liasse Giroud dans papiers de Pins, carton II/1

⁸⁹ Une liasse Montagnier figure dans les papiers de Pins carton II/1. En 1837 il s'installe comme aumônier de plusieurs communautés religieuses à Condrieu, vers Vienne.

⁹⁰ En fait les fidèles de Mgr. de Pins.

du salon légitimiste de Mme de la Barmondière. L'ensemble des lettres permet d'en saisir approximativement les contours : on y trouve en particulier M. Cholleton, l'imprimeur Rusand, M de Verna, de Varax... Bref ! c'est une bonne partie du réseau légitimiste en déroute qui figure dans ces correspondances. A l'époque de la rédaction de cette lettre il a été déjà atteint par deux épreuves : la Révolution de 1830 qui lui a fait perdre le pouvoir politique et l'éviction de Mgr. de Pins, à qui le gouvernement orléaniste a préféré Mgr. de Bonald sur le siège de Lyon.

Une troisième épreuve va fondre sur lui : la faillite de M. Benoît Coste, agent de change et homme d'œuvre. Une lettre de Mondésert à de Pins, du 3 octobre 1840 ⁹¹, annonce la faillite, non seulement de M. Coste mais aussi de M. Mathon et Drevet « tous de l'association que vous aimiez à voir ». « M. Coste manque de 3 millions environ. Il a mis dans sa fâcheuse affaire les Jésuites, le Sacré-Cœur ⁹², plusieurs communautés, beaucoup de prêtres et grand nombre de domestiques ».

La lettre évoque aussi la nature un peu désuète des relations qu'entretiennent ces personnages dont beaucoup, comme Madame de la Barmondière et Mgr. de Pins, ont encore connu l'Ancien – Régime.

La mort du P. Champagnat coïncide donc avec l'échec d'un certain milieu lyonnais qui l'a beaucoup soutenu mais en même temps compromis. Ses tentatives infructueuses pour faire reconnaître sa congrégation trouvent en effet une bonne partie de leur explication dans ses liens avec ce milieu.

Aussi brève qu'elle soit, l'oraison funèbre de M. Allibert n'est pas sans intérêt puisqu'elle exprime une réelle estime. En outre, on a la surprise de voir M. Champagnat situé à Lavalla, qu'il a pourtant quitté depuis une quinzaine d'années, comme si, à l'archevêché, on voyait encore en lui l'homme des commencements.

⁹¹ Papiers de Pins, II/1.

⁹² Les Dames du Sacré – Cœur qui tiennent un pensionnat à Lyon.

N^o 16

Lyon 10 Juin 1840

Monsieur

M. Mondésart vous a écrit hier, je n'ai donc pas à vous en parler.

Voici la liste pour la Bénédiction des Chapolets, crucifix, médailles, et pour l'autel privilégié quotidien: les Frères l'ont fait expédier de la manière la plus ample, et par une faveur marquée.

Je vis hier M^{me} de la Harmondie; je lui lus votre lettre, elle me dit combien elle y étoit sensible, combien elle vous en remercioit, mais qu'elle ne méritoit pas les éloges que vous lui donniez. Elle me chargea d'y ajouter l'hommage de son respect. D'ici j'allai par le jardin chez la Mère Geoffroy qui me parla de vous avec cette effusion que vous lui connaissez et me fit promettre de vous renouveler la témoignage de son dévouement et de son admiration pour la paix dont je l'espère que vous jouirez. Nous rendre mon émotion dans ces deux entousiasmes, surtout quand j'vois Madame la comtesse si organisée sur les sentiments pour vous, et si gracieuse dans son accueil, seroit chose impossible. J'en étois au comble de la joie et je n'en aperçus point de sa maladie. Il fallut lui promettre un quart d'heure d'entretien tous les 15 jours, je la fis avec empressement, et sans s'être entendu, la Mère Geoffroy me fit faire la même marche. Comme j'avais perdu la tête, ce fut bientôt fait. A la si souvent si je pourrai tenir parole, j'en doute beaucoup, je suis même sûr de ne le pouvoir pas. On fabrique un bon de laine blanc, Jacques le rapportera, avec 200 chapolets. Le Service in li^o n'est pas fini. Voudriez-vous, l'in 2.00 attendent?

M. Giroud d'Anagnin à force. le moment fatal approche. M. Montagnier n'attend que son papageant de Paris et la dislocation de la famille va se consommer..... le bon M. Champagnat, de Lavalla vient de mourir. c'est une perte.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur

Votre très humble et très
obéissant serviteur

... Allibert

Lettre de Marcellin Champagnat à Mr Fond

F. Paul SESTER, fms

19.10.1836 A Mr. Fond, maire de Valbenoite

Pour le remercier de l'intérêt qu'il porte à nos Frères de son école
D'après l'autographe découvert dans les archives de Valbenoite en janvier 2008.

La lettre qui suit se trouvait dans les archives de Valbenoite où, grâce à leur transfert à Saint-Genis-Laval en janvier 2008, on l'a découverte.

L'original se présente sur une grande feuille de papier blanc, plutôt mince, bien conservée, pliée en deux pour faire un feuillet de quatre pages de format 26,7 x 20,5. Le texte de la lettre se trouve sur la page 1 et l'adresse sur la page 4. Cette dernière porte en plus, en haut à droite et d'une écriture différente ce qui suit : « 19 8^{bre} 1836 – Lettre de Mr. Champagnat, frère mariste »

Il est évident que ces mots ont été ajoutés postérieurement, par un secrétaire de mairie sans doute. On constate que le nom « Champagnac » est écrit non pas avec un t final, mais avec un c comme on l'écrivait quelques années auparavant selon ce que nous montrent les archives de la mairie de Marlhès. De plus il est qualifié de « frère » et non pas de « père », témoignant ainsi qu'il n'était pas universellement connu comme Père Mariste, mais simplement comme supérieur des Frères. Et ceux-ci sont appelés, du moins dans la région de Saint-Etienne, « frères maristes » et non pas frères bleus ou Petits Frères de Marie.

L'écriture tant de l'adresse que de la lettre, n'est pas de M. Champagnat, mais on peut l'attribuer à Frère François, en la comparant avec l'écriture de la lettre de mai 1836, Doc. 56, certainement écrite par lui. La signature

semble être de Champagnat, mais le tracé n'en a pas l'assurance habituelle parce qu'écrite de la même plume que celle employée par le secrétaire du texte. Si c'est une imitation, elle est en tout cas bien faite.

Quoi qu'il en soit, la preuve qu'elle exprime la pensée de M. Champagnat nous est donnée par Frère Avit qui dans les annales de Valbenoite montre, en citant une autre lettre du maire qu'il date de 1839, les mêmes sentiments de ce magistrat envers nos Frères par ces mots : « l'administration municipale, satisfaite du zèle et du mode d'enseignement de vos Frères, a arrêté qu'il sera demandé un professeur en sus. »

Quant à la question posée par le maire, elle est peut-être occasionnée par le renvoi d'un élève par les Frères et sur lequel le Père ne veut pas porter de jugement pour le moment. Pourtant des cas de ce genre ont dû se produire puisqu'il en parle aux Frères dans une instruction relatée par son biographe. (Vie, éd. 1989 p. 526)

Cette lettre, écrite au mois d'octobre, pendant que les Frères se trouvent à l'Hermitage, a sans doute été provoquée par l'inévitable entrevue personnelle du Frère directeur de Valbenoite avec le Père.

Monsieur le Maire,

J'ai appris avec le plus sensible plaisir le vif intérêt que vous montrez pour nos Chers Frères de Valbenoite. En les confiant de nouveau à votre puissante protection je me fais un devoir de vous témoigner ma juste reconnaissance pour toutes vos bontés à leur égard. J'espère, Monsieur le Maire, que vous continuerez à les honorer de vos faveurs. Soyez persuadé qu'elles seront pour eux un encouragement des plus puissants à faire chaque jour de nouveaux efforts pour vous contenter de plus en plus sous tous les rapports.

Vous désirez, Monsieur le Maire, connaître les différents cas où le bon ordre des classes nous oblige à en exclure certains enfants, nous tâcherons de vous les exposer à la première occasion.

Veillez agréer avec mes sincères remerciements l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

*Monsieur le Maire,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
Champagnat, sup.*

18 8^{bre} 1836